

BIBLIOTHEQUE

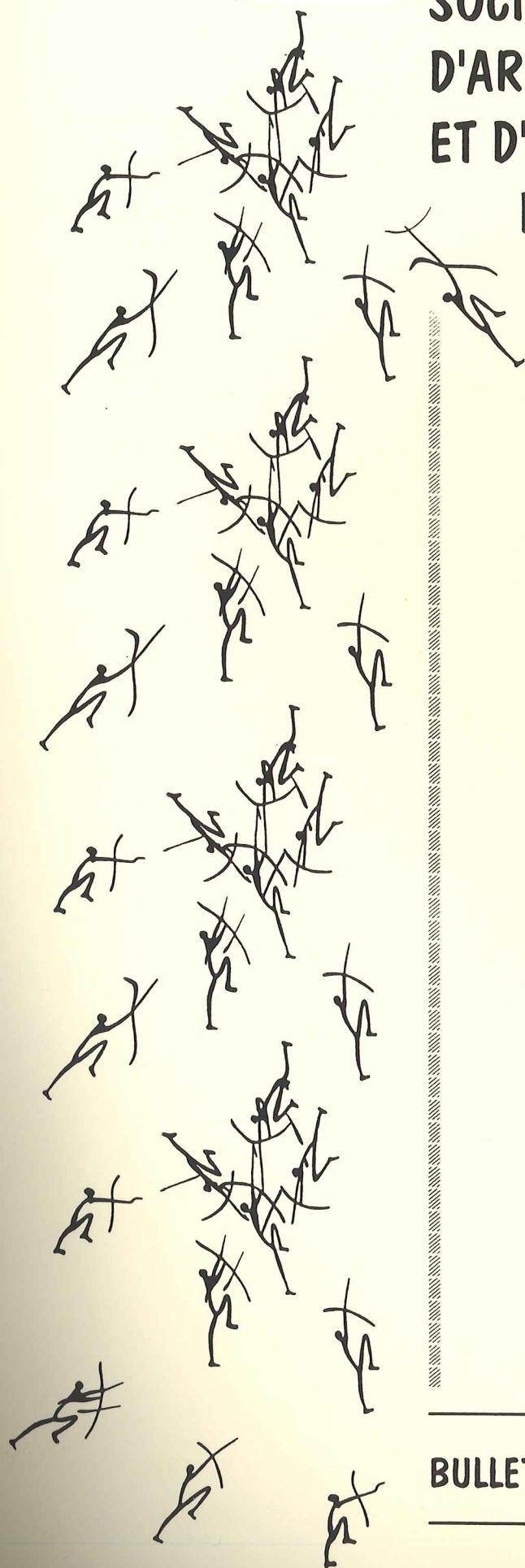
SAHPL

B60

Société d'Archéologie et d'Histoire
du Pays de Lorient
Maison des Associations
12 rue Colbert - 56100 LORIENT

07-03-2007

**SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE
ET D'HISTOIRE
DU PAYS DE LORIENT**



BULLETIN ANNUEL 1996 - N 27



Sommaire

Pages

● RESUMES DES CONFERENCES ET SORTIES

□ Révision topographique du site mégalithique d'Er Lannic Commune d'Arzon (Morbihan) - Philippe Gouezin	1
□ L'"Abri" - Lorient - Valérie Briand	2
□ Robert d'Arbrissel, un ermite dans la société - Daniel Pichot	4
□ Jean IV le Conquérant - P. Beunon	8
□ L'église de Maxent (860-1898) en Ille et Vilaine - Philippe Guigon	11
□ Le château du Plessis Josso (Morbihan) Eliane Le Mintier de Léhélec et Emmanuel Salmon Legagneur	16
□ Le Mésolithique - Olivier Kayser	21
□ Un habitat rural insoupçonné : la maison paysanne en Bretagne Centrale - Jean Le Tallec	47

● TRAVAUX ORIGINAUX DES SOCIETAIRES

□ La voie antique Roudouallec-Pont-Scorff dans sa partie Baye-Guidel Pierre Lemétayer	55
□ Fragment d'anneau-disque découvert à Moustéro en l'île de Groix - Alain Le Guen	62
□ Prospection aérienne et prospection de surface - Complémentarité des techniques de repérage - Bernard Ginot	64
□ Les haches polies en dolérite de type A - Etat des découvertes depuis 1994 - Bernard Ginot	66
□ Les seigneurs de Saint-Georges (XIV ^e -XVIII ^e siècles) - Un exemple de transmission et d'extension des propriétés, droits et privilèges seigneuriaux Gilbert Baudry	69



REVISION TOPOGRAPHIQUE DU SITE MEGALITHIQUE D'ER LANNIC COMMUNE d'ARZON (Morbihan)

Avec ses 10 km² de mer intérieure, le Golfe du Morbihan s'étend du goulet de Port-Navalo jusqu'au port de Vannes situé à 25 km de l'entrée du Golfe. Il est parsemé de nombreuses îles dont celle d'Er Lannic.

Témoin de la transgression marine postglaciaire, ce site mégalithique, composé de deux enceintes, situé sur le côté sud-est de l'îlot et aux trois-quarts immergé, a fait l'objet d'une révision topographique générale, ainsi que d'une prospection sous-marine de reconnaissance de la partie immergée. Sous la responsabilité de E. Le Gall, président du G.E.S.A.S.M. (Groupe d'Etudes et de Découvertes Archéologiques Subaquatiques du Morbihan), une quinzaine de plongeurs ont oeuvré à cette mission délicate.

G. de Closmadeuc découvre le site en 1866 et réalise un plan sommaire avec la certitude d'y voir deux cercles tangents. Il faut attendre l'année 1919 pour avoir une vision nouvelle de cet ensemble avec le relevé au théodolite de R. Merlet. Son document se rapproche, au moins pour la partie immergée, de notre relevé topographique. Lui aussi formule l'hypothèse de deux cercles tangents.

Suite à la restauration du site par Z. Le Rouzic de 1923 à 1926, Saint-Just Péquart effectue un relevé, cette fois-ci très près de la réalité pour la partie terrestre mais plus approximatif pour la partie immergée. Depuis la restauration de Z. Le Rouzic, plus aucune étude n'est venue résoudre l'incertitude qui régnait sur le plan exact de ces deux enceintes.

En ce qui concerne la méthodologie employée, nous avons décidé d'appliquer deux types de mesures. L'un avec un théodolite équipé d'une distance-mètre infrarouge pour la partie terrestre, l'autre en lecture directe sur des mires graduées pour la zone immergée. Le dernier type de mesure fut d'ailleurs plus délicat à mettre en oeuvre pour cause de courants marins importants. L'ensemble du site a pu être recalé en coordonnées Lambert ainsi qu'en N.G.F. Conjointement à ce relevé, nous avons effectué un dessin de chaque menhir tant sur la partie terrestre que sous-marine.

Le plan général nous dévoile deux structures en "fer à cheval". Celle qui est située en partie sur l'île a une forme quadrangulaire évasée, ouverte au sud sur une largeur d'environ 50 m pour une profondeur de 52 m. L'enceinte sud a une forme circulaire plus régulière avec un diamètre d'environ 60 m. Son ouverture est orientée plein est. Deux menhirs, situés bien à l'écart des deux hémicycles, semblent s'articuler avec cet ensemble.

Nous avons comptabilisé sur l'ensemble du site 119 blocs dont environ 65 appartiennent à l'enceinte nord et environ 30 à l'enceinte sud.

La thèse des deux cercles tangents est donc définitivement abolie. Nous avons toutefois l'originalité d'avoir deux hémicycles en "fer à cheval" tangents. Il faut préciser qu'aucune enceinte dessinant un cercle parfait n'a été mise au jour sur la péninsule armoricaine.

Nous aurons l'occasion de développer cette intervention dans une prochaine publication plus exhaustive avec toutes les données cartographiques encore inachevées à ce jour.

Philippe GOUZIN

Archéologue

Correspondant du Service Régional de l'Archéologie

Conférence S.A.H.P.L. du 2 décembre 1995

ABRI DE 400 PLACES

Place Alsace-Lorraine - Lorient

MEMORIAL DE LA VILLE DETRUITE

Muré après la guerre et redécouvert en 1993, cet abri souterrain a été ouvert au public à la faveur du 50ème anniversaire de la libération de la poche de Lorient. Il reconstitue le contexte des alertes durant la seconde guerre mondiale et rend un hommage aux victimes civiles.

Lorient, nom évocateur de la Compagnie des Indes créée par Colbert, mais aussi ville martyre.

Lorsque la guerre éclate en 1939, on est loin de penser aux événements qui se dérouleront plus tard.

L'armistice est signé le 25 juin 1940, la ville est occupée depuis le 21 juin.

A partir du 8 août 1940, Lorient connaît sa première alerte aérienne, préambule d'une longue série d'alertes, et tout le monde sort dans la rue pour voir.

1940 est aussi l'année où l'amiral Doenitz décide, à la demande du Führer, de construire à Lorient une base de sous-marins protégée de béton afin de ravitailler et réparer les U.Boote en escale.

L'amiral Doenitz vient s'installer à Kernével.

La ville entre alors dans la guerre de l'Atlantique.

En 1935, l'Administration Municipale charge un homme de mettre en place le plan de protection civile de Lorient ; cet homme est Gustave Mansion. Il divise la ville en îlots surveillés par un chef et deux adjoints chargés de l'obscurcissement des lumières et d'alerter les services de secours. Il se charge de la formation d'équipes de secouristes composées de jeunes Lorientais et des équipes de déblaiement. Il fait installer des postes de guet dans les clochers reliés aux postes de police, et aussi des sirènes d'alertes. A Lorient, il existe peu d'abris à la veille de la guerre (environ 30 caves étayées) et quelques tranchées couvertes sont réalisées.

En septembre 1938, juste avant la conférence de Munich, Gustave Mansion est nommé Directeur Urbain de tous les services de la Défense Passive. Il organise, à cette époque, des exercices de secours en cas d'alerte aérienne. Les premiers exercices sont des demi-échecs, les équipes de secours se rendent à leur poste, mais la population collabore peu. Par la suite, ces exercices sont réussis.

27 septembre 1940 - 22 H 00 : l'alerte retentit et cette fois-ci c'est le premier bombardement. Les bombardements reprennent en octobre, novembre et décembre 1940, puis en 1941. On remarque une insuffisance d'abris.

A la mi-février 1941, sur demande des autorités allemandes, la décision est prise de construire des abris bétonnés. Il s'agit d'abris de 400 places édifiés en élévation sur des terrains libres, ou enterrés sous des places publiques. La construction débute en avril 1941. Les plans utilisés sont des traductions littérales des divers plans allemands types de bunkers, élaborés par l'organisation TODT. Le programme fixé par la demande allemande peut être modifié afin d'éviter le groupement d'abris dans des points trop rapprochés.

Le cahier des charges prévoit 10 abris de modèles différents en divers points de la ville et conçus pour abriter 1 800 personnes. Les ouvrages comportent un radier en béton armé de 60 cm, une dalle de couverture de béton armé de 1,50 m, renforcée par des fers porteurs et des parois de 1,20 m d'épaisseur. Ces abris bétonnés sont donc considérés comme permanents, pouvant servir à la fin des hostilités à des usages divers et susceptibles de reprendre leur destination première.

L'aménagement intérieur comprend l'installation de l'éclairage électrique, des banquettes de sapin, des portes non étanches, des sanitaires et lavabos, l'établissement d'un système reposant sur la manoeuvre du pédalier actionnant le ventilateur d'un appareil de filtration d'air.

Trois abris sont mis en service dès août 1941, dont celui de la Place Alsace Lorraine, et trois autres en janvier 1942.

Au total, à la fin de l'année 1942, une douzaine d'abris sont construits dont voici la liste :

- En bordure du terrain de manoeuvre du Faouëdic ;
- Place de la République ;
- Place Alsace-Lorraine ;
- Place Bisson ;
- Extrémité du quai des Indes ;
- Rue Beauvais, face à la gare ;
- Rue Jules Simon, groupe scolaire ;
- Institution de la Providence ;
- Place de la Côte d'Alger ;
- Groupe H.B.M. de Kerbataille ;
- 2 abris rue de Kermélo (actuelle rue Emile Corre) ;
- Rue du Docteur Villers

Il faut en ajouter un certain nombre dont la date et la construction sont moins cernées.

Ces abris ont été construits à temps pour protéger le plus grand nombre de Lorientais avant le déluge de bombes de janvier-février 1943. Au cours de ce début d'année 1943, les Lorientais quittent petit à petit la ville pour se réfugier à la campagne ou dans les départements d'accueil.

Lorient, première ville française détruite par les Alliés, est également la dernière ville française libérée le 10 mai 1945 à la reddition de la poche allemande formée au moment de la Libération de la Bretagne par les troupes américaines et la Résistance française.

Bilan de la guerre : 353 morts et une ville à 90 % détruite.

Valérie Briand

Membre de la S.A.H.P.L.

Guide au Syndicat d'Initiative de Lorient ()*

(*) Une visite de ce Mémorial a été effectuée par les membres de la S.A.H.P.L. le 10 mars 1996 sous la conduite de Valérie Briand. Des visites guidées ont lieu durant tout l'été et pendant les vacances scolaires (renseignements auprès du Syndicat d'Initiative de Lorient)



ROBERT D'ARBRISSEL, UN ERMITE DANS LA SOCIÉTÉ

Titre paradoxal pour un homme qui l'était au plus haut point. Conjuguer une véritable vocation érémitique, ce qui suppose la fuite du monde la plus radicale pour mener dans le désert une vie de prière et d'austérité et une implication dans la vie et les problèmes de la société, susciter l'enthousiasme des foules et déranger, inquiéter, perturber, telle est la vie de Robert. Ce personnage de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e fut une des figures les plus connues du mouvement érémitique qui se développa alors dans l'ouest de la France.

Nous avons la chance de posséder sur lui un dossier documentaire finalement assez étendu. Subsistent deux *Vitae*, c'est à dire deux récits hagiographiques dont les buts d'édification n'empêchent pas de découvrir le personnage. Cette situation est déjà quelque peu exceptionnelle mais de façon inattendue, un historien, J. Dalarun a retrouvé récemment la fin de la deuxième *Vita* vraisemblablement censurée depuis le XII^e siècle. A cela s'ajoutent une lettre de Robert à la duchesse de Bretagne et plusieurs adressées à lui-même par de grands dignitaires de l'Eglise souvent inquiets pour ne pas dire critiques ainsi qu'un certain nombre de chartes et des passages de chroniques et histoires. Novateur et dérangeant, Robert nous révèle les tensions d'une société et l'émergence d'une nouvelle vision religieuse. Faut-il ajouter que les historiens n'y sont pas restés insensibles et que les interprétations sont multiples ?

□ UN REFORMATEUR RELIGIEUX

Robert naît vers 1045, à Arbrissel, petit village de haute Bretagne, près de la Guerche. C'est le fils du curé de la paroisse, situation fréquente dans une Bretagne qui n'a pas encore connu la réforme grégorienne. Logiquement, il prend la succession de son père et se marie sans doute, devenant nicolaïte, ce qu'il se reprochera très violemment et très constamment par la suite et qui expliquera plus d'un trait de sa démarche religieuse. Il s'accusera aussi de simonie pour avoir favorisé l'accession au trône épiscopal de Rennes vraisemblablement de Sylvestre de la Guerche, guerrier inculte qui sera déposé par le légat. A cette époque, il part à Paris et reprend ses études (1073-1095), il connaît alors au contact des idées grégoriennes une conversion radicale. Sa vie bascule, il prend conscience de sa vie de pécheur, intériorise sa culpabilité, préfigurant ainsi une forme moderne du sentiment religieux, la conscience. La *Vita* rédigée par Baudri de Bourgueil a du mal à traduire cette crise de conscience : *Il y avait en lui comme une sorte de conflit, un rugissement de l'âme, un sanglot du plus profond de son être.*

Ce converti devient archidiacre de Sylvestre de la Guerche rétabli dans sa fonction. Véritable bras droit de l'évêque, il mène avec une grande vigueur une action de type grégorien qui lui aliène bien des gens si bien qu'à la mort de son protecteur, il doit fuir à Angers.

Poussant alors la logique de sa démarche à son accomplissement, il va au désert, c'est à dire la forêt, selon une pratique qui se généralise dans l'Ouest. Bernard de Tiron, Vital de Savigny et beaucoup d'autres moins connus y mènent une vie d'austérité et de prière. Le cartulaire de l'abbaye de la Roë révèle un groupe de six clercs dont Robert qui vivent en une communauté sans doute assez informelle dans la forêt de Craon en Anjou mais tout près d'Arbrissel. L'ascétisme est sans concession : *Là, à combien de rigueurs inhumaines se livra-t-il contre lui ? Par combien de mortifications se tourmenta-t-il ? Par combien d'effrayantes cruautés s'épuisa-t-il ? ... A côté de choses extérieures comme porter un cilice en poil de porc, se raser sans eau, ne guère connaître que la terre comme lit, ignorer complètement le vin et les nourritures somptueuses et grasses, ne prendre que rarement un sommeil écourté contraint par la faiblesse du corps ...* Cette vie se déroule dans une modeste cabane installée dans une petite clairière qui fournit quelques légumes ou fruits que complètent les produits de la forêt.

Un minimum d'organisation n'est pas exclu. Les trois grands ermites, Bernard, Vital et Robert sont désignés comme *Maîtres*, se rencontrent, contrôlent et coordonnent quelque peu. Cependant la vie érémitique échappe aux cadres habituels d'où les mises en garde des évêques comme Marbode de Rennes et sans doute Yves de Chartres. Les risques de dérive ne sont pas exclus.

Le succès va modifier l'expérience. Le personnage intrigue et attire. On vient le voir, le consulter et certains restent. L'ermite se retrouve de moins en moins seul. Peu à peu le groupe informel s'étoffe et éprouve le besoin d'un début d'organisation. Le phénomène est progressif et prend un virage sans doute décisif quand le pape Urbain II confirme à Angers la donation par le seigneur de Craon du bois de la Roë pour que s'établisse une communauté de chanoines autour d'une église et obéissant à la règle de Saint Augustin. Il ne s'agit pas encore d'une abbaye mais la marche vers le cénobitisme sera progressive. Le premier abbé ne sera désigné que vers 1102-1105, Quintin, un des six premiers ermites. Robert n'étant que le père ou le pasteur ne reçut sans doute pas le titre abbatial. Il a donné l'élan, a permis le développement d'une vie religieuse différente grâce à la souplesse de la règle adoptée. Il reste en retrait ou plutôt s'en va, appel de la solitude ? de la prédication ? de toute façon, ce n'est pas un homme d'organisation.

En 1096, le pape lui donne mission de prêcher et il va porter une parole de réforme dans tout l'Ouest. L'érémisme est un idéal, un moment dans la vie de Robert. Tous s'accordent à louer son sens de la parole. Il captive les foules par un discours simple et direct nourri des Ecritures comme l'analyse J. Dalarun dans la relation du miracle de Menat. Marbode de Rennes nous livre une description haute en couleur : *Comment peux-tu te présenter au peuple avec un habit déchiré, montrant ta chair meurtrie par le cilice, un manteau troué, des jambes à demi nues, la barbe hirsute et les cheveux coupés sur le front, nu-pieds ? Tu offres alors à ceux qui te regardent un spectacle tel qu'on te prend pour un fou* (traduction G. Devailly). Une foule compacte et hétéroclite s'agglutine derrière lui : pauvres, marginaux, prostituées et grandes dames sont conquis par son charisme et la fougue de sa parole, ce qui ne va pas sans inquiéter un Marbode qui lui est favorable certes, mais aimerait bien qu'il gomme les aspects les plus excentriques.

L'afflux des disciples ne tarde pas à recréer la même situation que dans la forêt de Craon et, pour stabiliser cette foule, Robert choisit un lieu aux confins du Poitou, Fontevraud. Là s'organise une vie communautaire de pauvreté, de pénitence et de travail sous la direction du Maître. Si les aspects les plus excessifs qu'on lui reprochait s'atténuent, Fontevraud n'en présente pas moins une grande originalité. Le monastère est double, hommes et femmes séparés vivent sur le même lieu. Les femmes mènent une vie contemplative tandis que les hommes accordent plus de place au travail, les clercs cependant, ayant une fonction de prière plus marquée. Des bâtiments en dur s'élèvent, peu à peu Fontevraud apparaît comme un complexe comprenant le Grand Monastère et la Madeleine pour les femmes, Saint Jean pour les Hommes et Saint Lazare pour les lépreux, le tout étant confié à la direction d'une femme, Pétronille de Chemillé. Robert, tout en se souciant de sa communauté qui prospère et essaime, continue ses tournées de prédication et court les routes jusqu'au bout de ses forces. Il meurt, fort avancé en âge, dans le prieuré berrichon d'Orsan, le 25 février 1116. Son corps, ramené à Fontevraud, est enseveli près du grand autel de l'abbatiale, mais malgré sa grande popularité, il ne sera jamais canonisé. L'homme qui disparaît alors incarnait dans sa complexité les problèmes de la société et de l'Eglise de son temps.

□ UN NOVATEUR DANS LA VIE RELIGIEUSE

Le récit de cette vie situe le problème posé. Son succès auprès de la foule témoigne de l'écho que rencontre sa démarche religieuse. Celle-ci répond aux interrogations de son époque et sans nier tout ce qui la rattache à la tradition médiévale, on peut relever que Robert, tout en rêvant de revenir à la primitive Eglise, fut profondément novateur.

Il s'affirme d'abord comme un grégorien et le restera toute sa vie. Archidiacre, il lutte avec zèle contre l'investiture laïque, la simonie et le nicolaïsme mais ce thème demeure présent dans toute sa prédication postérieure. Il attaque avec vigueur, comme les autres prédicateurs errants, les défauts du clergé, fustigeant son ignorance, son incapacité et son indignité morale. Il se pose en contre exemple, vivant dans le célibat et mettant en oeuvre sa culture pour prêcher. Il est à remarquer que la Roë sera une abbaye de chanoines largement consacrés à la desserte de paroisses. La violence de sa parole va jusqu'à détourner les fidèles de leurs pasteurs, qui désertent leurs offices et négligent dîme et casuel, ce qui apparaît à Marbode comme une remise en cause inadmissible de l'ordre établi. Allait-il, comme certains, jusqu'à poser la question de la validité des sacrements donnés par ce clergé indigne ?

Sa démarche dépasse cependant le cadre grégorien et affiche une spiritualité fort nouvelle. Son expérience personnelle du péché, son intériorisation de la faute et sa vision très moderne de la responsabilité, annoncent des temps à venir. Il répond par ailleurs à certaines interrogations de son temps. L'essor de l'Occident et de sa richesse, l'appesantissement du poids de la seigneurie, posent de nouvelles questions et expliquent au moins en partie certains des grands thèmes religieux qui lui sont chers :

- La pénitence : Robert se veut d'abord un pénitent, il doit expier par lui-même et sur lui-même une faute personnelle, d'où les références constantes à une démarche de pénitence fortement inspirée des Pères du désert. Il manifeste comme les autres ermites une dévotion particulière envers la Madeleine, identifiée au Moyen Age comme Marie Madeleine, la pécheresse repentie. Il ne s'agit pas d'une pénitence publique et tarifée à l'ancienne, mais bien d'une pénitence personnelle.
- La pauvreté : face au monde de l'argent et de la puissance, Robert exprime un refus sans concession, mettant en avant une conception économique toute nouvelle de la pauvreté. Voulant suivre *nu le Christ nu* il ne peut accepter les formes que prend l'Eglise de son temps en particulier le monde monastique de Cluny.
- La Vie Apostolique et la Primitive Eglise : comme toujours au Moyen Age, tout se résume dans l'idéal d'un retour aux sources. Il faut vivre comme les Apôtres, prêcher et grouper une communauté pauvre et unie. Ce rêve des origines trace en fait la voie aux Cisterciens et à Saint François d'Assise.

Une telle démarche traduit la recherche d'une foi plus personnelle, c'est le refus d'une vie religieuse extériorisée et formalisée au profit de l'affirmation de la conscience et de l'individu, c'est l'annonce d'une certaine modernité.

Cependant, s'il fuit le monde, l'ermite ne reste pas indifférent aux hommes et sa vie est marquée par la tension entre le désert auquel il revient comme à un idéal et la prédication. Robert accueille les foules où se pressent dans un mélange des plus hétéroclites, marginaux de toutes sortes, laissés pour compte de l'encadrement seigneurial, pauvres et prostituées. Certains ont vu en lui un contestataire social, un agitateur. Même si son discours comporte une forte résonance sociale, on ne peut le réduire à cela. L'assise religieuse de son discours reste permanente et s'il est suivi par des victimes de l'évolution de son temps, il l'est aussi par des dames de l'aristocratie et il entretient de bonnes relations avec les évêques et les grandes familles seigneuriales qui savent se montrer généreuses ; enfin, Pétronille de Chemillé n'est-elle pas de la famille de Craon ? Néanmoins, la portée sociale du discours est indéniable et certains auditeurs ont pu le recevoir comme une contestation de l'ordre établi, le canal religieux étant alors le seul moyen pratiquement d'exprimer le mécontentement. Sans le vouloir expressément, Robert a pu permettre à des contestations de s'exprimer et en les canalisant a aussi désamorcé leur puissance d'opposition.

Il se montre enfin original par son attitude envers les femmes. Michelet en a fait l'initiateur d'un rôle nouveau de la femme. La question s'avère plus complexe. Robert convertit beaucoup de prostituées, mais il est aussi suivi de quantité de femmes plutôt abandonnées à la suite de la mise en place du mariage monogame et indissoluble qui s'instaure. Beaucoup ne sont que des épouses plus ou moins légitimes, des concubines répudiées, mais on trouve aussi des femmes mariées qui trouvent là un refuge pour oublier une condition mal vécue.

La femme s'inscrit aussi dans la démarche pénitentielle de Robert. Marqué par son sentiment de culpabilité, il s'impose une épreuve qui remonte à la tradition des Pères du désert. Il vit et dort au milieu de ses disciples féminines pour mettre à l'épreuve sa chasteté provoquant les remarques de Marbode. En même temps, il impose une femme au gouvernement de l'ensemble de Fontevraud. La femme est valorisée, dans sa pensée, elle n'est pas le péché et, pécheresse, elle peut se repentir et recevoir le pardon de Dieu ; cependant imposer aux frères de Fontevraud la direction d'une femme constitue pour eux une forme d'ascèse.

Une telle pensée explique les tensions que J. Dalarun a bien mises en valeur en particulier dans les derniers moments de Robert. La seconde *vita*, sans doute écrite par un frère très proche, relate avec précision les quelques mois qui précèdent sa mort. Elle montre les divergences entre frères et religieuses, entre religieux et laïcs, en particulier en ce qui concerne le corps de Robert, future relique. Après le décès, ce corps sera ramené et enseveli à Fontevraud non pas dans le cimetière des moines comme le voulait Robert, mais près du grand autel de l'abbatiale, c'est à dire dans la clôture ce qui interdisait tout pèlerinage, tout miracle. La rédaction d'une deuxième *vita* serait due à la demande de l'abbesse Pétronille, insatisfaite du premier travail de Baudri mais ce second texte fut sans doute amputé de sa fin pour les mêmes raisons. La communauté, en ce qui concerne les religieuses, évoluait alors vers des formes plus traditionnelles, se spécialisant de plus en plus dans l'accueil de filles de la noblesse. Le saint fondateur présentait par ses aspects excessifs bien des inconvénients. Cela explique au moins en partie que Robert ne fut pas canonisé, même si la foule le reconnut comme tel. Il initiait alors une forme nouvelle de la sainteté, celle-ci n'était pas liée aux origines du personnage, le prédestinant en quelque sorte à cette fin, mais elle était le fruit d'une démarche personnelle, exigeante et volontaire.

Ainsi apparaît l'ermite sans doute le plus célèbre du XII^e siècle dans l'Ouest. Personnage quelque peu extravagant et excessif dans son exigence, profondément médiéval mais aussi promoteur de la modernité par la place qu'il accorde à la conscience, à l'individu, à la femme. Il exprime bien les contradictions et les tensions de son époque et en cherchant la solitude, il embrassa la société de son temps.

Daniel Pichot
Professeur d'Histoire Médiévale
à l'Université de Rennes 2
Conférence S.A.H.P.L. du 4 juin 1996

Ce travail doit beaucoup aux ouvrages de J. Dalarun :

- ♦ "L'impossible sainteté, la vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (v. 1045-1116), fondateur de Fontevraud"
- ♦ "Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud"



JEAN IV LE CONQUERANT (1339-1399)

Il est difficile de trouver, dans la lignée capétienne des ducs de Bretagne (1) une vie plus mouvementée, plus controversée, mais aussi plus décisive sur l'avenir de son pays, que celle de Jean IV. Sa vie est un drame qui pourrait faire l'objet d'une pièce en cinq actes : au premier acte on fait connaissance avec les principaux personnages, au deuxième l'intrigue se noue, au troisième le héros semble avoir tout perdu, au quatrième il combat et gagne, au cinquième il jouit quelques années du calme revenu.



I.- L'EDUCATION ANGLAISE (1339-1362)

Lorsqu'il naît en 1339 sous le règne de son oncle Jean III, dans une Bretagne calme et prospère qui se tient à l'écart du grand conflit naissant entre la France et l'Angleterre (2), on ne peut imaginer qu'une série de malheurs va très vite s'abattre sur lui.

En 1341, Jean III décède sans enfant ; sa nièce, Jeanne de Penthièvre, se déclare héritière. Elle a épousé Charles de Blois, neveu du roi de France Philippe VI qui, évidemment, la soutient. Mais le demi-frère du défunt, Jean de Montfort (3), prétend qu'il est plus en droit d'hériter. Aussitôt, Edouard III d'Angleterre se met de son côté : c'est la guerre. En 1343, Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort, s'exile en Angleterre pour protéger le petit Jean et sa soeur Jeanne. Pendant la traversée, elle devient folle. Le roi d'Angleterre devient ainsi le tuteur des deux enfants.

Ainsi, en 1345, lorsque Jean (6 ans) apprend que son père est mort et qu'il hérite du trône de Bretagne, il est en Angleterre, privé de sa mère, avec pour toute référence Edouard III, l'un des plus grands souverains de la Chrétienté qui se dit roi de France et d'Angleterre et qui se fait fort de le placer sur le trône de Bretagne dès que les circonstances le permettront.

Le jeune homme s'aperçoit bien vite qu'il n'est pas le seul Breton en Angleterre. Tout un parti anglo-breton est prêt à le mettre sur le trône. A la tête de celui-ci : Amaury de Clisson, sa belle-soeur Jeanne de Belleville et son neveu le jeune Olivier V de Clisson. Un parti qui semble l'emporter quand il voit arriver prisonnier dans la Tour de Londres l'usurpateur : Charles de Blois. Mais l'heure n'est pas encore venue pour Jean - qui n'a alors que 9 ans - de regagner son pays. Edouard le marie à sa fille, Marie d'Angleterre, qui décède hélas peu de temps après.

En 1356, Jean a 16 ans, Edouard le laisse enfin faire, avec son jeune frère Lancastre, une virée en France de quelques mois. Jean découvre la Normandie puis la Bretagne. Il assiste au siège de Rennes où brille un certain Du Guesclin. Il voit la force des Anglais faces aux Français, mais comprend aussi que les Bretons sont très divisés.

De retour en Angleterre, Jean voit arriver à la Tour de Londres le roi de France, Jean II le Bon, prisonnier après Poitiers, puis ses deux cousins, Jean et Guy de Penthièvre, 18 et 17 ans, qui viennent remplacer leur père Charles de Blois. Ce dernier peut ainsi rentrer en Bretagne.

II.- LA CONQUETE ET LE PREMIER REGNE (1362-1373)

En 1362, Jean a 23 ans. Edouard III pense qu'il a l'âge de prendre en main son duché breton, bien entendu pour le compte du roi d'Angleterre. Cependant, la trêve intervenue depuis deux ans entre la France et l'Angleterre interdit à Edouard d'aider de façon trop voyante son jeune poulain.

Jean a avec lui Clisson et Knolles, un Anglais. Charles de Blois peut compter sur deux capitaines de renom : Bertrand Du Guesclin et Jean de Beaumanoir. En 1364, les Anglo-bretons rencontrent à Auray les Franco-bretons, Charles de Blois est tué, Jeanne de Penthièvre capitule, et Jean de Montfort devient le duc Jean IV.

Reconnu comme souverain par tous les Bretons lors d'une guerre fratricide qui a duré 23 ans, le jeune Jean IV montre dès le début de son règne des qualités dans l'art de gouverner. Il faut dire qu'il a été à bonne école.

Il montre vis à vis du pouvoir royal un désir d'indépendance non dissimulé lorsqu'il refuse de prêter au nouveau roi de France, Charles V, l'hommage lige, sauf pour son Comté de Montfort. Il ne reconnaît pas non plus comme suzerain le roi d'Angleterre, mais continue à montrer pour ce pays une sympathie non dissimulée. Il s'entoure de conseillers anglais, et épouse Jeanne Holland, belle-fille du Prince Noir (le fils d'Edouard III).

L'institution du fouage en Bretagne, la réunion régulière des Etats, sont les premiers actes d'un règne qui promet d'être prestigieux. Mais Jean IV va avoir à compter avec un homme dont l'ambition est au moins égale à la sienne : son ancien compagnon d'exil, celui qui l'a aidé à accéder au trône, Olivier de Clisson.

A partir de 1369, Olivier change de camp. Jeanne de Penthievre, veuve et loin de ses enfants - toujours prisonniers en Angleterre - a besoin d'un gouverneur pour ses domaines : il accepte la charge. En 1370, le comté de Porhoët, possédé par des Valois, est à vendre ; il l'achète avec sa capitale Josselin, une position stratégique en Bretagne. Le roi de France cherche un lieutenant pour les marches de Bretagne : il se sent tout indiqué. Bertrand Du Guesclin devient connétable de France, il se met dans son sillage. Jean IV a senti venir le danger mais il ne trouve pas le moyen de se rapprocher d'Olivier. La guerre a repris entre la France et l'Angleterre. Edouard III demande à son ancien pupille d'avoir une attitude nette à son égard. Il lui rappelle d'ailleurs qu'il est Comte de Richemont en Angleterre et donc son vassal. En 1372, il lui fait signer à Westminster un accord d'aide réciproque dans le conflit. Jean IV aura toute sa vie une reconnaissance sans faille vis à vis de celui qui l'a sauvé. Il est fidèle à un homme, Edouard III, et à un pays, la Bretagne.

Evidemment le roi de France Charles V voit les choses autrement. Jean IV, même s'il ne s'est pas agenouillé devant lui, est son vassal, et il est en train de le trahir. Il envoie donc contre lui ses troupes dirigées par son connétable Du Guesclin, secondé par un autre Breton, Clisson. Le piège se referme sur Jean IV, on le fait passer pour traître en Bretagne. Mais qui sont, en cet instant, les vrais traîtres à la cause bretonne ? Toutes les villes s'ouvrent devant la grande armée franco-bretonne. Jean IV retourne à Londres.

III.- L'EXIL (1373-1379)

En Angleterre, Jean IV retrouve sa mère - qui mourra peu après sans avoir recouvré la raison - sa soeur, la famille de sa femme et bien sûr son héros, Edouard III. Il se joint à Lancastre qui entreprend une campagne en France et en profite pour ramener sa femme en Angleterre. Il s'informe de la situation en Bretagne et n'est pas surpris d'apprendre que si Louis d'Anjou en est théoriquement le lieutenant-général, c'est Clisson qui, de Josselin, en est réellement le gouverneur. Il s'est adjoint Jean de Rohan, dont il épousera la soeur en deuxième nocces, et qui, de La Cheze, dirige la Basse Bretagne.

Edouard III s'éteint à 65 ans après un long règne de 50 ans. Son petit-fils, Richard II, un enfant de 12 ans, lui succède. Que peut-il faire face à la France de Charles V et de Du Guesclin ? Jean IV sent que tout bascule, la cause anglaise est perdue et la sienne avec. Il était alors facile, pour Charles V, de monnayer le retour en Bretagne de Jean de Penthievre toujours prisonnier à Londres. Clisson aurait pu le lui suggérer. Cela aurait permis un rapprochement progressif avec la couronne. Mais le roi de France veut aller plus vite ; en 1378 il proclame la réunion de la Bretagne à la France.

Les Bretons ne sont pas prêts. Pour s'opposer à la volonté royale ils cherchent un chef qui ne peut être que Clisson ou Rohan. Jeanne de Penthievre refuse et propose Jean IV. On peut deviner la surprise de ce dernier lorsque des émissaires d'outre-Manche viennent lui faire part de cette décision quasi unanime de son peuple.

IV.- LE SECOND REGNE ET LA LUTTE CONTRE CLISSON (1379-1395)

Accueilli à Dinan par un peuple en liesse, Jean IV veut la réunion de tous les Bretons. Il garde Jean de Rohan comme chancelier. Charles V se rend compte de son erreur : on peut obliger un homme, mais pas tout un peuple. Clisson lui aussi a perdu : il ne peut plus jouer de rôle en Bretagne dans l'immédiat. Fort heureusement pour lui, la mort du connétable l'année suivante lui offre un emploi en France sous le règne du nouveau roi, Charles VI.

Jean IV, lors du deuxième traité de Guérande (1381), définit "clairement" son rôle vis à vis de la France et de l'Angleterre : la Bretagne est du côté français, mais le duc peut s'abstenir personnellement de lutter contre le petit-fils d'Edouard III.

Son goût d'indépendance est très fort. Charles VI n'aura droit qu'à l'hommage simple. Vannes est confirmée dans son rôle de capitale de la Bretagne, le duc doit y avoir un château : ce sera le château de l'Hermine. L'Hermine - dont son oncle Jean III avait recouvert tout son blason dans le souci de se démarquer de la branche aînée des Dreux en 1316 - devient plus que l'emblème d'une famille, celui d'une nation. Il crée l'ordre des Chevaliers de l'Hermine avec la devise : "A ma vie". Il abaisse le pouvoir des grands féodaux qui ne pourront construire ou restaurer des fortifications sans son consentement.

Lui ne s'en prive pas, à Auray, Vannes, Guérande, Saint Brieuc, Solidor, Suscinio, sans oublier les tours de Largoët et de Oudon édifiées par des Malestroit. Les traces sont nombreuses aujourd'hui de ce duc bâtisseur.

Mais il y a une ombre au tableau, l'absence d'héritier. Sa femme, Jeanne Holland, ne lui a pas donné d'enfant. Pas d'amour non plus ; elle ne rentrera en Bretagne que quatre ans après son mari, pour mourir un an plus tard, en 1385.

Jean IV a 47 ans. Il se remarie aussitôt avec la jeune Jeanne de Navarre qui débarque au Croisic. Jeanne est une Capétienne de la branche d'Evreux. Son père, Charles le Mauvais, roi de Navarre, a longtemps lutté aux côtés d'Edouard III. Mais par sa mère, Jeanne est cousine germaine du roi Charles VI et cela pourra toujours servir en cas de rapprochement avec la France. Sa tante, enfin, n'est autre que la Vicomtesse de Rohan. Très vite, Jeanne sera enceinte, assurant ainsi la pérennité de la couronne dans la branche de Montfort.

Jean se sent maintenant suffisamment fort pour anéantir le dernier homme qui gêne son pouvoir absolu en Bretagne: le comte de Porhoët, Olivier de Clisson. En 1387, il décide de le faire tuer au château de l'Hermine à Vannes. Même s'il ne va pas jusqu'au bout, l'intention était nette. Une guerre folle reprend entre les deux hommes, le roi essayant vainement de s'interposer.

La naissance de deux fils (Pierre, le futur Jean V, en 1389, et Arthur, le futur Richemont, en 1393) conforte la position de Jean IV. Olivier de Clisson soigne aussi sa descendance ; il marie sa première fille, Béatrix, avec le fils du vicomte Jean de Rohan, la seconde, Margot, avec Jean de Penthievre qu'il vient de faire sortir de prison. Il devient ainsi le grand-père d'un petit Olivier de Penthievre qui pourrait prétendre un jour au trône ducal ... Depuis la fin de la régence en 1388, Clisson est en très bonne place dans le Conseil Royal. Jean IV veut arrêter son ascension et projette de l'abattre en plein Paris en 1392. Ce deuxième attentat échoue, mais le roi, alors qu'il se dirigeait vers la Bretagne pour venger son connétable, devient fou dans la forêt du Mans. Ses oncles reprennent le pouvoir, Clisson entre en Bretagne et continue la lutte contre le duc. De guerre lasse, les deux rivaux, en 1395, décident enfin de faire la paix.

V.- LES DERNIERES ANNEES (1395-1399)

En 1396, Jean IV fait un pas vers la France en mariant son fils aîné, Pierre-Jean à Jeanne, la fille de Charles VI. Les Anglais ne peuvent lui en vouloir car Richard II, qui a signé une trêve avec la France, vient d'épouser une autre fille du roi. Pendant son séjour à Paris, Jean IV confie la garde du duché à Clisson, signe de leur nouvelle amitié.

Trois ans plus tard, en 1399, à Nantes, sur son lit de mort, il renouvelle sa confiance à son vieil ennemi en lui confiant la garde de ses sept enfants : Jean, 10 ans, deviendra duc sous le nom de Jean V, Arthur de Richemont sera connétable de France pendant 34 ans, Richard, le plus jeune fils, sera le père de François II, et le grand-père d'Anne de Bretagne.



Ainsi, Jean IV aura réussi en politique intérieure à restaurer l'autorité ducale en Bretagne par rapport aux grands féodaux, Penthievre, Rohan, Clisson. Il a installé une dynastie, les Montfort, qui régnera encore pendant 115 ans après lui. En politique extérieure, il a écarté la Bretagne des convoitises françaises et anglaises, et mis son duché hors du conflit qui durera encore pendant 57 ans après sa mort. Avec lui commence la période que les historiens appellent à juste titre, l'Etat Breton.

Jean IV repose à Nantes dans un tombeau édifié par un Anglais. C'est encore un Anglais, Michaël Jones, qui publiera ses actes en 1987. Cinq cents ans après sa mort, l'anglophile n'est pas oublié Outre-Manche.

P. Beunon

Conférence S.A.H.P.L. du 8 juin 1996

- (1) La branche des Dreux-Bretagne, issue du roi de France, Louis VI le Gros, compte 12 souverains en 300 ans, de 1213 à 1514 ; Jean IV est le sixième, il régnera 35 ans.
- (2) En 1337, Edouard III a déclaré la guerre au roi de France, Philippe VI.
- (3) Il avait hérité par sa mère, Yolande de Dreux, fille de B. de Montfort et descendante d'Amaury, du Comté de Montfort en région parisienne.

L'EGLISE DE MAXENT (Ille et Vilaine) (860-1898)

□ HISTORIQUE

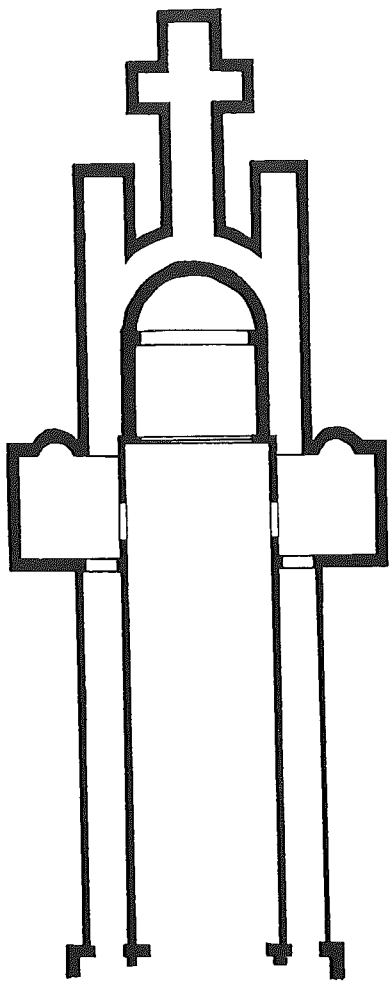
Le jour de Pâques 869, Salomon, roi de Bretagne, donna aux moines de l'abbaye Saint Sauveur de Redon, une grande quantité d'objets liturgiques très précieux, souhaitant en échange être inhumé dans le monastère "de la paroisse appelée *Laan*", *in plebe quae vocatur Laan, in monasterio supradicto*. A cette occasion, le souverain résuma les circonstances de la fondation, rappelant que l'abbé Conwoïon avait obtenu qu'il lui cédât sa résidence royale, *aula regia*, afin de s'y réfugier et d'échapper à la menace scandinave, devenue très sensible depuis le raid sur Redon en 854. Salomon fit édifier un monastère dédié à Saint Sauveur, mais également à Saint Maixent, les reliques de ce pieux personnage du IV^e siècle étant parvenues d'Aquitaine en Bretagne par suite de circonstances indéterminées. Quelques moines vivaient préalablement à la nouvelle fondation dans cette région, probablement dès l'année 847 ; aux alentours des années 860, plusieurs donations effectuées par des *machtierns*, des aristocrates locaux, permirent à Redon de posséder les onze douzièmes de la *silva*, la forêt anciennement un bien du fisc, de Plélan-le-Grand. Le nom de cette paroisse, signifiant en vieux breton la "paroisse du monastère", découle de la présence des moines de Redon qui y étaient réfugiés ; Maxent, qui tire son nom de saint Maixent, est un démembrement médiéval de Plélan.

Conwoïon, décédé en 868, fut enterré dans l'abbatiale ; Salomon, désireux de reposer auprès de Wembrit, son épouse morte en 866, favorisa richement les moines, en souhaitant que le monastère soit appelé "Saint Salomon". Cette volonté ne fut pas suivie d'effet, même si le souverain, assassiné en 874, y fut inhumé. Après lui, le *machtiern* Deurhoïarn et son épouse Roiantken obtinrent l'autorisation de reposer en ce lieu, en 876 et 878, à l'endroit appelé le "vestibule de Saint Maixent", *in vestibulo Sancti Maccettii* : ce terme désigne probablement l'une des entrées de l'abbatiale. Un autre mot employé à ce propos, "l'exèdre jouxtant la basilique Saint Maixent", *exhedra juxta basilicam Sancti Maccettii*, désigne peut-être une construction en hors-d'oeuvre située à l'est du sanctuaire.

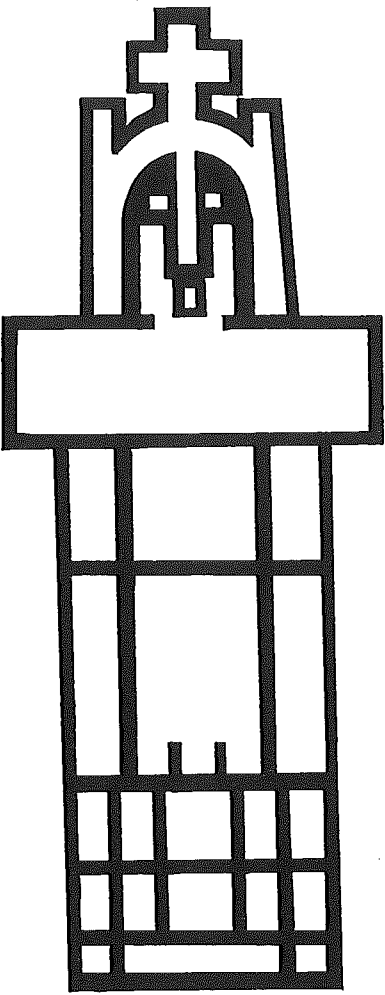
Vers 920, en raison des incursions normandes sans cesse plus dangereuses, les moines poitevins qui vivaient en compagnie des Redonnais à *Plelan*, quittèrent la Bretagne avec les reliques de saint Maixent, et regagnèrent le Poitou en 924, après avoir transité par Candé-sur-Beuvron (Loir et Cher), Auxerre (Yonne) et Ebreuil (Allier). A proximité de ce lieu, Gannat conserve un évangélaire attribuable au troisième quart du IX^e siècle, une production messine qui pourrait être celui offert en 869 par Salomon à la nouvelle fondation.

Celle-ci périclita rapidement après le départ des saintes reliques et le retour des moines à Saint Sauveur de Redon ; l'église devient paroissiale à une époque indéterminée, en tout cas antérieurement à 1330, où apparaît la forme *Macent*. Presque rien n'est connu sur elle jusqu'à l'extrême fin du XVI^e siècle, lorsqu'est nommé un prieur et recteur exceptionnel, Pierre Porcher. Cet ecclésiastique réussit à s'opposer aux prétentions des de Laval, qui usurpaient les biens du prieuré de Redon, principalement les bois de Maxent ; ayant récupéré cette source estimable de revenus, P. Porcher put faire consacrer de nouveaux autels en 1602, restaurer des chapelles édifiées au XV^e siècle, rebâtir la chapelle axiale, et reconstruire une partie de la nef et le clocher en 1626. Son activité est bien connue grâce au témoignage de Noël Georges, vicaire de Maxent qui rédigea dans les années 1620-1640 un épais manuscrit relatant sa vie et son oeuvre ; il adapta de surcroît le *Jeu de saint Maxent*, production de Nicolas Galiczon, moine de Sainte Croix de Quingamp, représenté à Maxent en 1537 et en 1548.

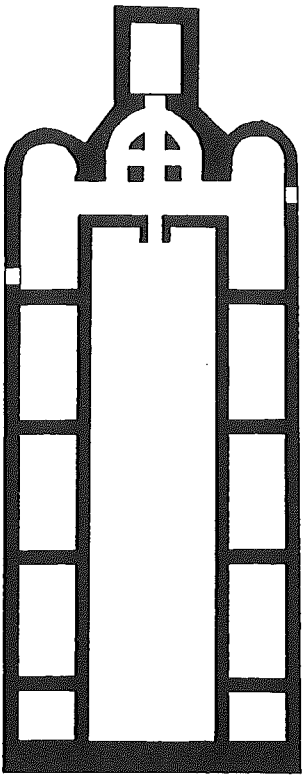
Après les importants travaux du premier quart du XVII^e siècle, l'église ne fut plus entretenue avec suffisamment d'efficacité, ce qui entraîna un délabrement sans cesse croissant dès les années 1860. Le conseil de fabrique obtint l'autorisation de la faire reconstruire, suivant les plans de l'architecte diocésain Arthur Regnault ; en dépit des protestations véhémentes d'Arthur de La Borderie et de Louis Tiercelin, l'ancienne abbatiale fut jetée à bas, partiellement à partir de 1893, totalement, et épierrée jusqu'à ses fondations en 1898.



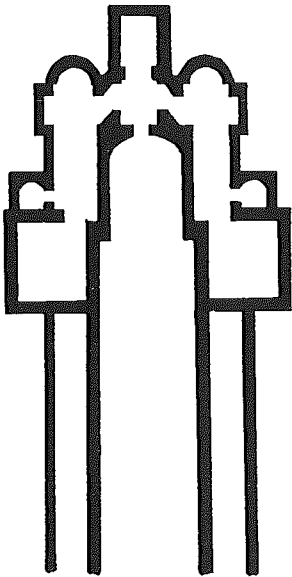
CORVEY-SUR-WESER, 867



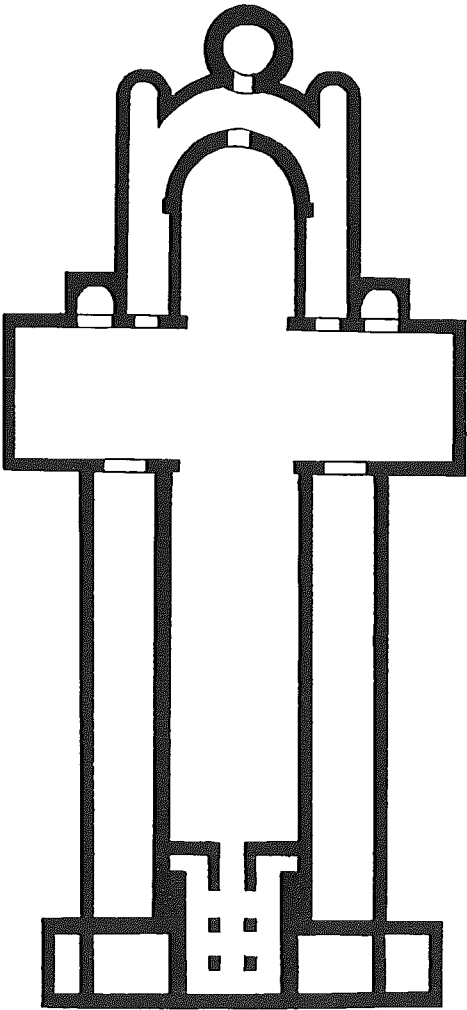
HALBERSTADT, 865



WERDEN-SUR-RUHR, 875



MAXENT, 860



HILDESHEIM, 870

□ L'EGLISE DU IX^e SIECLE

Pourvue de reliques insignes, abritant les corps du fondateur de Redon et du couple royal, l'abbatiale des années 860 est une église de pèlerinage similaire aux grandes réalisations de fonction identique dans l'empire carolingien, bien que la Bretagne n'en fasse pas partie.

Elle se compose d'une nef encadrée de deux bas-côtés, d'un transept, et d'un chœur entouré par un déambulatoire, desservant deux absidioles orientées et une chapelle axiale. La longueur minimale retrouvée atteint 40 m, l'église du IX^e siècle étant plus longue que celle du XVII^e ; les murs de la nef (largeur intérieur : 6,80 m), épais de 0,70 m comme tous ceux de l'époque carolingienne, se prolongent vers l'ouest, de façon à former un probable *westwerk*, un massif occidenté qui pourrait être le *vestibulum* mentionné en 875. Les bas-côtés (largeur : 2,20 m), plus courts que la nef, débouchent sur le transept (longueur : 20 m ; largeur : 5 m), peu saillant par rapport à eux (de 2,50 m), en suivant des traditions carolingiennes. Sur ses bras s'articulent vers l'est deux petites salles carrées (1,70 m intérieurement) pourvues d'une abside orientée, interprétées comme deux clochetons d'un type connu au IX^e siècle.

Les parties orientales de l'église font l'objet de l'intérêt des archéologues depuis 1864, année où Alfred Ramé les dessina pour la première fois ; son schéma, publié en 1943 par René Couffon, montre un sanctuaire rectangulaire (6,40 m sur 4,50 m intérieurement), bordé au nord et à l'est par un couloir large de 2,35 m, voûté d'arêtes en face de la chapelle axiale orientée (4,50 m sur 2,50 m intérieurement). L'angle droit au nord-est, auquel on pouvait admettre un symétrique détruit par la sacristie au sud-est, faisait penser à un type de déambulatoire fréquent pour les édifices de pèlerinage de l'époque carolingienne. En réalité, la fouille a montré que les couloirs entourant le chœur se prolongeaient vers l'est par deux absidioles orientées (diamètre intérieur : 4,20 m) ; l'articulation entre elles, la chapelle axiale et l'étroit passage *ad caput*, "vers le chevet" aménagé dans l'est du chœur, là où reposèrent probablement les reliques de saint Maixent, se fait grâce à deux couloirs obliques. Cette disposition des circulations, apparemment l'une des plus anciennes de ce type, semble un important maillon de l'architecture religieuse, conduisant au déambulatoire à chapelles rayonnantes dont le plan est achevé à l'époque romane.

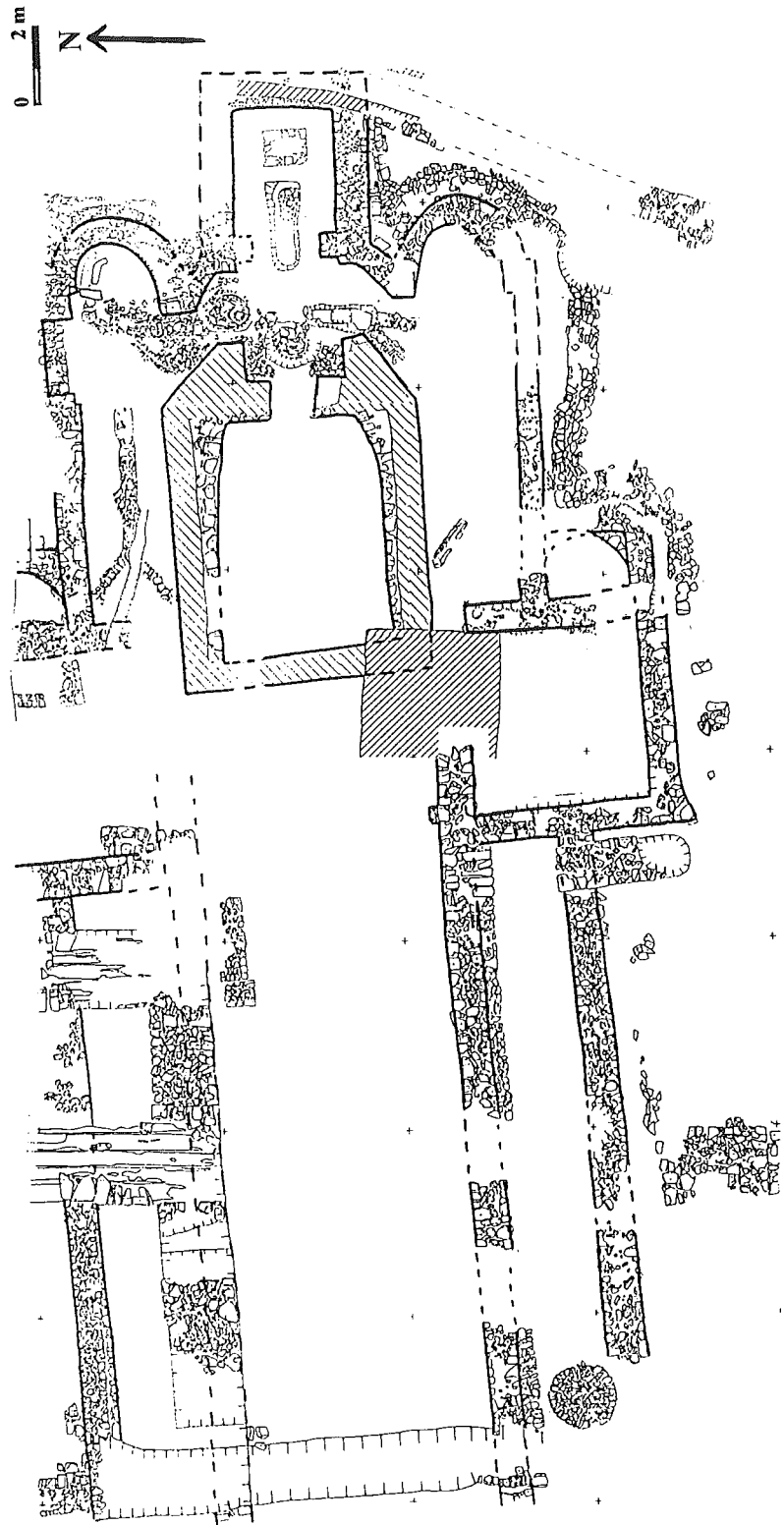
Ce détail technique, l'existence de tourelles sur le transept, l'allure générale de l'église, l'apparente aux grandes réalisations contemporaines de la future France à Auxerre (841-865), Flavigny-sur-Ozerain, en Côte-d'Or (866), mais aussi et surtout de la future Allemagne à Corvey-sur-Weser (822-844 et avant 873), Halberstadt (865), Hildsheim (870) ou Werden-sur-Ruhr (875). La seule différence avec ces monuments réside dans la taille, Maxent n'atteignant qu'une quarantaine de mètres, contre le double ou plus pour les autres réalisations.

□ L'EGLISE DU XVII^e SIECLE

Selon le manuscrit de Noël Georges, d'importants travaux avaient été effectués *en ce penultieme siecle precedent*, c'est à dire au XV^e siècle, le vicaire écrivant entre 1620 et 1640. Malheureusement, les modifications qui portèrent sur l'agrandissement de l'église par l'adjonction de trois chapelles au sud de la nef, d'une sacristie et d'une *tresorerie* à la place de la branche sud du déambulatoire entourant le chœur, furent de mauvaise qualité et durent être reprises par Pierre Porcher dès que celui-ci en eut la possibilité financière. Ce dernier reconstruisit depuis ses fondations la chapelle axiale, apparemment sur ses bases du IX^e siècle, pour y faire l'*eschole*. La déambulation qui se pratiquait encore à ce moment autour du sanctuaire, en suivant des pratiques liturgiques en vigueur à l'époque carolingienne fut alors abandonnée au profit de processions extérieures. En 1626, P. Porcher réédifia la *costiere* nord de l'église, c'est à dire le mur nord de la nef, destiné à contrebuter le clocher remplaçant celui précédemment implanté à l'ouest du chœur. La maçonnerie de la tour repose sur des madriers de chêne destinés à amortir les vibrations des cloches. Deux d'entre elles, baptisées en septembre 1655, furent fondues entre le sanctuaire et la chapelle axiale ; toutes les installations nécessaires à leur élaboration ont été mises au jour lors de la fouille.

L'église servait de lieu de sépulture pour les paroissiens ; P. Porcher codifia les règles d'inhumations, en instaurant le régime des *passees*, neuf rangées, coûtant d'autant plus cher que l'on s'approchait du chœur, où reposaient les prêtres. Plus de 250 sépultures, essentiellement en cercueils, datables de la première moitié du XVII^e siècle, ont été retrouvées, les défunts ultérieurs ayant été déplacés dans un ossuaire installé à l'ouest de la *porte mortuale*, à l'occident de l'église.

MAXENT
Parties du IX^{ème} siècle



Compte tenu de l'épierrement intervenu en 1898, les structures dégagées en 1991-1992 n'étaient nettement lisibles que pour les spécialistes ; aussi il a été jugé bon de les recouvrir et d'indiquer leur emplacement par un simple marquage au sol. Néanmoins, ce qui est reconstituable, et c'est l'essentiel, prouve que la Bretagne du IX^e siècle participait aux grands courants architecturaux de son temps, en créant des formes novatrices pleines d'avenir.

Philippe Guigon

Docteur en Archéologie

Directeur de fouilles de l'ancienne église paroissiale de Maxent

Conférence S.A.H.P.L. du 12 décembre 1996

8008

LE CHÂTEAU DU PLESSIS JOSSO

THEIX (Morbihan) - Manoir fortifié du XVe siècle

Le Plessis Josso est le type même de manoir breton avec ses dépendances, tels qu'on les construisait à l'époque des ducs de Bretagne. C'était un ensemble de bâtiments parmi lesquels se trouvait le logis seigneurial conçu pour les besoins d'une seigneurie importante. Une cinquantaine de personnes pouvaient y vivre. Il était entouré par un vaste domaine agricole pouvant aller jusqu'à 2 000 hectares. Son nom vient du latin "*plexare*" et laisse supposer que la première construction était entourée de palissades en bois.

C'était une maison forte bâtie vers le XIVe siècle par la famille Josso qui lui a donné son nom. Cette maison forte se limitait à la partie gauche du grand logis actuel et ne comportait qu'une pièce par étage. C'était une tour, en quelque sorte, à laquelle on accédait par un escalier rudimentaire en bois situé à gauche du bâtiment.

Puis cette maison s'est agrandie au XVe siècle sur la droite par un grand corps de logis seigneurial avec une façade percée de fenêtres à meneaux en pierre, une porte d'entrée gothique ornée de pinacles et une tour d'escalier polygonale extérieure en pierre. Nous devons aussi aux Josso les trois lucarnes supérieures gothiques datant de la fin du XVe siècle. L'une est garnie de dragons et une autre plus dépouillée à droite porte les armes de cette famille.

A droite du logis, une aile en forme de pavillon a été construite vers la fin du XVIe siècle par la famille Rosmadec, sans doute sur l'emplacement d'une ancienne tour de défense.

Il y avait aussi, tout autour de la cour, de nombreux bâtiments de service et d'habitation pour le personnel, notamment à droite un grand commun orné de jolies lucarnes Renaissance dont les armoiries ont été grattées à la Révolution. Sur la gauche, une très grande écurie, car il ne faut pas oublier que le seigneur devait fournir des chevaux et des hommes d'armes au duc en cas de conflit.

Tout autour, se trouvait un important système de défense avec des tours d'angle et des courtines que l'on peut encore voir au sud et au nord du bâtiment principal, ainsi qu'un grand verger fortifié à l'est.

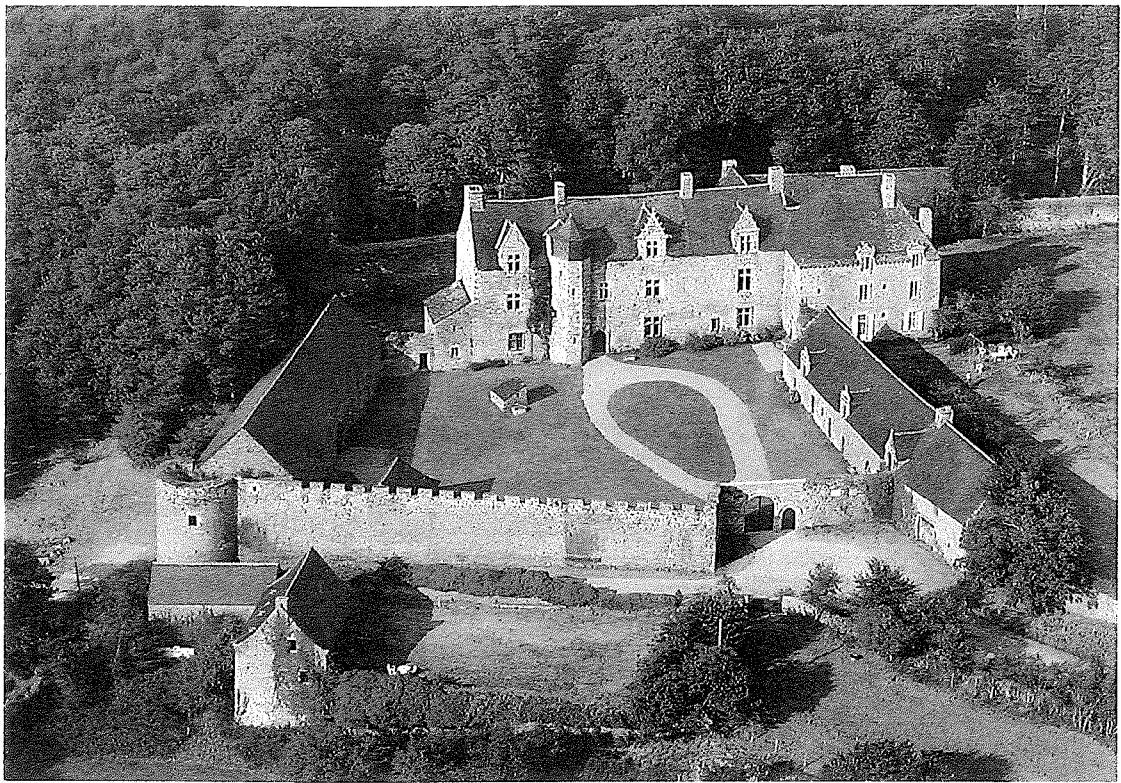
En regardant tout cet ensemble encore bien conservé, et peut-être unique en Bretagne, on a un aperçu des principaux styles architecturaux utilisés en Bretagne avant la Révolution. Ils représentent près de six siècles d'histoire.

□ LES FONCTIONS DE CE MANOIR

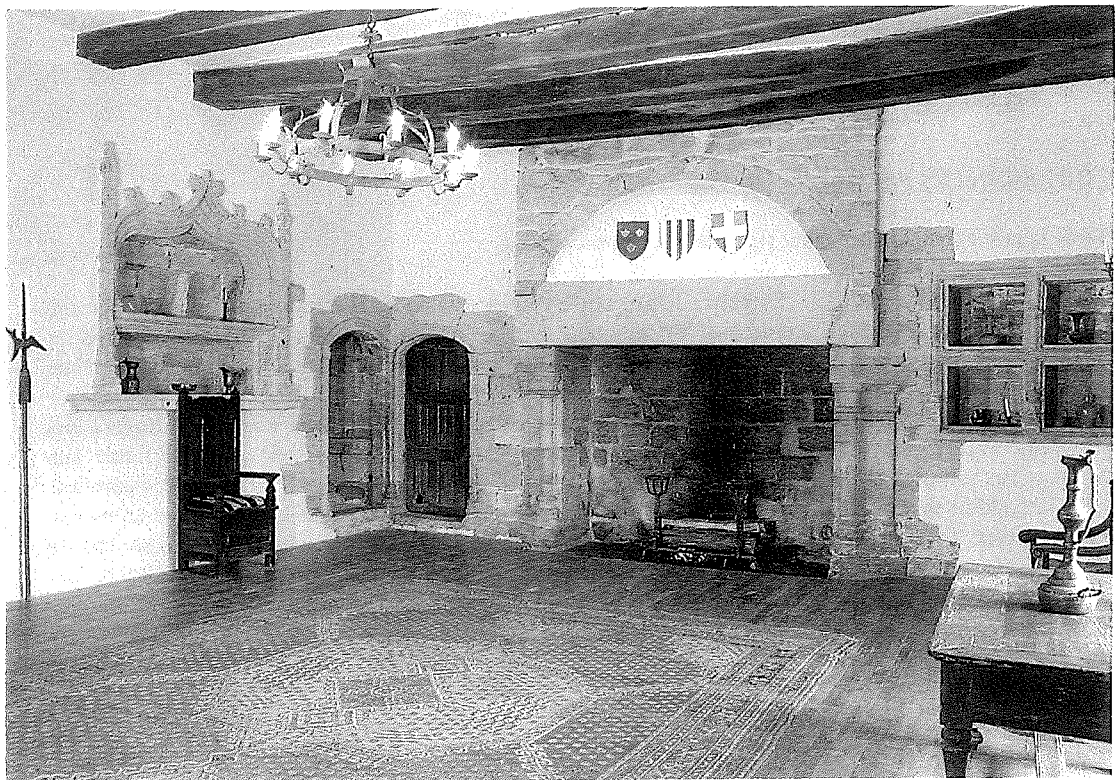
Bien qu'elles aient varié au cours des siècles, l'une des fonctions essentielles était défensive. Le manoir devait protéger ses occupants. Bien abrité derrière ses remparts et ses tours desservis par des chemins de ronde légers, le Plessis Josso était facilement défendable. Cette seigneurie constituait aussi un relais entre les grandes forteresses de Suscinio et de l'Argoet. Mais elle dépendait de l'évêque de Vannes, personnage très important dont le fief couvrait les communes actuelles de Theix, Surzur, Grandchamp et Saint Avé. Les fortifications étaient nécessaires à cette époque, car cette partie de la Bretagne fut le siège de nombreuses guerres et troubles de toutes sortes : après les invasions normandes, il y eut la longue guerre de succession de Bretagne au XIVe siècle, puis la guerre avec la France au XVe siècle, et plus tard les sanglantes guerres de religion. Il n'est pas impossible que le Plessis Josso ait joué un rôle dans l'un ou l'autre de ces conflits, car le pays de Vannes était au cœur des combats. On raconte aussi que Du Guesclin serait passé au Plessis Josso avant d'attaquer et de prendre le château de Suscinio pendant la guerre de succession.

En cas de danger, les paysans et leurs familles venaient chercher refuge au manoir avec leurs troupeaux que l'on mettait dans le verger fortifié. La population du château pouvait ainsi doubler à certains moments.

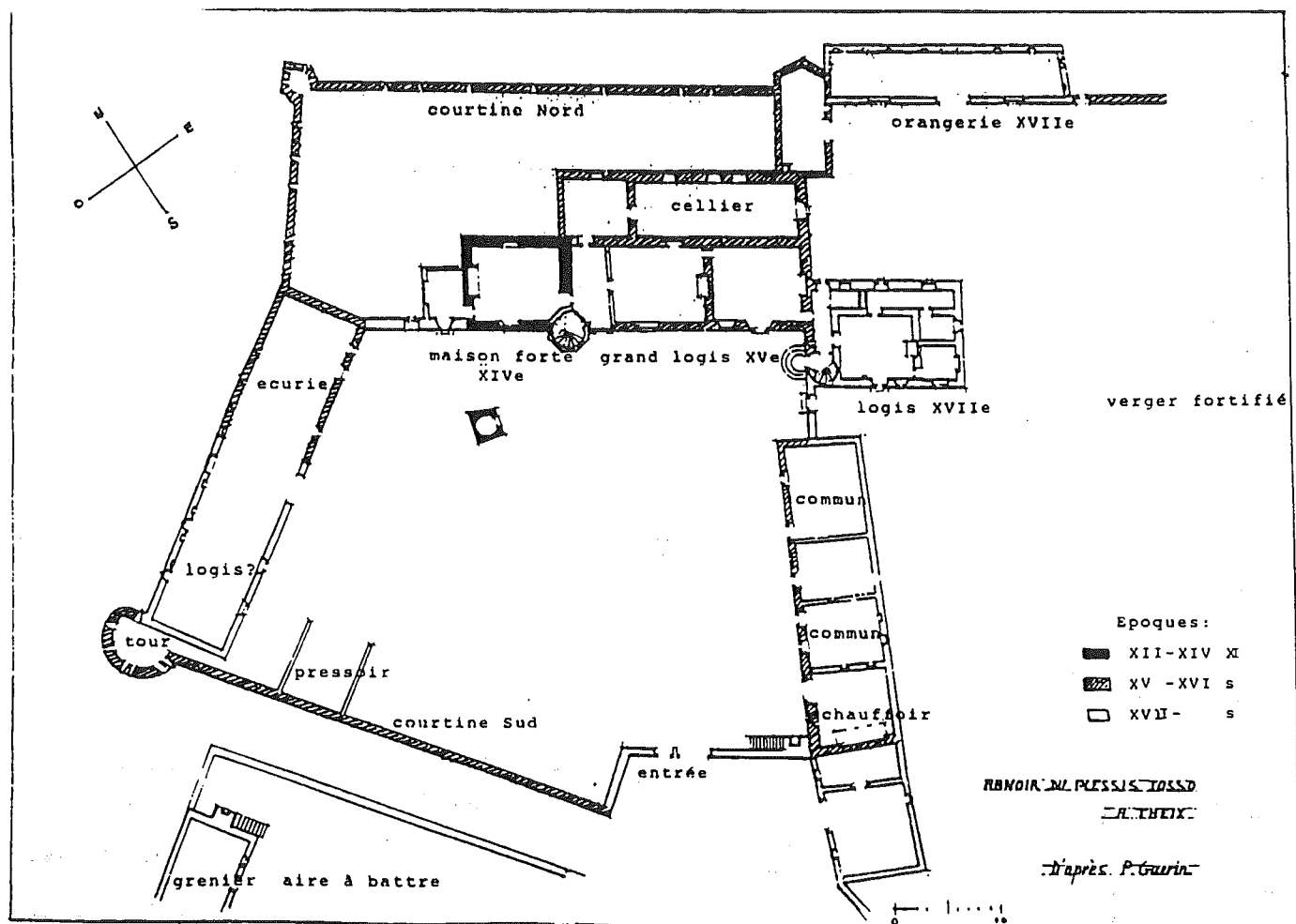
L'autre fonction tout aussi importante était l'exploitation du domaine agricole. Le fief du Plessis Josso avait une étendue de plus de mille hectares. La plus grande partie de ses terres se trouvaient dans la commune de Theix, mais certaines aussi étaient situées en bordure du golfe du Morbihan et de l'Océan en Noyal et à Surzur. Plusieurs seigneuries secondaires lui étaient rattachées, comme celles de Kernicol et du Pont en Theix, ou de l'Espinay à Surzur, et des Ferrières à Sulniac. Le domaine propre du manoir comportait des moulins à vent et à eau, une aire à battre avec son grenier, des bâtiments divers, ainsi qu'une chapelle et un pigeonnier, aujourd'hui disparus. Des bois de haute futaie, un bel étang et de nombreuses métairies ou fermes, qu'on appelait des "tenues congéables" complétaient l'ensemble. Les seigneurs du Plessis Josso disposaient aussi de prééminence à l'église de Theix, ainsi que d'un four banal et d'un droit de foire deux fois par an à Theix.



Château du Plessis Josso -Vue générale (Cliché Collinet de la Salle)



La grande salle basse (Cliché Collinet de la Salle)



❑ **LES DIFFERENTES FAMILLES DU PLESSIS JOSSO**

Trois familles seulement se sont succédées ici en six siècles.

➤ **Les Josso (1330-1550)** : En 1330, Sylvestre Josso, noble écuyer à la cour du duc Jean III, épouse Martine de Carné, fille d'Olivier de Carné, seigneur de Questembert, chambellan du duc. De cette union sont issus les seigneurs du Plessis Josso que l'on retrouve à plusieurs reprises dans l'entourage des ducs de Bretagne. L'un d'eux, Pierre Josso (1400-1478), fut l'homme de confiance et conseiller de Jean V. Il fut aussi gouverneur de Moncontour et chargé de mission auprès du Pape. Un autre accompagnait Richemont en 1424 à Angers lors des négociations avec le roi de France. Cette famille était la plus importante de Theix, où elle figure aux réformations et aux montres de 1428, 1464 et 1536. On y apprend qu'elle devait se présenter avec 4 cavaliers "équipés de brigandine avec salade, harnais de jambes et voulge", ainsi que 2 archers. ce qui dénote un revenu important. Les Josso s'éteignirent au milieu du XVIe siècle. L'une des dernières du nom, Louise Josso, épousa Pierre de Rosmadec vers 1500. Elle n'eut qu'une fille, Louise, qui épousa elle-même un Rosmadec et, par elle, le Plessis passa aux Rosmadec.

➤ **Les Rosmadec (1456-1786)** : C'était une très ancienne et puissante famille de Cornouaille qui donna de nombreux personnages célèbres à la Bretagne, notamment des Gouverneurs de Quimper, Dinan, et Nantes, ainsi que plusieurs évêques de Quimper et de Vannes. L'un d'eux, Sébastien de Rosmadec, naquit au Plessis Josso et fut le fondateur du pèlerinage à Sainte Anne d'Auray. Cette famille possédait un grand nombre d'autres seigneuries autour de Vannes et dans le pays nantais. Elle s'est éteinte en 1784, en la personne de Michel Anne de Rosmadec, marquis de Goulaine et seigneur du Plessis.

➤ **Les Le Mintier de Léhélec (1786-aujourd'hui)** : Le Plessis fut acquis en 1786 par François Marie Le Mintier, colonel des gardes du Roi et marquis de Léhélec, qui, après la Révolution, devait devenir maire de Vannes et l'un des premiers présidents du Conseil Général du Morbihan. Il n'habita pas au Plessis, mais il en fit don à son neveu, Sévère Le Mintier, officier des armées royales, dont la mère, Marie Louise du Bouexic, était dame de Bonnervaux à Theix. Mais ce dernier qui prit part à la "chouannerie" comme chef de la division du Porhoet, ne l'habita pas immédiatement. Son fils Edouard lui succéda au Plessis et devint maire de Theix en 1840. La propriété appartient maintenant à Eliane Le Mintier de Léhélec, leur descendante.

❑ **LA VISITE DU CHÂTEAU**

L'entrée et l'escalier - On entrait autrefois de plain pied dans la grande salle basse, où s'effectuait toute la vie publique du château. Le mur en tuffeau qui sépare l'entrée de la grande salle n'existait pas, il a été rajouté au XVI^e siècle pour améliorer le confort. Le sol était recouvert de pavés grossiers et irréguliers qui, par la suite, ont été remplacés par des dalles. Très souvent, à cette époque, les sols de ce niveau étaient en terre battue. L'escalier en pierre date du XV^e siècle. Il est très typique de l'époque et de la région. Il se termine par une plateforme de guet d'où l'on pouvait surveiller les environs, et qui possède une minuscule cheminée pour réchauffer le guetteur.

La maison forte - C'est la partie la plus vieille du château. Elle comportait une seule pièce par étage, avec des entrées séparées pour chacune. La cuisine a conservé sa cheminée du XIV^e siècle, et un évier en granit à même le sol. Celui-ci était en terre battue. La fenêtre ébrasée avec ses coussièges en granit a été agrandie au XV^e siècle. La chambre haute a conservé sa porte d'accès extérieure donnant sur un échafaudage et un escalier mobile que l'on pouvait retirer en cas de besoin.

Le grand logis - Au Moyen Age, le seigneur vivait avec sa famille au premier étage. Il disposait d'une grande salle commune, qui comportait une grande cheminée, quelques lits, des tréteaux, des sièges et des coffres. Le sol était revêtu de carreaux de terre cuite ornementée mais très fragiles, dont quelques exemplaires ont été retrouvés. On peut voir, à côté de cette salle, une petite chambre très typique du XV^e siècle. Elle pouvait aussi servir de cuisine. Elle a conservé sa peinture, son évier en pierre et son carrelage d'époque.

Les celliers - Ces grandes pièces en contrebas et au nord avaient plusieurs utilités. Tout d'abord, elles servaient à conserver les aliments : céréales, haricots, viande salée, huile ... en quantité suffisante pour tout un hiver, et, le cas échéant, pour un siège. On consommait aussi beaucoup de vin que l'on faisait parfois venir de Gascogne, comme en témoigne l'histoire survenue à Guillaume Josso en 1546. Mais cela n'occupait qu'une partie des locaux et le reste pouvait servir de prison, car il fallait des locaux disciplinaires pour mettre à l'ombre les coupables quand le seigneur rendait la justice.

La grande salle basse - C'était la pièce la plus importante du château. Le seigneur s'y tenait pour recevoir ses hôtes et y exercer ses fonctions. Il y rendait probablement la justice. Le symbole de son pouvoir était la crédence de justice en pierre surmontée d'une accolade devant laquelle il se tenait. Sur les étagères, on plaçait des objets précieux, de même que dans l'armoire en pierre située à droite de la cheminée. On peut aussi admirer la très belle cheminée du XV^e siècle, décorée par une cordelière. Les seuls meubles de cette pièce étaient des sièges et des coffres en bois sculpté.

La chambre d'apparat - Cette pièce a été complètement remaniée au XVII^e siècle par Anne de Goulaine, marquise de Rosmadec, pour en faire une chambre d'honneur avec une monumentale alcôve, inspirée par les alcôves alors à la mode à la cour. Toute cette pièce, y compris le plafond, a été recouverte de bois et décorée dans le style de la Renaissance. L'alcôve en chêne sculpté est un modèle rare, qui date du XVII^e. Sur les étagères, on peut voir divers objets retrouvés dans le château, ayant sans doute appartenu à la famille Rosmadec : clefs, ciseaux à chandelle, livres, bouteilles à vin anciennes ...

Les portraits de cette pièce appartiennent aux familles Rosmadec ou Le Mintier, comme celui d'Anne de Goulaine, épouse de Sébastien de Rosmadec, et celui de Julie de Lorgeril, épouse d'Edmond Le Mintier, dernière dame à avoir habité ici.

La cuisine du pavillon - Elle est construite probablement sur l'emplacement d'une ancienne tour, comme en témoignent encore les meurtrières que l'on peut voir dans le couloir et qui protégeaient la porte d'entrée. L'aménagement intérieur date du XVIII^e siècle. On y remarque notamment la cheminée avec son tourne-broche à poids, le fourneau en pierre, encore appelé "potager", et divers ustensiles de l'époque. On note aussi un beau buffet du XVII^e siècle, et une armoire XVIII^e à deux corps. Le dallage irrégulier est fait de carreaux du XVI^e et du XVIII^e siècles.

Le verger fortifié - Il était très grand et entièrement entouré de murs élevés avec des petites tours aux angles et au milieu. Au Moyen Age, c'était le domaine privilégié de la châtelaine car il n'y régnait aucun bruit. Mais en cas de danger, il pouvait aussi servir de refuge pour le bétail. On y trouvait des arbres fruitiers, et même des orangers au XVIII^e siècle, des fleurs et des légumes. Un dessin de ce jardin a été retrouvé sur l'ancien cadastre de 1810. On y trouvait aussi la très jolie chapelle, reconstruite et bénie plusieurs fois, mais qui a malheureusement été détruite au cours de ce siècle. Son emplacement est encore visible au fond du jardin, mais son clocher a été sauvé et se trouve maintenant sur la route de Berric, où l'on peut encore l'admirer.

Le chauffoir - Cette pièce curieuse, située à l'entrée, à droite du porche, est, malgré ses transformations, l'une des plus anciennes. C'était sans doute une tour, comme en témoignent les ouvertures restées visibles dans la cheminée. Par la suite, elle est devenue une salle de garde, puis un chauffoir où l'on se tenait après le travail et, enfin, un four où les paysans venaient faire cuire leur pain. Le linteau de la cheminée et la colonne centrale sont très anciens et faits de plusieurs pierres dont certaines proviennent de récupération. On remarque aussi sur l'une d'elles une grossière croix de chouans, sans doute gravée à la Révolution. Il est dit que des messes étaient célébrées en cachette à cet endroit par des prêtres réfractaires et que l'un d'eux aurait même été blessé en sortant du Plessis. Les légendes sur cette époque sont encore très vivaces dans la région. Elles nous relient très directement à l'histoire du Plessis dont elles maintiennent la tradition.

Eliane Le Mintier de Léhélec et Emmanuel Salmon Legagneur

Visite du château par les membres de la S.A.H.P.L. le 20 octobre 1996

Nous tenons à remercier particulièrement M. et Mme Salmon Legagneur, propriétaires du château, qui ont eu la gentillesse de recevoir les membres de notre société le dimanche 20 octobre 1996 et de les accompagner dans la visite de ce superbe manoir qu'ils ont pu découvrir à travers les différentes époques qui ont marqué sa vie.

❧❧❧

LE MESOLITHIQUE

Souvent décrit en négatif au regard de son prédécesseur - le paléolithique supérieur et ses fiers chasseurs de rennes, peintres animaliers hors pair - et de son successeur - le néolithique et ses vaillants laboureurs et éleveurs, formidables bâtisseurs de mégalithes - le mésolithique est un moment de l'histoire de l'Humanité pourtant crucial : il correspond à la période où l'être humain propose maintes adaptations à la modification des conditions climatiques et écologiques dont nous sommes encore les témoins (ce que nous appelons le « postglaciaire »).

L'émergence du concept de mésolithique est très longue (c'est le dernier-né de la Préhistoire !) et tributaire des connaissances et des modes de pensée de chaque époque (ce l'est encore sans aucun doute !). L'Europe se vide entre le paléolithique et le néolithique : c'est le « hiatus ». Puis l'on découvre les premiers « microlithes », silex taillés de très petite taille : le hiatus est comblé par les « pygmées ». A la suite des fouilles des époux PEQUART à TEVIEC, puis HOÉDIC, dans le Morbihan, les premières sépultures sont connues dès le début des années 30 : ce ne sont point des pygmées. Mais ces gens sont enterrés au milieu d'innombrables débris de coquilles marines : ce ne peuvent être alors que de « misérables coureurs de grèves » grappillant de ci de là quelques coques, quelques patelles pour survivre. Dans les zones intérieures, la situation n'est guère meilleure : « l'homo mesolithicus » avale des escargots, sinon des couleuvres, traque mesquinement le lapin. Où sont donc les fiers chasseurs d'antan ? Cet être ne peut postuler comme descendant de ces derniers. Aussi le fait-on venir de l'Inde, puis de l'Afrique du Nord - où, effectivement, des industries avec les mêmes microlithes sont désormais connues. Dans les années 50, certaines régions - tel le Sud-Ouest aquitain - voient le mésolithique perdurer fort longtemps (il est vrai que les stratigraphies connues à l'époque, avec des mélanges d'industries dans leurs couches supérieures, s'y prêtaient) : le « néo-chalcolithique de tradition tardenoisienne »¹ est né. Certains auteurs voient même des Gaulois utilisant les fameux microlithes : il ne faut pas oublier qu'en ces années, il n'est pas illogique de se représenter les légions de César agacées par des volées de flèches en silex ! Une très salutaire révision critique - qui pose les fondements actuels de la chronologie des industries mésolithiques en France et en Belgique - est publiée par J.-G. ROZOY en 1978. « L'homo mesolithicus » appartient alors à une « libre et insouciant famille d'archers » qui semble évoluer dans le meilleur des mondes rousseauistes... Il y a sans doute du vrai dans cela, mais la réalité est peut-être un peu plus complexe. Nous allons voir - très succinctement - plusieurs aspects du mésolithique qui vont nous permettre de le mieux connaître.

I La chronologie (fig. 1)

La fin des temps glaciaires est marquée par une suite de réchauffements (*Bölling*, *Alleröd*) entrecoupés de phases glaciaires (épisodes du *Dryas*). Au cours de cette période, les espèces chassées par les gens du paléolithique supérieur disparaissent de nos régions (le mammoth) ou migrent vers le nord (le renne). D'autres espèces tendent à prendre le devant de la scène (le cerf, le chevreuil, le sanglier), tandis que les groupes humains restés sur place tentent d'adapter leur panoplie

¹ Par tardenoisien, entendez mésolithique : les deux termes sont longtemps restés synonymes chez divers auteurs.

de chasse au nouveau gibier, tout en restant tributaires des traditions magdaléniennes : c'est ce que l'on appelle l'*épipaléolithique*.

Le début de l'ère « postglaciaire »² est marqué par le *préboréal* (à partir de 10 200 BP³) qui voit le développement de la forêt de pins et de bouleaux, puis par le *boréal* (à partir de 8 800 BP) pendant lequel la chênaie mixte succède progressivement à la forêt préboréale ; fait notable : le développement du noisetier. Au cours de l'*atlantique* (à partir de 7 500 BP) la chênaie mixte s'est implantée. C'est durant cette période que se développe le *mésolithique* jusque - dans nos régions - vers 6 500-6 000 BP (la phase atlantique se poursuivant au-delà).

Cette période postglaciaire est marquée par quelques modifications importantes : le niveau marin remonte (transgression) ; de -100 m au-dessous de l'actuel au maximum du pléniglaciaire (vers 20 000 BP), il passe à - 40 au cours du *préboréal*, à - 20 au cours du *boréal*. Cela signifie d'une part, pour les archéologues, une perte d'informations pour les phases anciennes du *mésolithique* dans ses territoires côtiers, d'autre part, pour les gens du *mésolithique*, une perte importante de zones de chasse en quelques siècles (alors que la population augmente) (fig. 2). *A contrario*, la fonte des glaces permet au Danemark de se soulever... Si le territoire armoricain - c'est un exemple - diminue comme la peau de chagrin, les zones montagneuses - bien étudiées en ce qui concerne les Alpes - se libèrent des glaciers et voient une véritable conquête des zones d'altitude. Certaines régions élevées échappent toutefois à cet élargissement de l'oekoumène : ainsi la chaîne des Puys est secouée par les dernières éruptions volcaniques qui cycliquement entraînent la création de secteurs répulsifs pour les chasseurs-collecteurs du *mésolithique*.

C'est dans ce paysage, sensiblement différent de celui que nous connaissons, que vont se développer les cultures *mésolithiques*. Très schématiquement, nous pouvons les séparer en deux grandes entités chronologiques. La première, qu'à la suite de S.K. KOZLOWSKI, nous nommerons « *composant S* » correspond à un *mésolithique* ancien et moyen. Celui-ci est caractérisé par une production de lamelles étroites et peu régulières, d'armatures miniaturisées réparties entre des pointes effilées (« *pointes de Sauveterre* », « *de Rouffignac* », « *armatures Bertheaume* ») et surtout des triangles étroits (chronologiquement isocèles, puis scalènes, enfin scalènes allongés à trois côtés retouchés - « *triangles de Montclus* » -, souvent « *hypermicrolithiques* » : 5 mm de long). En Bretagne, le site de TOUL-AN-NAOUC'H (29-Plougoulm), daté de $8\,830 \pm 180$ BP, est significatif de cette phase (fig. 3).

Plus récemment, le « *composant K* » se définit par une production de lamelles plus larges et plus régulières, certaines étant denticulées, et d'armatures trapézoïdales ou dites « évoluées ». Ces dernières connaissent de fortes variations régionales et sont le reflet d'une plus importante identification des groupes humains. Ainsi le *mésolithique* breton est caractérisé (entre autres) par la production de

² Nous l'appelons « *postglaciaire* », c'est en fait un *interglaciaire*.

³ BP = avant le présent. Par convention : 1950. Toutefois il n'est pas recommandé de soustraire 1950 à une date « BP » afin d'en obtenir une « avant Jésus-Christ » : en effet le cycle du carbone est irrégulier et il est nécessaire de procéder à des « calibrations ». Ainsi une date obtenue de 6590 ± 110 BP ne signifie pas que l'échantillon « date » de 4640 avant Jésus-Christ, mais qu'il y a 95% de chances pour qu'il s'inscrive dans une fourchette comprise entre 5795 et 5245 av. J.-C.. Ça paraît compliqué, à première vue, mais on s'y retrouve très bien avec un peu d'entraînement...

trapèzes asymétriques à petite base concave (« trapèzes de Téviec ») et de petits trapèzes symétriques à troncatures concaves, tandis qu'au sud de la Vilaine on leur aura préféré l'« armature à éperon » et la « flèche du Châtelet » et dans le Sud-Ouest le « trapèze du Martinet » et la « flèche de Montclus »⁴ (fig. 4). Ce mésolithique breton est daté, à BEG-AN-DORCHENN (29-Plomeur), de $6\,590 \pm 110$ BP.

Dans le monde scandinave, le mésolithique suit sensiblement cette évolution (armatures étroites, puis trapèzes), mais est enrichi d'un outillage massif forestier, d'abord taillé (« maglemosien »), puis poli (« erteböllien »), d'une très importante industrie osseuse et, dans ses phases ultimes, de poterie (fig. 5).

II L'économie

Les chasseurs de la fin du paléolithique évoluent dans un paysage de type toundra où la biomasse a une valeur moyenne de 140 ; la subsistance est basée sur la chasse et la pêche. Au cours du mésolithique la biomasse s'enrichit (forêt boréale : 800 ; forêt tempérée : 1 250 ; étangs et tourbières : 2 000) et les ressources se diversifient. C'est à cette période que se développe l'utilisation de l'arc (fig. 6).

L'économie de chasse est essentiellement basée sur le cerf, le chevreuil, le sanglier. D'autres espèces viennent en appoint : le lapin⁵, les oiseaux par exemple. D'autres encore sont chassées pour leur fourrure : le renard, la martre.

Certains sites sont spécialisés : l'abri de FONTFAURES, dans le Lot, a été occupé périodiquement par des chasseurs sauveterriens qui pratiquaient là des travaux de boucherie. Les gens du mésolithique ancien de RUFFEY-SUR-SEILLE, dans le Jura, ont axé leur chasse sur le cerf et surtout sur le sanglier ; les bêtes étaient dépecées sur place, leurs carcasses étaient ensuite acheminées vers des sites complémentaires. Dans le nord du Jutland, le site d'AGGERSUND est daté de $5\,430 \pm 80$ BP ; si l'on y a chassé le sanglier, le cerf, le renard, la martre, si l'on y a consommé des huîtres, on y a principalement capturé des cygnes (55% des restes). Nous verrons plus tard une des possibles utilisations de cet animal. Pour l'archéologue il est un indice de l'occupation du lieu pendant l'hiver⁶.

⁴ Qui, comme chacun le sait, n'a rien à voir avec le triangle du même nom. L'amateur de littérature mésolithicienne n'ignore pas non plus l'existence d'un « grattoir de Montclus » et d'un « style de Montclus »... La BAUME DE MONTCLUS, dans le Gard, fut fouillée de 1956 à 1971 par M. ESCALON DE FONTON. Elle a livré une importante séquence stratigraphique qui a permis l'étude de la dynamique de l'évolution des industries du mésolithique moyen à final dans le Sud-Est. La phase moyenne a donné naissance au « montclusien », une des cultures régionales de J.-G. ROZOY.

⁵ Il est bien évident que c'est l'accumulation des os de lapins qui est à l'origine du mythe du pauvre chasseur. Il ne faut pas oublier qu'un cerf laisse moins de restes osseux qu'une pléiade de lapins : comme le dit fort justement J.-G. ROZOY : « un cerf vaut cent lapins »...

⁶ La présence de certaines espèces migratrices à TEVIEC autorise de même à envisager l'occupation du site morbihannais pendant l'hiver.

L'étude de la pêche au mésolithique est encore peu développée. On sait que la fin du paléolithique supérieur a connu un essor considérable des activités halieutiques. Plusieurs instruments, pour la plupart découverts dans les tourbières nordiques, montrent que ces pratiques ont continué au mésolithique : des harpons, des hameçons courbes, des nasses en sont la preuve irréfutable (fig. 7). L'espèce la plus prisée en eau douce est la truite dont les restes ont été recueillis à *LA POUJADE* (07), *LA CROUZADE* (11), *LA BAUME DE FONTBREGOUA* (83), *LA BALMA MARGINEDA* (principauté d'Andorre). Le site de *ROCHEDANE* (25) était, lui, voué à la consommation de lottes de rivière. Plus anecdotique est la présence d'un saumon atlantique dans le site savoyard de *SAINT-THIBAUT-DE-COUZE* : il est néanmoins permis de se demander comment il est arrivé là (et dans quel état !). Vers 8 000 BP, on a surtout pêché tout au long de l'année des anguilles à *NOYEN-SUR-SEINE* (77) ; il y également 5% de brochets de 7 à 8 kg, capturés en été. Sur ce site ont été découvertes des nasses et une pirogue⁷. A *LA BAUME DE MONTCLUS*, l'association de foyers à feux étouffés et de restes de poissons brûlés a conduit à émettre l'hypothèse d'une activité de fumage⁸.

Le long des côtes, les chasseurs-collecteurs constituent des amas de coquilles. Ce phénomène est connu dans les Cantabres dès l'épipaléolithique (*EL PERRO* 2a/b : 10 160 ± 110 BP), dans des conditions quelque peu spécifiques (coincés sur une bande de terre entre l'Océan et la haute montagne, les épipaléolithiques et les mésolithiques auront dû prendre en compte les ressources du littoral). Mais c'est surtout à la fin du mésolithique que se généralisent les amas coquilliers : on en trouve au Portugal, en Bretagne, en Scandinavie. Les couches sont constituées de milliers de débris de coquilles auxquels sont associés des restes de poissons et de crustacés, et aussi (ce qui a trop souvent été oublié) des os d'oiseaux et de mammifères, parfois marins, le plus souvent terrestres⁹.

A la chasse et la pêche exclusivement pratiquées au paléolithique supérieur, le mésolithique ajoute la cueillette de végétaux. Les vestiges le plus souvent rencontrés sont les noisettes et les légumineuses (gesses et vesces), mais on a également trouvé des amandes, des noix d'eau, des noix, des pistaches, des poires, des pommes, des raisins, des cornouilles. Un niveau de la grotte de *L'ABEURADOR*, dans l'Hérault, daté de 8 740 ± 90 BP, a livré entre autres restes végétaux des lentilles et des pois ; comme ce site est un habitat spécialisé où la récolte des végétaux prime sur la chasse, l'hypothèse d'une horticulture primitive a été émise, quoique non démontrée formellement à ce jour¹⁰.

⁷ L'existence de barques au mésolithique est une preuve directe de déplacements par voies aquatiques. Une preuve indirecte en est fournie par la présence humaine sur l'île de Corse dès cette période. Cette île était alors dépourvue de tout gros gibier et les populations se délectaient de « *prolagus* » - rongeurs dont la taille se situait entre celles du lapin de garenne et du cobaye - et de « *microtus henseli* » - sortes de gros campagnols -...

⁸ Déjà pressentie dans le paléolithique final de la grotte de *LA VACHE*, en Ariège.

⁹ Ces amas peuvent être importants : toutefois ils n'équivalent pas à certains amas coquilliers du nord de l'Australie, plus récents, mais dans un contexte de chasseurs-collecteurs aussi. Celui d'*Anadara* est évalué à 200 000 tonnes, avec 7 milliards de mollusques !

¹⁰ Le site de *L'ABEURADOR* n'est pas unique en son genre : des restes de légumineuses ont également été découverts dans les niveaux sauveterriens de *LA BAUME DE FONTBREGOUA*, dans le Var, et de *l'ABRI DES USCLADES*, dans l'Aveyron.

III L'habitat

Le « site » mésolithique doit être étudié à deux niveaux : le premier correspond à sa position dans l'espace, le second à son organisation interne. Avec le premier nous allons rapidement aborder la notion de « finage »¹¹. Un exemple peut être pris sur le site de *DOURGNE*, dans la haute vallée de l'Aude. Cet abri, qui fut occupé du milieu du mésolithique au milieu du néolithique, se trouve sur les rives de l'Aude, à une altitude de 710 m. De par la topographie locale il est sur un passage obligé pour se rendre du milieu méditerranéen vers les zones de moyenne et haute montagne du Massif de Carlit, vers le plateau de Querigut (1200 m), vers les hauts bassins du Capcir (1600-1700 m) et de Cerdagne (1200 - 1300 m). A l'échelle du finage, le site se trouve à la jonction d'écosystèmes différenciés : il y a des aires de cueillette favorisée (9 km²), des forêts denses (32 km²) dans lesquelles vivent l'aurochs et le cerf, des bois ouverts (4 km²) où l'on peut rencontrer le sanglier, des prés d'altitude et des pics rocheux (12 km²) où l'on peut chasser le bouquetin. Comme on peut le voir l'abri n'est pas choisi au hasard et le « site » tient compte de la diversification des espaces naturels exploitables.

Le site de *BEG-AN-DORCHENN* obéit à une même logique : exploitant les ressources fournies par l'arrière-pays (cerf, bovidés, escargots terrestres, noisettes), il profite des ressources du littoral. Ici aussi, plusieurs zones sont mises à contribution : le cordon de galets fournit la matière première indispensable à la confection de l'outillage, l'estran permet de s'approvisionner pour l'alimentation (palourdes, coques) et pour la parure (dentales, porcelaines), tout comme les côtes rocheuses qui livrent des crabes, des bigorneaux, des patelles, et, pour la parure, des littorines. Les huîtres montrent que les zones d'estuaire étaient également exploitées (fig. 8).

L'étude de l'habitat et de ses structures est peu spectaculaire : en règle générale, l'habitat mésolithique a laissé peu de traces, le campement devant être constitué de tentes ou de cabanes de branchages. Le plus souvent, c'est l'étude de la répartition au sol des vestiges mobiliers qui permet de proposer un plan d'organisation du site : une zone plus ou moins circulaire vide de tout objet, centrée sur un foyer, pourra correspondre à l'intérieur d'une tente¹², tandis que la profusion de déchets lithiques au-delà impliquera des activités de débitage en extérieur. Quelques gravures pariétales, attribuées au mésolithique, ont pu être interprétées comme des figurations de ces habitations fugaces (fig. 9).

Les structures les plus abondantes sont les foyers, qu'ils soient plats ou en fosses, parementés ou non. Le site de *LA PIERRE SAINT-LOUIS*, à Geay (17), a livré une série de trous de combustion, dits « *fours polynésiens* »¹³. S'il est tentant de les voir fonctionner en batterie, l'absence de connexions,

¹¹ Etude développée par les anthropologues anglo-saxons sous le terme de « *site catchment analysis* »

¹² C'est ce qu'on appelle une structure latente...

¹³ Four polynésien est un terme générique : un four polynésien dans le mésolithique de Charente-Maritime n'implique aucunement un déplacement de population entre le Pacifique et les rivages atlantiques !

l'imprécision des datations absolues, l'épaisseur chronologique (que l'on a parfois tendance à oublier) n'autorisent pourtant pas à le confirmer et tout aussi bien on a à faire ici à une succession de passages d'un groupe de chasseurs sur le même lieu, plutôt qu'un grand rassemblement intertribal annuel. C'est une des limites de l'archéologie préhistorique...

Des structures plus massives sont cependant connues. L'abri de *MANNLEFELSEN* à Oberlarnach dans le Haut-Rhin, fouillé par A. THEVENIN, a livré une succession d'aménagements réalisés au cours du mésolithique moyen. L'entrée de l'abri a d'abord été fermée par une double ou une triple rangée de poteaux. Un autre groupe de chasseurs aménagea ensuite, sensiblement au même endroit, une tente semi-circulaire dont les piquets étaient calés par des blocs de pierre. Enfin, l'abri fut protégé par un « rempart » constitué de gros blocs (fig. 10).

Le site de *BEG-AN-DORCHENN* a aussi révélé une structure aménagée de grande ampleur. Bien qu'en partie détruite par l'érosion marine, des aménagements protohistoriques et une tranchée de la seconde Guerre Mondiale, elle a pu être décrite comme suit : structure de forme probablement ovale, large de 3 m et longue d'au moins 3,50 m, constituée d'un lit de gros blocs rubéfiés ; à son extrémité sud, un foyer circulaire d'un mètre de diamètre, de type foyer à plat, avait été aménagé (fig. 11). Au moins deux hypothèses peuvent être proposées pour la fonction de cette structure : ce peut être un sol d'habitation, les pierres brûlées pouvant résulter d'une opération d'assainissement (l'ensemble se trouve au sein d'une accumulation de débris de coquillages !) ; ce peut être aussi une structure de fumage : il n'y a pas d'arguments décisifs dans un sens ou dans l'autre.

Le fait est rarement observé, mais les habitations peuvent être regroupées en villages. C'est le cas, célèbre, de *LEPENSKI-VIR*, situé sur la rive sud-ouest des gorges du Danube, en Serbie. Les maisons, en pierre, y sont de forme trapézoïdale, de 3 à 4 m de côté. Elles contiennent des foyers enterrés formés de dalles verticales, et souvent aussi des sépultures. Leur entrée est orientée vers le fleuve. D'autres villages analogues sont connus dans ce secteur. Cet ensemble, attribué à des mésolithiques en voie de néolithisation, demeure toutefois unique en Europe.

IV L'art

Il a été écrit que l'art épipaléolithique, puis mésolithique, constituait une dégénérescence. Hormis le fait que ce jugement subjectif comparant un art figuratif et un art *a priori* abstrait relève d'une conception très conformiste de l'histoire de l'art, cette vision est très partielle : l'art des chasseurs postglaciaires revêt différentes formes en Europe. Après un art d'essence épipaléolithique, il nous faudra discerner un art ibérique, un art « occidental », un art scandinave.

L'art épipaléolithique est mobilier. Son aire d'extension correspond *grosso modo* à une région comprise entre les Cantabres, les Pyrénées, le Massif Central et le Jura. Le support généralement utilisé est le galet. Celui-ci est décoré de motifs peints ou gravés : points, stries... organisés ou non en registres sur la surface (fig. 12). Les galets peints sont plutôt méridionaux, comme au *MAS D'AZIL*, dans l'Ariège, les galets gravés plutôt « nord-orientaux », comme sur le site de *ROCHEDANE*, dans le

Doubs ; il n'y a toutefois pas d'exclusivité : on trouve des galets gravés dans le sud, il y a des galets peints à *ROCHEDANE*. A côté de ces motifs non figuratifs, signalons quelques motifs qui constituent le dernier avatar régional de l'art animalier paléolithique : le bovidé gravé sur os de *LA BORIE DEL REY*, dans le Lot-et-Garonne, les figurations animalières de l'*ABRI MURAT*, dans le Lot, le cheval du *PONT D'AMON*, en Dordogne, ont des proportions déformées ; le traitement des surfaces de l'animal consiste en stries et croisillons. Les chevaux de la grotte de *GOUY*, à côté de Rouen, appartiennent au même horizon ; la plus septentrionale des grottes ornées à art animalier connues est aussi la plus récente...

Dans la partie orientale de la péninsule ibérique, les parois de certains abris sous roche sont décorées de scènes très animées. L'âge de cet art, dit « *art schématique du Levant* », pose problème en raison de l'absence de connexion entre les images et les stratigraphies. Si les représentations de troupeaux correspondent au néolithique, un grand nombre de préhistoriens s'accordent pour reconnaître une origine mésolithique à d'autres thèmes. Les scènes de chasse ne sont pas rares : l'espèce chassée (par les archers) peut être le sanglier (*GASULLA*, *CHARCO DEL AGUA AMARGA*), le cerf (*GASULLA*, *VALLTORTA*), l'ibex (*GASULLA*). La récolte du miel est figurée sur une paroi de *LA ARANA*. Un autre thème est aussi développé : il s'agit de l'affrontement entre groupes d'archers (*MORELLA LA VELLA*, *GASULLA*). Ces premières scènes qui évoquent la guerre sont-elles mésolithiques ou déjà néolithiques ? (fig. 13)

Au nord des Pyrénées, et jusqu'en Belgique, l'art présente un autre visage. Les objets sont décorés de stries parallèles, de croisillons, de zigzags. Ces objets peuvent être trouvés, entiers, dans des tombes, comme par exemple, les *stylets*¹⁴ de *TEVIEC* et *HOËDIC*, ou, le plus souvent fragmentés et brûlés, dans les habitats, comme à *BEG-ER-VIL* et *MONTCLUS*. Il existerait également un art pariétal dans les grès du Bassin parisien : il s'agit là aussi de motifs de stries dont les assemblages, comme nous l'avons vu plus haut, ont pu être interprétés comme des représentations d'abris de branchages.

Ces motifs « géométriques » sont aussi connus dans l'art mobilier scandinave où ils peuvent être associés à des représentations schématiques animales (*HJARNÖ*, *Danemark*) ou humaines (*JORDLÖSE*, *RYEMARKSGAARD*, *Danemark*). Quelques figurines sculptées dans l'ambre de la Baltique sont connues dans le maglemosien danois tel l'ours de *RESEN* et la tête d'élan d'*EGEMARKE* (fig. 14). Les têtes d'élans sculptées, en os ou en bois, ne sont d'ailleurs pas rares plus à l'est, en Carélie notamment. L'art rupestre n'est pas ignoré dans cette zone, mais il est difficilement datable, les mêmes thèmes (enrichis par d'autres) ayant été représentés jusqu'aux âges des métaux (mais dans une civilisation peu différente de celle du mésolithique dans le nord, presque de Kola par exemple). Cet art est un art animalier s'approchant parfois du réalisme magdalénien (renne grandeur nature de *BÖLA*, *Norvège*), mais le plus souvent correspondant à un schématisme (troupeau d'élans de *NÄMFORSÉN*, *Suède* par exemple). L'animal le plus souvent représenté est l'élan, parfois chassé par de petits personnages (certains chaussés de skis...) ; dans quelques scènes septentrionales apparaît un personnage important : le chaman.

¹⁴ Qui seraient en fait des épingles à vêtement ou de suaire.

V La mort

Le fait d'enterrer les morts n'est pas une nouveauté au mésolithique : cette pratique existe depuis le paléolithique moyen. L'individu est inhumé en position allongée ou replié sur lui-même, comme à *AUNEAU*, dans le Loir-et-Cher. Quelques particularités méritent d'être signalées cependant.

T. DUCROCQ a pu récemment démontrer à *LA CHAUSSEE-TIRANCOURT* (Somme) l'existence d'une sépulture secondaire, en d'autres termes une réduction de corps. Ce même site a livré une incinération. En effet, si l'inhumation paraît être le mode le plus courant, l'incinération était une pratique utilisée en plusieurs endroits d'Europe : on en connaît aux Pays-Bas, en Pologne, dans le cimetière de *LA VERGNE*, à côté de Saint-Jean d'Angély.

Le crâne semble, en certains cas, faire l'objet d'attentions particulières. Un crâne, dépourvu du maxillaire inférieur, avait été déposé sur une pierre dans la grotte du *MAS D'AZIL* ; des rondelles en os découpées avaient été placées sur les orbites¹⁵. Un crâne isolé, avec la première vertèbre cervicale, est connu aussi à *MANNLEFELSEN*. A *OFNET*, en Allemagne du sud, ce sont quatre crânes d'homme, sept de femme et quinze d'enfant qui avaient été regroupés dans une fosse ; ces crânes étaient accompagnés des vertèbres cervicales. Les exemples de *MANNLEFELSEN* et d'*OFNET* montrent que les individus n'avaient pas été décapités, mais qu'au contraire les crânes avaient été prélevés sur les corps.

La grande nouveauté du mésolithique est l'apparition des cimetières, attribuables à la fin de cette période pour ceux qui ont pu être datés (à l'exception du site anglais d'*AVELINE'S HOLE*, plus ancien). Ces cimetières sont situés sur les côtes (*TEVIEC*, *HOËDIC*, *BÖGEBAKKEN* au Danemark, *SKATEHOLM* en Suède), à proximité de fleuves ou de rivières (cimetières des vallées du *TAGE* et du *SADO*, au Portugal, *LA VERGNE*) ou sur une île (*OLENII OSTROV*, en Carélie). Là aussi quelques faits sont remarquables, certains peut-être anecdotiques, d'autres plus significatifs pour la compréhension des rites et de la société des chasseurs-collecteurs européens.

Plusieurs cimetières comportent des tombes à inhumations simultanées. C'est par exemple le cas d'une sépulture de *BÖGEBAKKEN*, dans laquelle étaient placés côte à côte un couple et un enfant. L'homme avait été tué par une pointe en os encore en place au niveau de la gorge.

A *BÖGEBAKKEN* également, une jeune mère était inhumée avec un fœtus d'environ sept mois. Ce dernier était posé sur une aile de cygne ; une lame de silex qui lui était associée montre sans doute qu'il s'agissait d'un mâle.

Un objet fréquemment associé aux inhumations est le bois de cerf (de massacre comme de chute). Indifféremment lié aux hommes et aux femmes, il est connu dans les sépultures morbihannaises, à *BÖGEBAKKEN* et à *SKATEHOLM*. Il n'est pas impossible que les « bâtons » sculptés en forme de tête d'élan d'*OLENII OSTROV* soient leurs correspondants funéraires et symboliques.

Si le bois de cerf ne semble pas avoir de charge sexuelle, il n'en va pas de même pour certains objets de parure : ainsi à *TEVIEC* et *HOËDIC*, les colliers constitués de perles réalisées sur

¹⁵ Presqu'à la même époque, le site natoufien de *TELL AL-SULTAN*, à Jéricho, a livré plusieurs crânes enduits de plâtre avec des coquillages incrustés en guise d'yeux.

des *trivia* (coquillage appelé « porcelaine ») étaient associés aux sujets mâles, tandis que les femmes portaient des colliers de *littorina*.

A SKATEHOLM, il existe des sépultures où un chien est enterré aux pieds du défunt. Il y a aussi des sépultures exclusivement canines ; les bêtes y sont traitées comme les humains, notamment avec un dépôt d'offrandes funéraires. M. ZVELEBIL émet l'hypothèse que ces sépultures canines peuvent symboliser des tombes de substitution des maîtres humains.

L'analyse d'un cimetière mésolithique peut nous renseigner très utilement sur la structure de la société mésolithique comme l'a montré M. ZVELEBIL à partir de l'exemple d'OLENII OSTROV. D'abord, ce cimetière, daté du VIII^e millénaire BP, présente deux groupes spatiaux nettement différenciés ; des sculptures d'élans sont associées au groupe nord, tandis qu'au sud ce sont des effigies ophidiennes et humaines.

Un second niveau de différenciation est d'ordre sexuel : les hommes sont enterrés avec des pointes et des harpons en os, des haches, des couteaux en ardoise. Aucun outil n'accompagne les femmes, mais elles-seules possèdent des parures en incisives de castor.

Le troisième niveau est celui des « rangs de fortune ». Un premier groupe est caractérisé par des parures en canines d'ours, un second par des parures en incisives d'élans ou de castor, un troisième enfin par l'absence de toute parure. Il est notable que cette différenciation ne concerne pas l'opposition hommes-femmes, mais correspond à des classes d'âge : ce sont les adultes qui avaient les tombes les plus riches, tandis que la rareté ou l'absence de parures étaient l'apanage des vieillards et des enfants.

Un autre cas, un peu particulier, mais non dénué d'intérêt, est celui de quatre tombes. Les individus, deux hommes et deux femmes, étaient enterrés debout ou adossés à la paroi de tombes en puits verticaux. Contrairement aux autres, elles étaient orientées vers l'ouest. Trois d'entre elles possédaient des panoplies funéraires du plus haut degré de richesse. Notons encore la présence de mâchoires de castor. Ces sépultures sont interprétées, selon toute vraisemblance, comme celles de chamans.

Pour finir, l'auteur distingue deux autres rangs au sein de ce cimetière : le premier concerne des hommes enterrés uniquement avec des pointes en os, le second des femmes et des hommes enterrés avec des figurines sculptées, qui occupaient une place centrale au sein des groupes reconnus plus haut.

L'aspect que nous montre le cimetière d'OLENII OSTROV (mais cela est aussi valable pour les cimetières scandinaves) est celui d'une société très hiérarchisée : nous sommes assez loin des « libres et insouciantes familles d'archers ». Mais il est vrai aussi que nous sommes à la fin du mésolithique.

VI Et vinrent les producteurs

Premiers contacts, essais, acquisitions, résistances

Il est désormais classique qu'à partir des Balkans deux grands courants de néolithisation sont parvenus, sous une forme ou une autre, en Europe occidentale. L'un a suivi une voie méditerranéenne, l'autre a « emprunté » la plaine d'Europe centrale. Nous prendrons deux exemples, l'un lié au courant

méditerranéen, l'autre au courant centre-européen, pour évaluer la nature des premiers contacts entre mésolithiques et premiers néolithiques.

Les premières implantations néolithiques sur la côte languedocienne correspondent à la culture dite *cardiale* ¹⁶ Les gens du cardial fabriquaient de la poterie, cultivaient des champs, élevaient du bétail. Ils sont entrés en contact avec les mésolithiques de la haute vallée de l'Aude (site de *DOURGNE*, par exemple) ; dès le début du VII^e millénaire BP, ces derniers acquirent le mouton auprès de leurs voisins. Leur économie n'aura en rien été modifiée avant la seconde moitié de ce millénaire : mobile, le mouton aura été un complément de nourriture, mais n'aura eu aucune influence sur les stratégies alimentaires. Les autres espèces (porc, bovins) n'apparaîtront qu'au sein d'une société déjà néolithisée. Il y a donc, pendant au moins un demi-millénaire, coexistence de deux économies différentes, cette coexistence étant favorisée par le fait que les écosystèmes exploités ne se recoupaient guère.

Au sud de la Scandinavie, à la fin du VII^e millénaire BP, les mésolithiques ertebølliens entrèrent en contact avec les gens du *rubané* ¹⁷. Ces contacts se limitèrent à l'acquisition de poteries. Dans un second temps, ces « importations » cessèrent et les ertebølliens fabriquèrent eux-mêmes leur poterie, de style et de technique sensiblement différents d'ailleurs. Il est là aussi notable que cette acquisition technique n'a eu aucune conséquence apparente sur l'économie.

Quoiqu'il en soit, les zones intérieures d'Europe tempérée adoptèrent une économie de production dès le début du VI^e millénaire BP. Les zones littorales le firent un peu plus tardivement : cela est sans doute dû au fait que l'apport de ressources littorales a pu constituer, pendant quelques siècles, une alternative à cette économie. Le cas du Portugal est à cet égard significatif : nous avons là des groupes mésolithiques qui perdurèrent pendant la première moitié du VI^e millénaire BP en basant leur stratégie alimentaire sur la chasse et la récolte de mollusques, tandis qu'ils étaient « cernés » par les néolithiques avec qui ils n'avaient aucun contact.

Plus au nord, le mésolithique aura perduré jusqu'à l'apparition des métaux (le « néolithique » du nord de la Russie n'est néolithique que par l'utilisation de la poterie). En certains lieux, l'utilisation du bronze se fera même en milieu de chasseurs-collecteurs. Très à l'Est, en Sibérie, il n'est pas extravagant de prétendre que le mésolithique, au sens où je l'entends, c'est-à-dire économique, était une réalité au XIX^e siècle... En d'autres termes, Derzou Ouzala est-il l'ultime chasseur mésolithique ? C'est ce que je veux croire...

Olivier Kayser

*Conservateur au Service Régional de l'Archéologie de Rennes
Conférence S.A.H.P.L. du 16 novembre 1996*

¹⁶ Du nom de « *cardium* », coquillage utilisé pour décorer les poteries.

¹⁷ De la nature des décors des céramiques de ce groupe.

Quelques éléments de bibliographie

BARBAZA, M. et VALDEYRON, N. (1991) - *Fontfaurès en Quercy*. Toulouse, Archives d'écologie historique.

COLLECTIF (1980) - *Il y a 8000 ans dans le Midi de la France. Les premiers paysans*. Les dossiers de l'archéologie, n° 44

GUILAINE, J., BARBAZA, M., GASCO, J., GEDDES, D., COULAROU, J., VAQUER, J., BROCHIER, J.-E., BRIOIS, F., ANDRE, J., JALUT, G., VERNET, J.-L. (1993) - *Dourgne. Derniers chasseurs-collecteurs et premiers éleveurs de la Haute-Vallée de l'Aude*. Centre d'Anthropologie des sociétés rurales, Toulouse/ Archéologie en terre d'Aude, Carcassonne.

MILLOTTE, J.-P. et THEVENIN, A. (1988) - *Les racines des Européens*. Editions Horvath.

MONNIER, J.-L. (1991) - *La préhistoire de Bretagne et d'Armorique*. Les Universels Gisserot.

ROZOY, J.-G. (1978) - *Les derniers chasseurs*. Bulletin de la société archéologique champenoise, 3 vol..

ZVELEBIL, M. (1992) - Les chasseurs pêcheurs de la Scandinavie préhistorique. *La Recherche*, vol. 23, n° 246. p 982-990.

ANNEES BP					SUD DE LA FRANCE	BELGIQUE, NORD DE LA FRANCE
- 6 000	P O S T G L A C I A I R E	ATLAN TIQUE	CHENAIE MIXTE	NEO	NEOLITHIQUE	NEOLITHIQUE
- 7 000				M E S O L I T H I Q U E	MESOLITHIQUE RECENT	MESOLITHIQUE RECENT
- 8 000		BOREAL	DEVELOPPEMENT DU NOISETIER			
- 9 000			ESSOR DE LA CHENAIE MIXTE		SAUVETERRIEN	BEURONIEN
- 10 000		PRE BOREAL	DEVELOPPEMENT DU PIN ET DU BOULEAU	EPI PAL EOLI THI QUE	LABORIEN	EPI AHRENSBOURGIEN
- 11 000	TAR DI GLA CIAI RE	DRYAS III	TOUNDRA		AZILIEN	AHRENSBOURGIEN
- 12 000		ALLERÖD	DEVELOPPEMENT FORESTIER			TJONGERIEN
					MAGDALENIEN	FEDERMESSER

Fig. 1 : Schéma simplifié de la chronologie des industries du tardiglaciaire et du début du postglaciaire

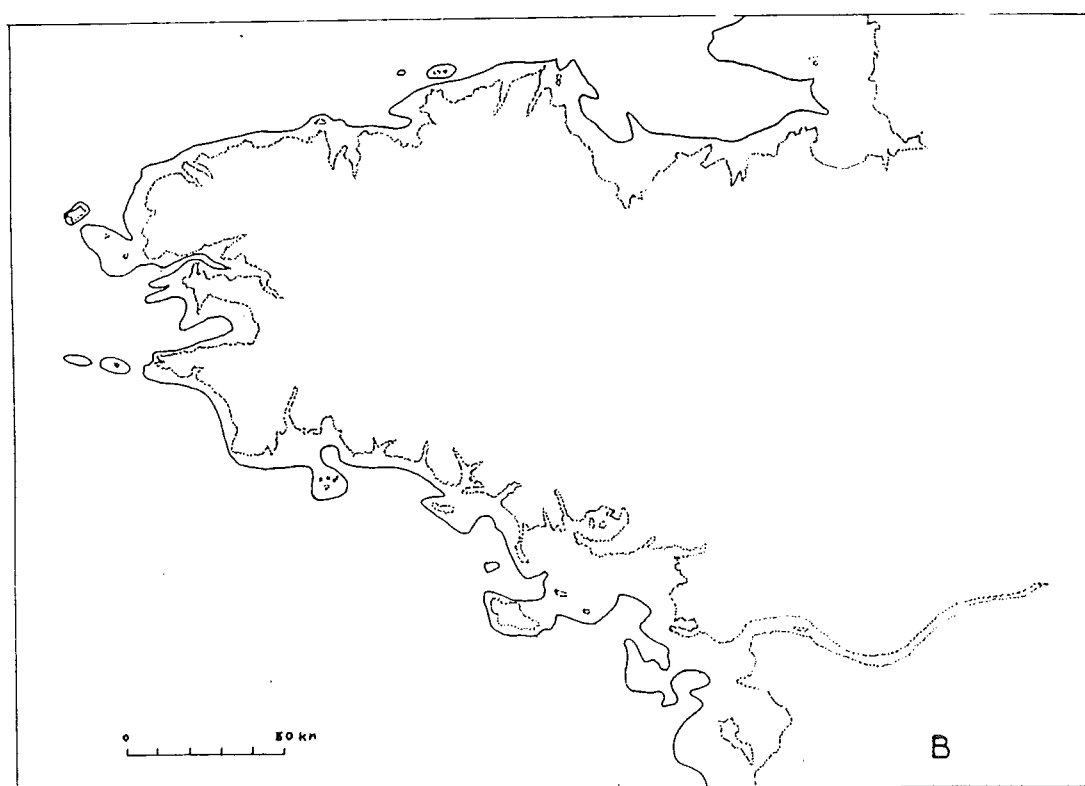
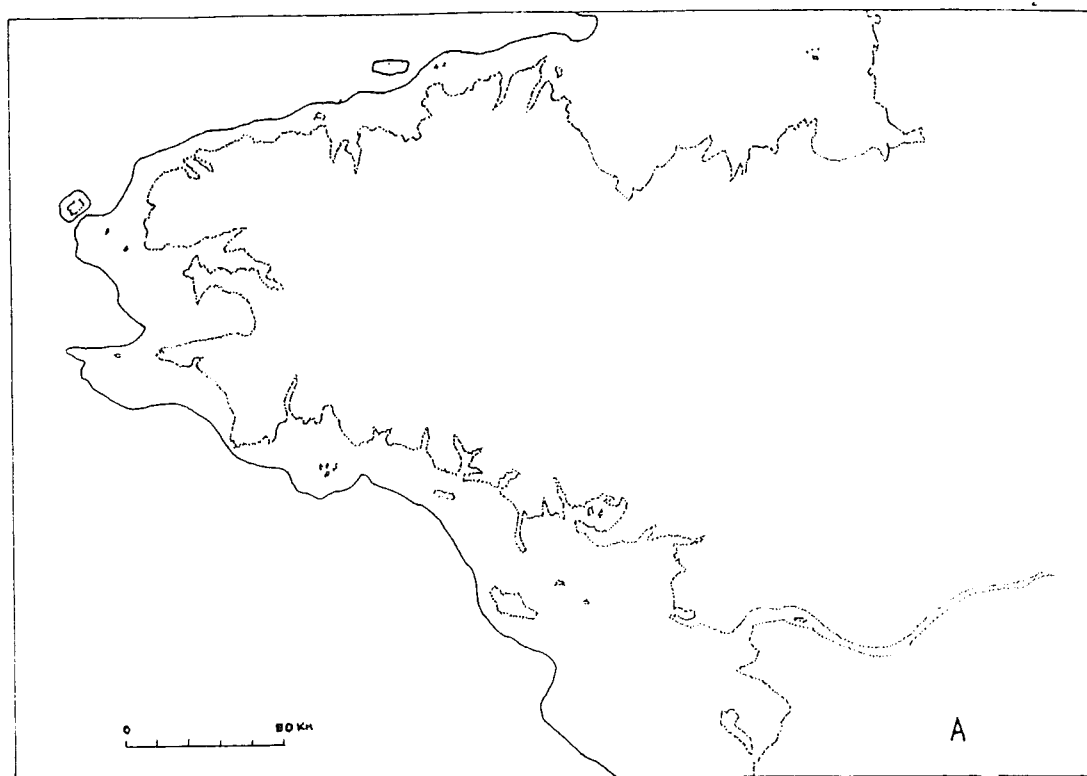


Fig. 2 : Limites approximatives du Massif armoricain au cours du préboréal (A) et du boréal (B)



Fig. 3 : Armatures microlithiques de Toul-an-Naouc'h (29 : Plougoulm)

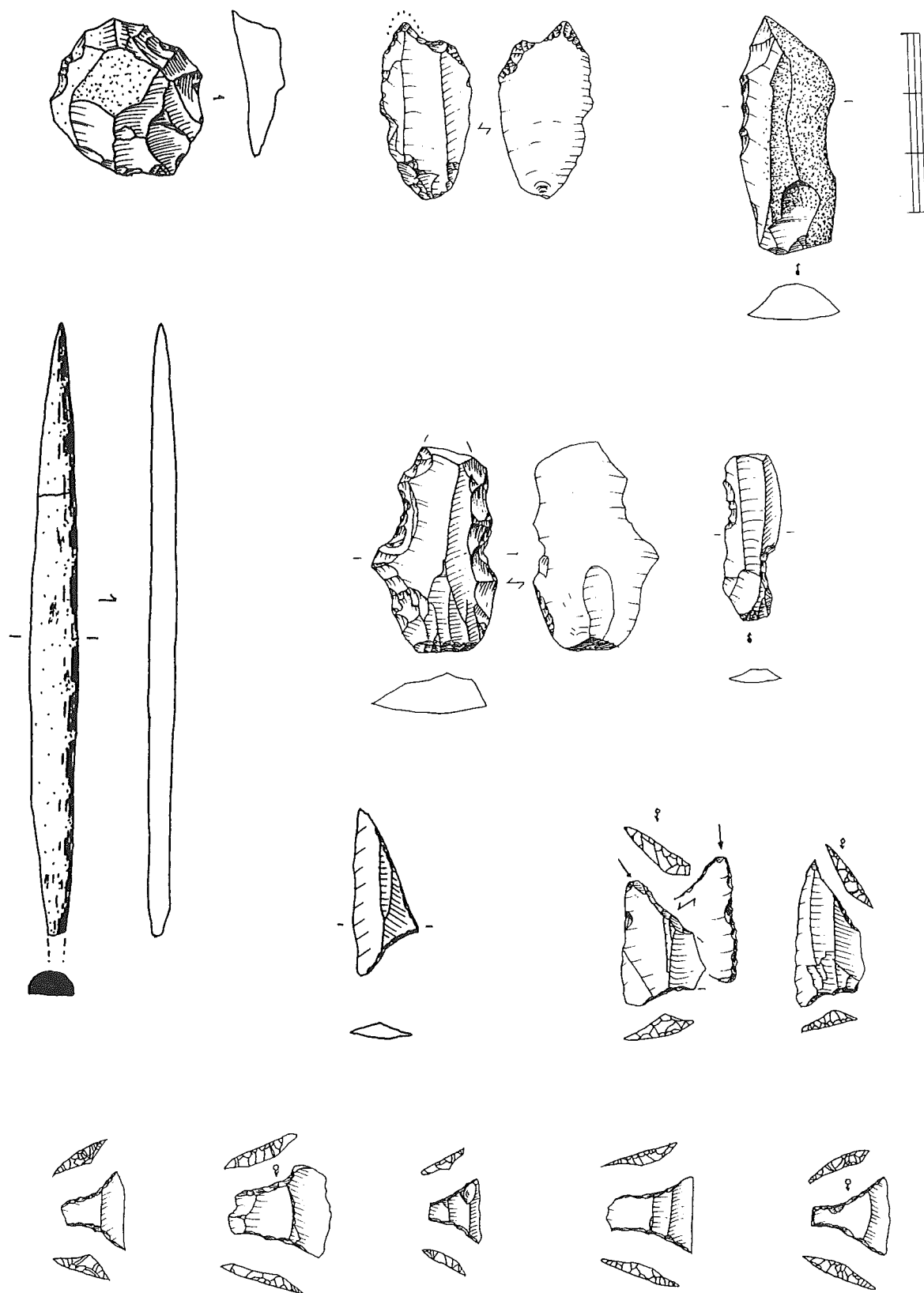


Fig. 4 : Industrie lithique et osseuse de Beg-an-Dorchenn (29 : Plomeur)

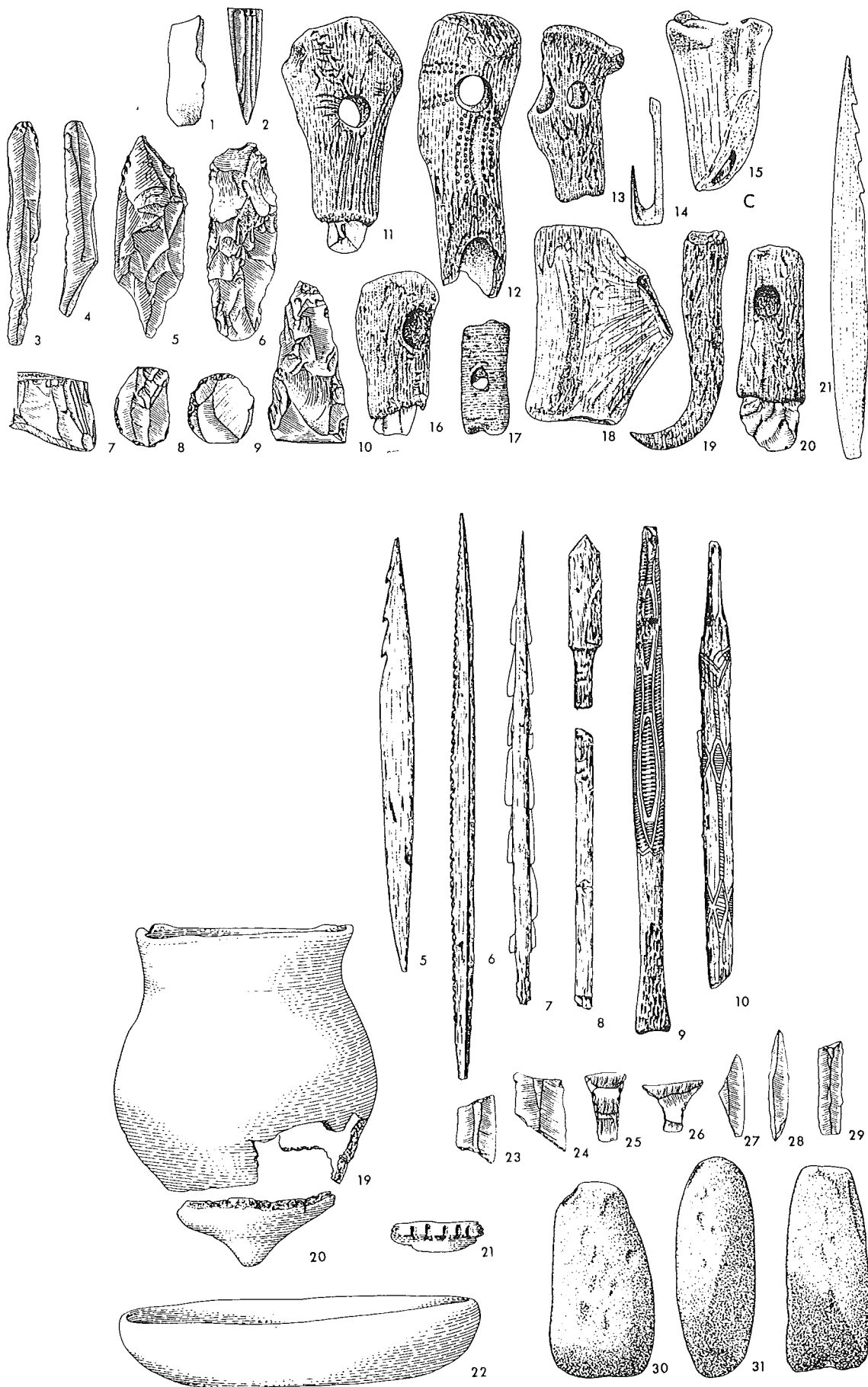


Fig. 5 : Mésolithique scandinave. En haut, *maglemosien* ; en bas, *ertebøllien* (d'après Müller-Karpe)

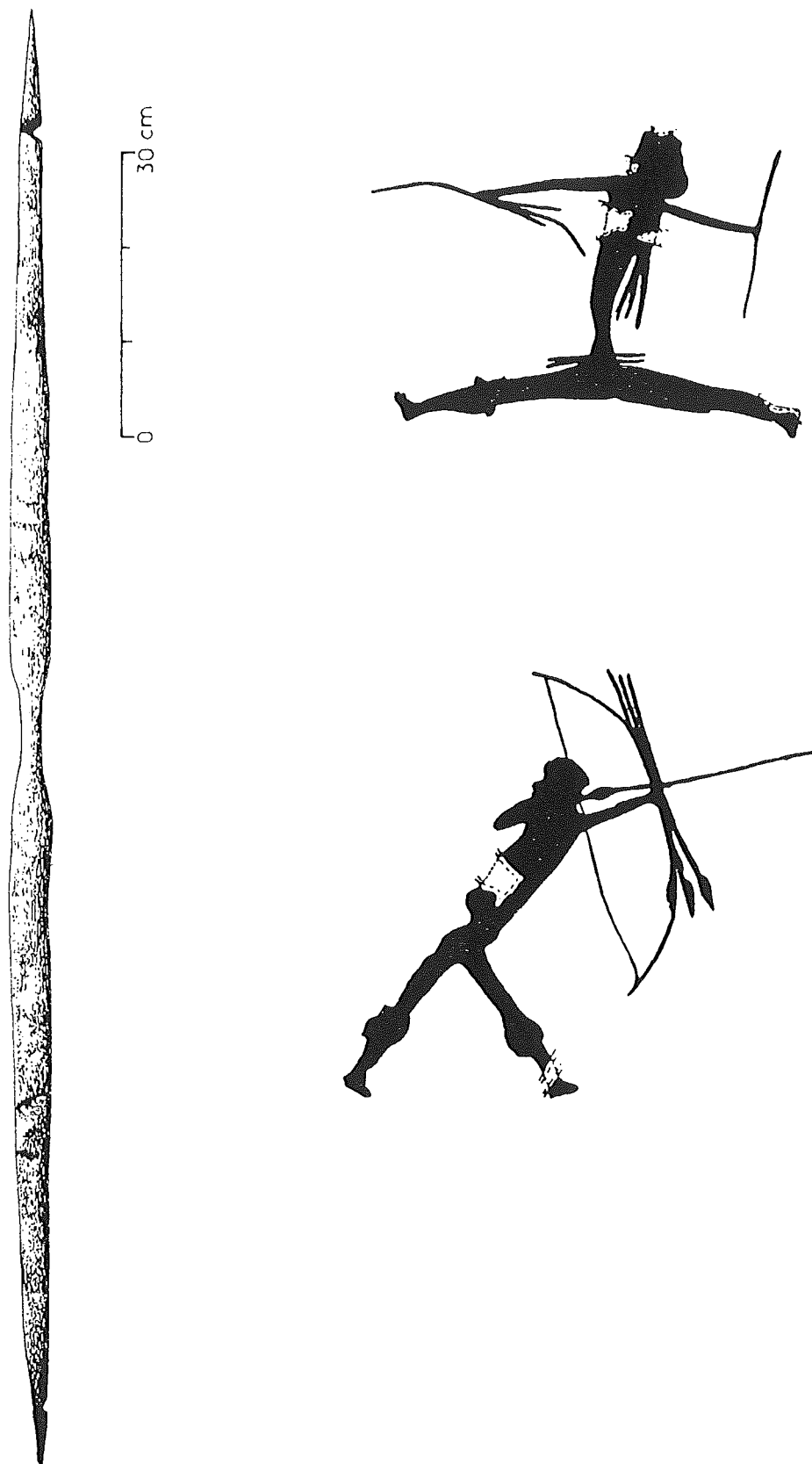


Fig. 6 : Arc droit en bois d'orme de Holmegaard (Danemark) (d'après Rozoy). Deux archers de Valltorta (Espagne) (d'après Müller-Karpe)

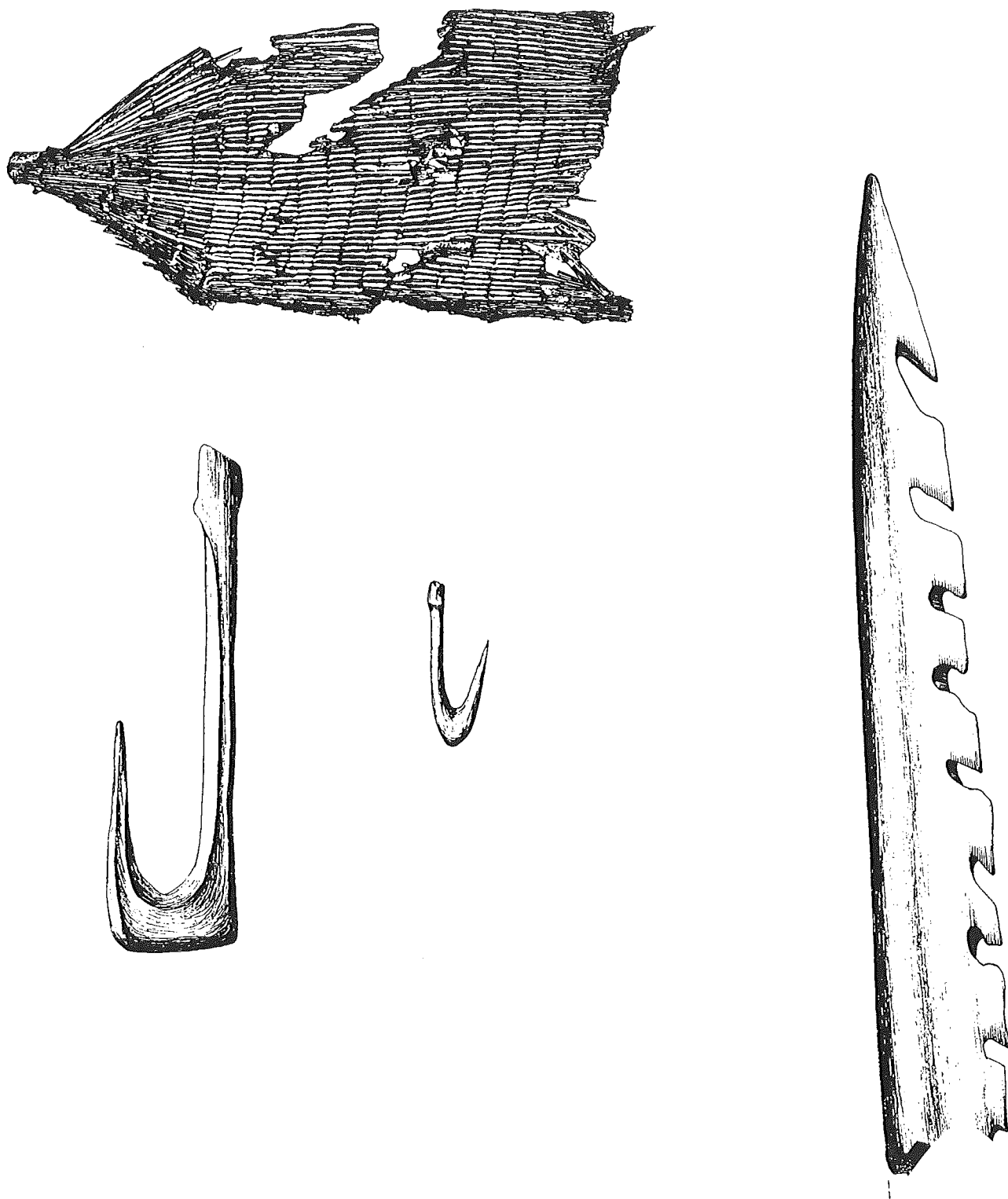


Fig. 7 : Nasse (Danemark), hameçons de Svaerdborg et Bloksbjerg, pointe barbelée de Wichelen (d'après Rozoy)

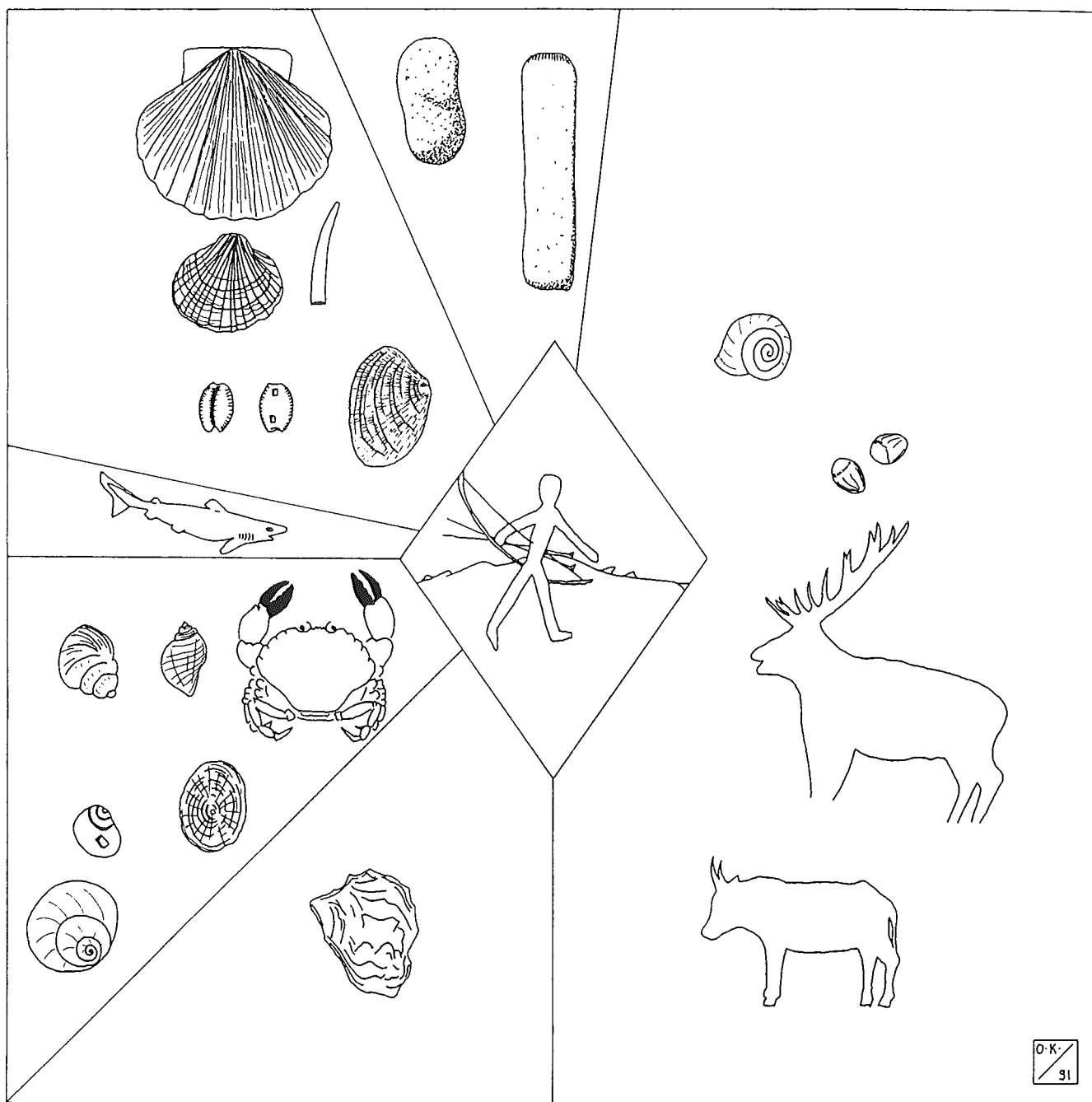


Fig. 8 : Exploitation des différents milieux naturels à Beg-an-Dorchenn

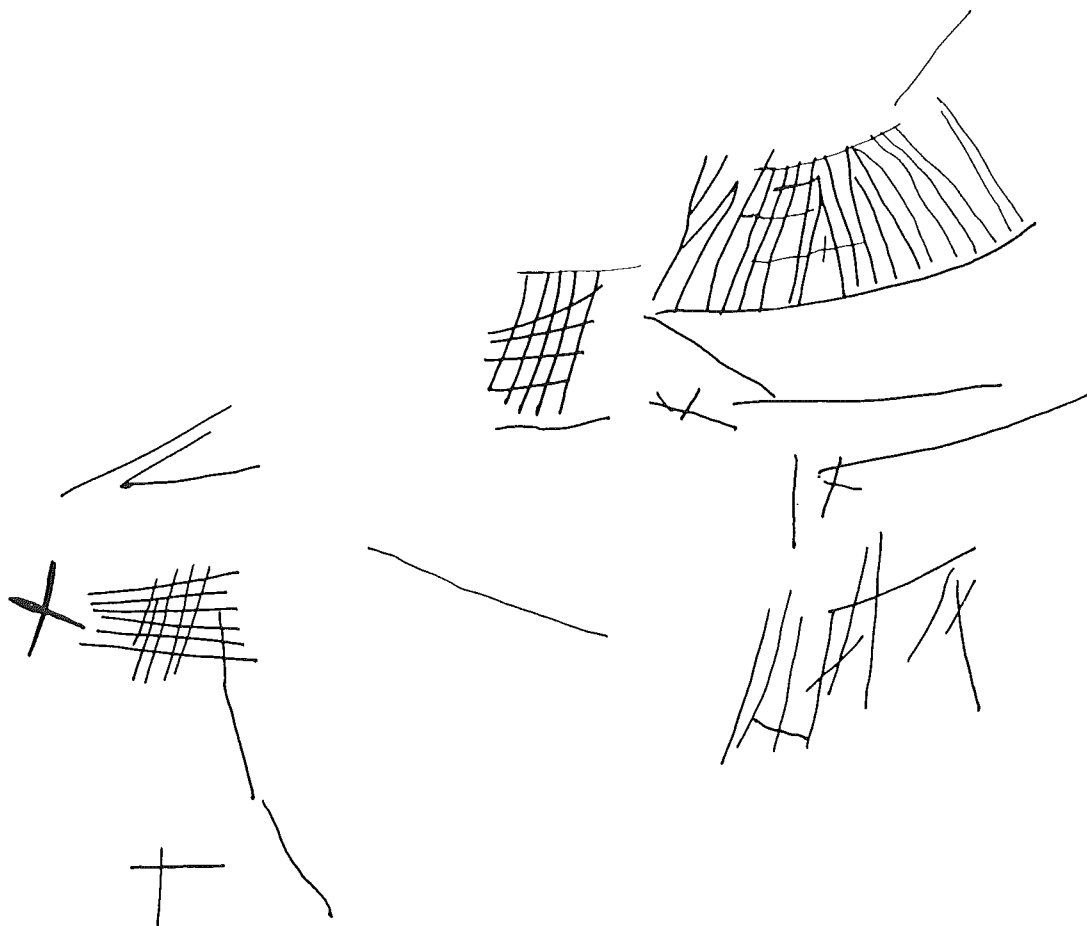


Fig. 9 : « Huttes » gravées de la grotte de Châtillon (Boutigny-sur-Essonne)
(d'après Tassé)

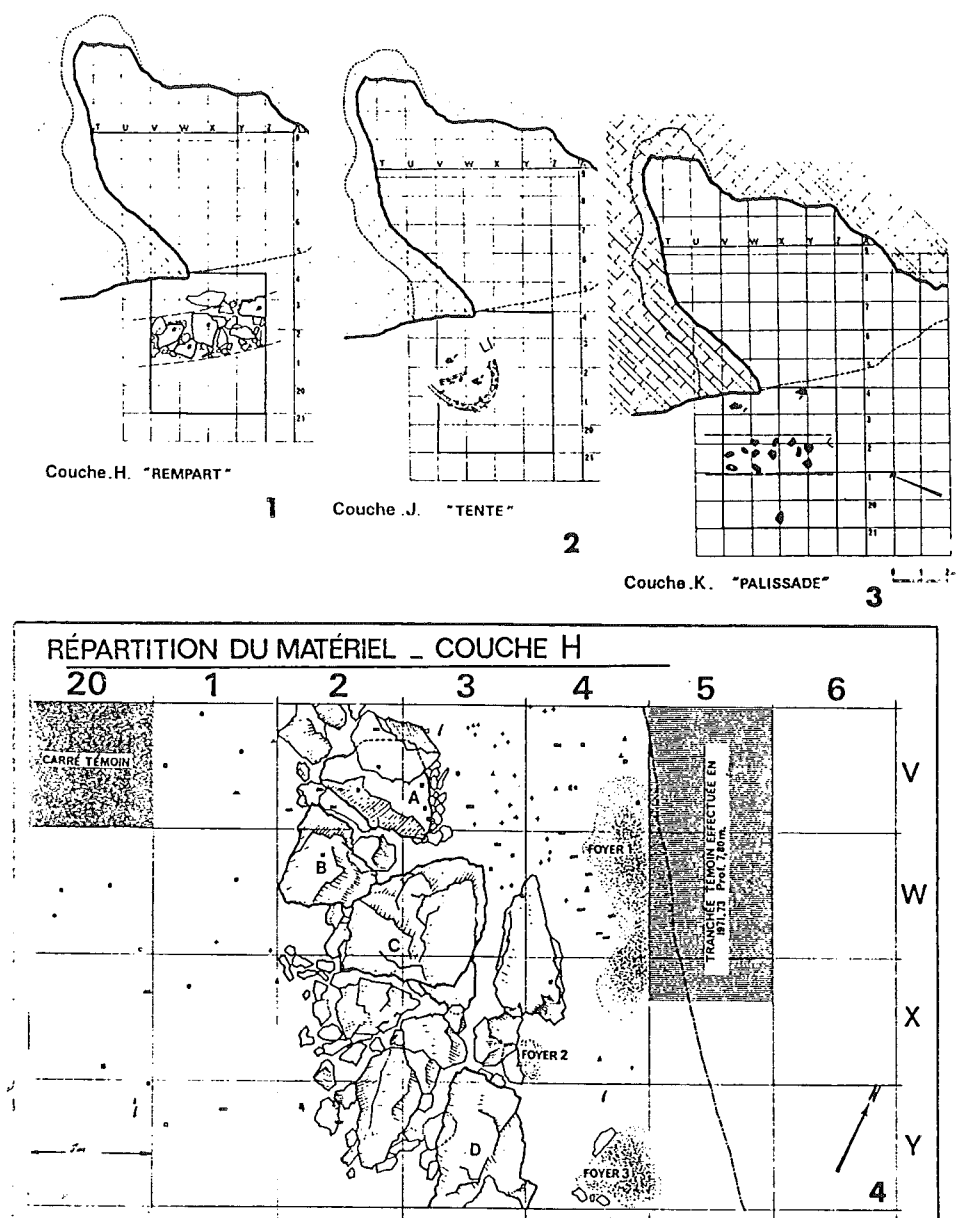


Fig. 10 : Structures d'habitat de l'abri de Mannlefelsen (Oberlurg) (d'après Thévenin)

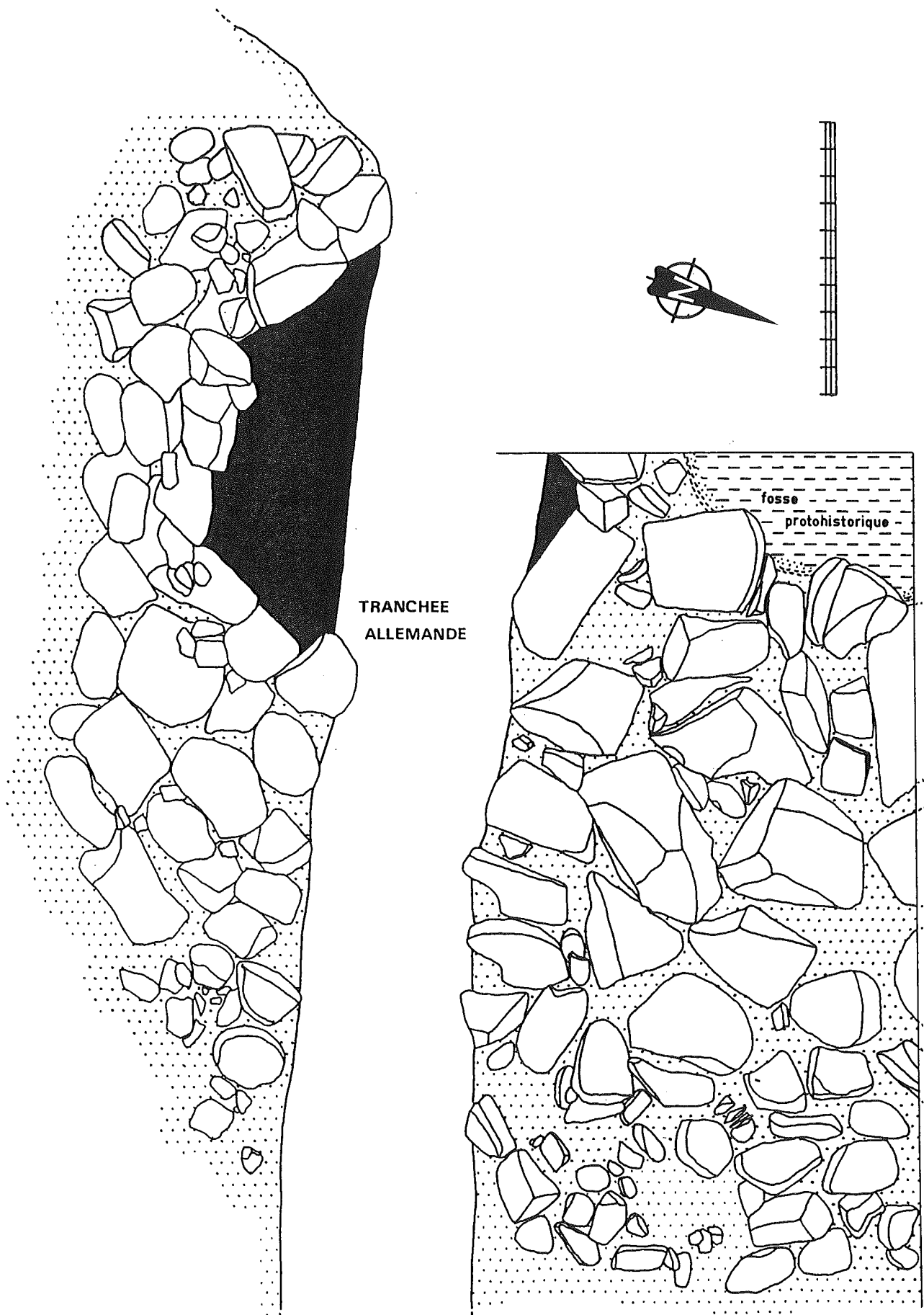


Fig. 11 : Sol aménagé de Beg-an-Dorchenn

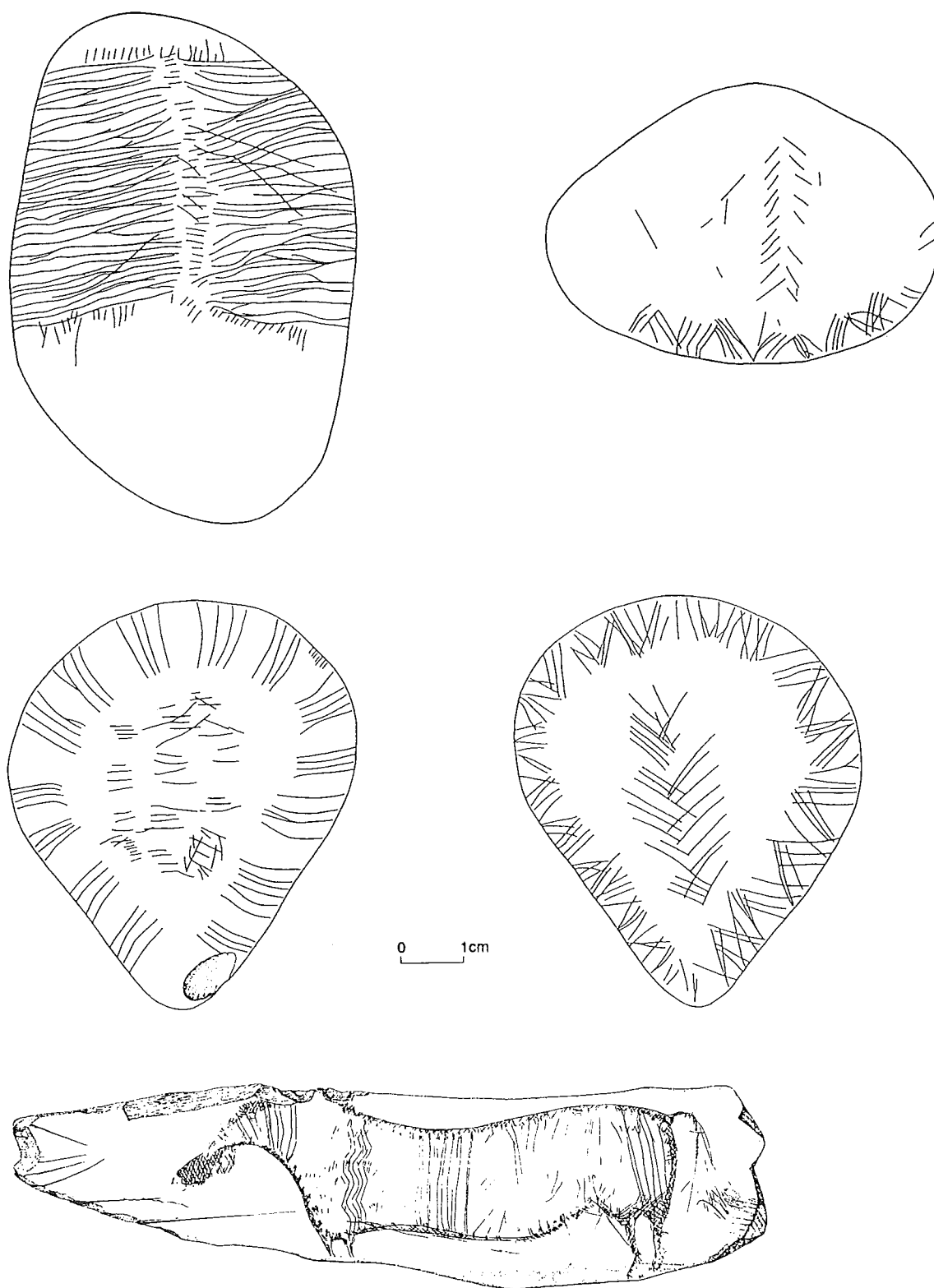


Fig. 12 : Art épipaléolithique : galets gravés de Rochedane (Doubs) et cheval gravé sur éclat d'os long de Pont d'Ambon (Dordogne) (d'après D'Errico)

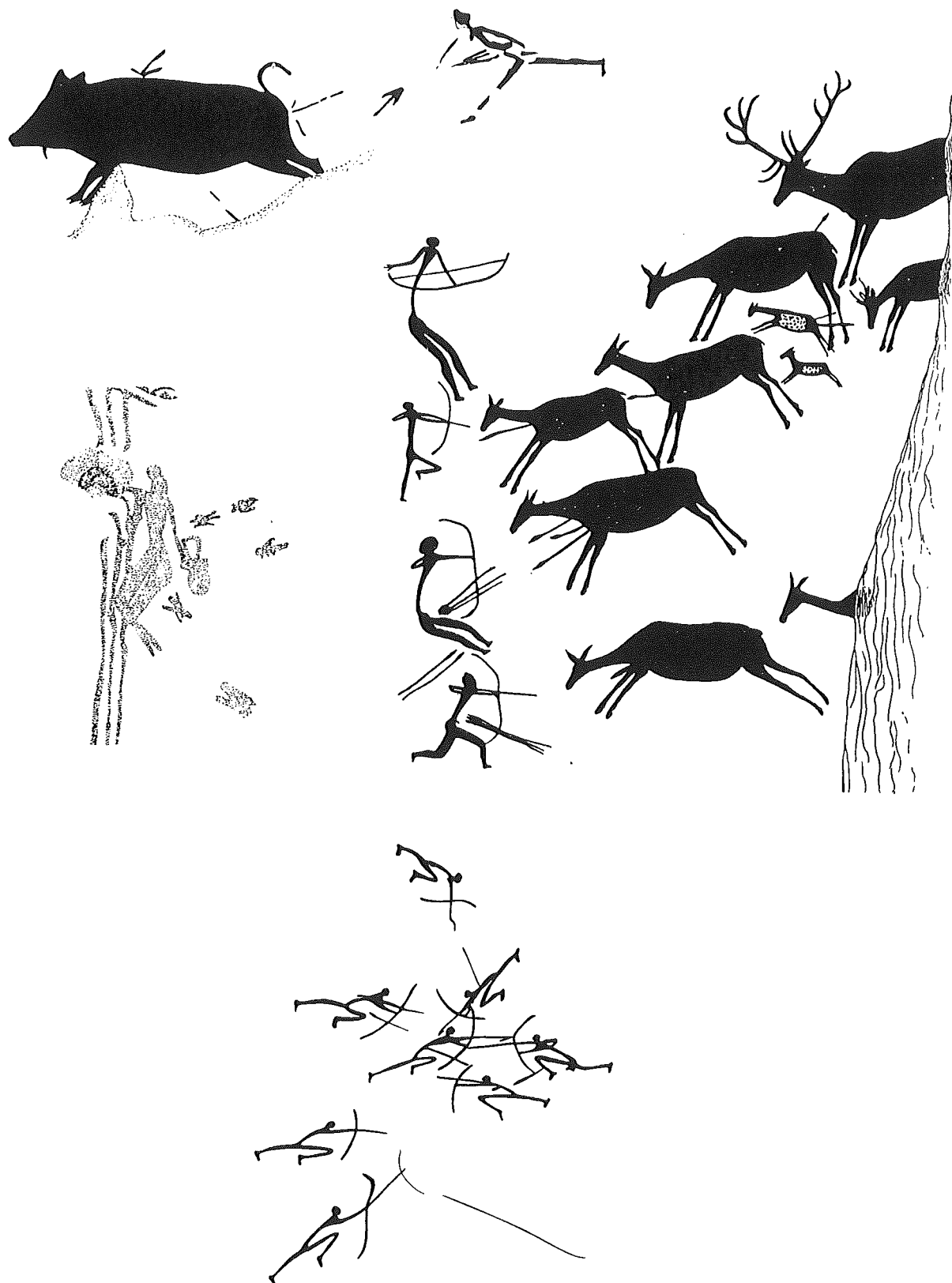


Fig. 13 : Art du Levant : chasse au sanglier (Charco del Agua Amarga), récolte du miel (La Arana), chasse au cerf (Valltorta), scène d'affrontement (Morella la Vella)
(d'après Rozoy et Müller-Karpe)

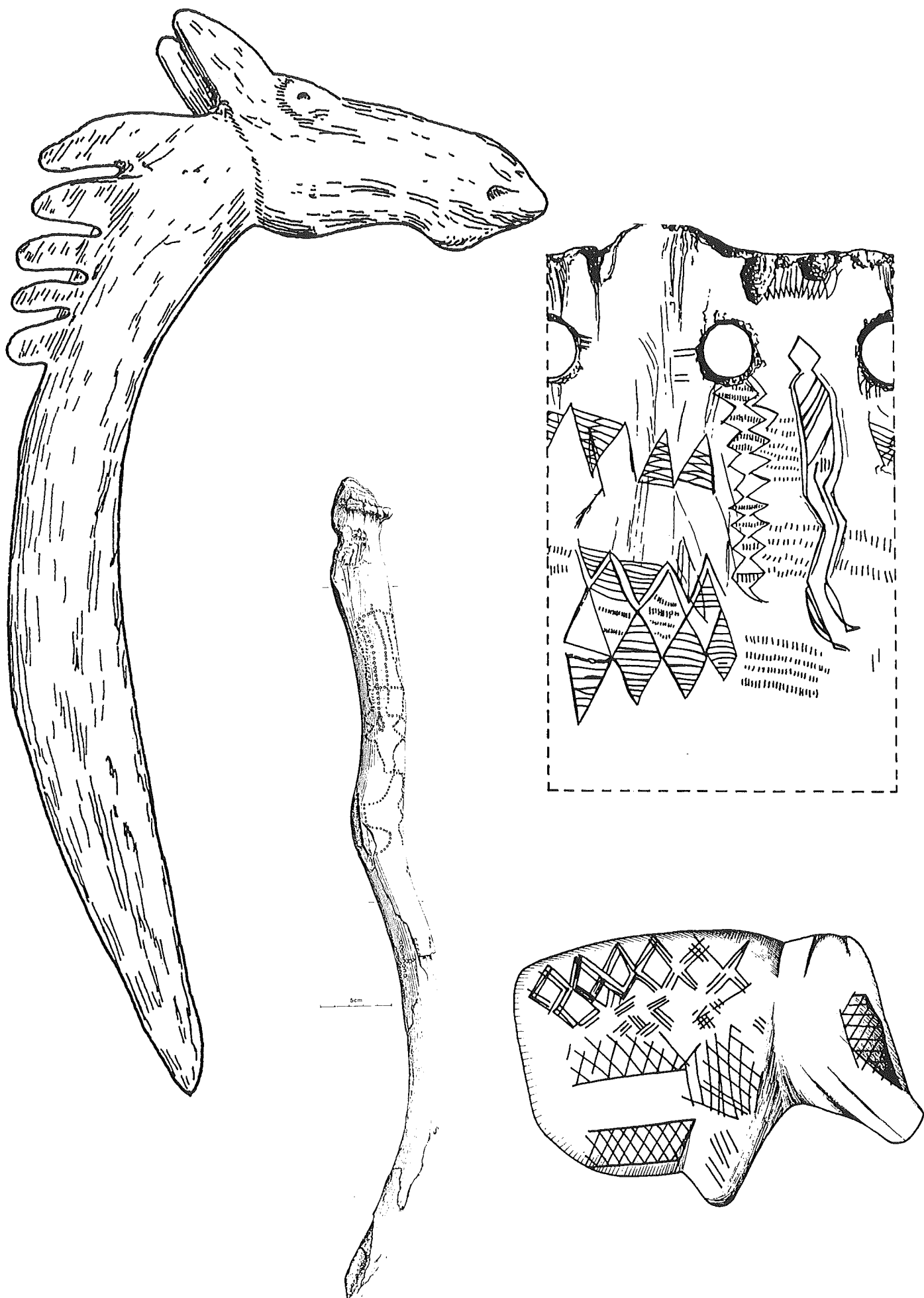


Fig. 14 : Art nord-oriental et scandinave : tête d'élan d'Olenii Ostrov (d'après Gourina), humain schématisé de Jordlöse (d'après Clark), andouiller décoré d'un sanglier de Hjarnö (d'après Andersen), ours en ambre de Resen (d'après Rozoy)



Fig. 15 : Tombes avec bois de cerf : 1, Skateholm II, 2, 3, Bögebakken, 4, Téviec, 5, Hoëdic ; 6, sépulture avec inhumation canine, Skateholm ; 7, sépulture double, Olenii Ostrov ; 8, sépulture féminine et fœtus posé sur une aile de cygne, Bögebakken (d'après Larsson, Alberthsen et Petersen, Gourina, Péquart)

UN HABITAT RURAL INSOUPCONNE : LA MAISON PAYSANNE EN BRETAGNE CENTRALE

□ Les idées reçues : Masures, Cahutes, Cabanes...

Les voyageurs des siècles passés qui ont laissé leurs impressions sur les habitations paysannes de Bretagne ne leur ont pas fait bonne réputation ; c'est le moins qu'on puisse dire. Jugez plutôt, d'après ces quelques courts extraits :

Dans son *Voyage dans le Finistère*, de 1794, Jacques Cambry écrit : *"Dans la Bretagne, l'habitation des laboureurs est à peu près partout la même ... Leur cahute sans jour, est pleine de fumée ; une claie légère la partage : le maître du ménage, sa femme, ses enfants et ses petits-enfants occupent une de ces parties ; l'autre contient les boeufs, les vaches, tous les animaux de la ferme... Ces maisons n'ont pas 30 pieds de long sur 15 de profondeur ; une seule fenêtre de 18 pouces de hauteur leur donne un rayon de lumière "...*

En 1843, Villermé et Benoiston, dans leur *"Voyage en Bretagne"*, sont largement aussi pessimistes : *"Il faut l'avoir vu pour se faire une idée de leur dénuement ; il faut avoir pénétré dans la chaumière d'un pauvre paysan breton, dans sa chaumière délabrée dont le toit s'abaisse jusqu'à terre, dont l'intérieur est noirci par la fumée continuelle... C'est dans cette misérable hutte, où le jour ne pénètre que par la porte... qu'il habite, lui et sa famille demie-nue..."*

E.W. Davies, gentilhomme britannique, dans ses souvenirs sur *"La chasse aux loups en Bretagne"*, 1875, note pour la région de Carhaix : *"Le paysan et sa famille... habitent ensemble une cabane sombre dans un état de misère indescriptible. La cabane est bâtie avec de la boue et des pierres, et est couverte de genêts. Une petite ouverture est réservée dans la partie supérieure de la porte pour introduire l'air et la lumière ; la fumée... s'échappe par toutes les fentes du toit."*

Voilà le tableau peu réjouissant que l'on a devant les yeux au moment d'entreprendre une recherche sur les habitations paysannes sous l'Ancien Régime. Pourtant, quitte à ne rencontrer que de sombres cahutes, il m'importait toutefois de savoir comment elles pouvaient se présenter. Aussi, je me suis plongé dans les archives de la seigneurie de Corlay, région dont est originaire toute mon ascendance.

□ Visitez la "maison- témoin" ...

Il faut avouer que la surprise a été de taille lorsque m'est tombée sous les yeux la description de la maison d'un ancêtre de 1712 : cette année là, Mathurin Le Tallec rendait son *Aveu* à la seigneurie de Corlay pour une tenue située à Kergluche, en Plussulien. Après l'hommage rendu au seigneur, viendra la déclaration de tous les éléments constitutifs de la *tenue* (bâtiments agricoles, pièces de terre... ; montant des rentes et des corvées). Voici la partie consacrée à l'habitation ; malgré les embûches du vocabulaire, et des mesures anciennes, le texte demeure compréhensible, et il est extrêmement précis. Nous lui avons seulement ajouté une ponctuation, inexistante dans le texte original :

"Devant nous, notaires de la juridiction de Corlay, présent a comparu en sa personne honorable homme Mathurin Le Tallec,... lequel connaît et confesse être homme et sujet de Haut et Puissant Prince Charles de Rohan..."

et dit tenir en la dépendance de ladite juridiction de Corlay une tenue à titre de convenant congéable,... dont la description s'ensuit :

Et premier (en premier lieu) la **maison principale**, consistant en deux longères contenant chacune de long par le dehors 47 pieds, laize à deux pignons 17 pieds et demie, hauteur par réduction 13 pieds et demie ;

au pignon principal, un éligement de cheminée, de pierres de grain, manteau de bois ; audit pignon deux portes, l'une pour entrer dans la chambre basse, composée de pierres de grain, et l'autre pour entrer au second étage, de maçonnerie, avec sa carrée de bois ;

en la longère de devant, deux huisseries et deux fenêtres de taille ; une gerbière, partie de taille, et le reste de pierres vertes ; une dalle ;

en la longère de derrière, une porte, avec sa carrée de bois, et une fenêtre de maçonnerie.

Une **chambre**, joignant le pignon principal de ladite maison, à deux longères, tenant chacune de long 22 pieds, laize à un pignon 17 pieds et demie, hauteur 11 pieds...

audit pignon, une cheminée de pierre de grain, manteau de bois ;

en la longère de devant, deux portes, l'une de maçonnerie, et l'autre de pierres vertes, avec deux fenêtres de taille.

Une **montée** pour monter en ladite chambre du milieu, composée de 16 marches de pierres vertes, sous laquelle est une petite soue.

Dans la maison sont quatre fermes de bois, avec leurs pièces longues ; et, dans la chambre, une fenêtre de bois ; en la longère de derrière de ladite chambre, une porte de maçonnerie, avec sa carrée de bois.

Joignant la longère de derrière desdites maison et chambre, un **appentis** à une longère de 22 pieds 4 pouces, laize à deux pignons 7 pieds, hauteur 6 pieds et demie ; au pignon de devant, une porte de maçonnerie, avec sa carrée de bois ; en ladite longère, une petite fenêtre à vue, de maçonnerie.

Le tout **couvert d'ardoises**.

Au bas de la cour, et joignant ladite maison principale, un **auvent**, consistant en deux longères qui ont chacune de long 39 pieds... ; un vieux **four** ...

Au haut de la cour, une **grange**, à deux longères...

Entre ladite cour et l'aire, une **chambre**, consistant en deux longères ...

Dans la cour : une **soue** à cochons ... ; deux **puits** ... etc...

❑ **Attention : une longère peut en cacher une autre !**

Question-piège : essayez de reporter sur une feuille blanche les longères que vous rencontrez dans cette habitation : la maison est constituée par deux longères ? d'accord ; la chambre aussi a deux longères ? pourquoi pas... ; mais ça devient vraiment envahissant quand la grange se présente aussi avec deux longères, ainsi que l'auvent, et la petite chambre ... ! Nous sommes complètement débordés...

Il faut en conclure que ce terme n'avait pas la même signification que dans nos agences immobilières : il désignait, non pas un bâtiment de forme allongée, mais, dans un bâtiment donné, le mur de façade et le mur arrière ; on parle donc toujours de *longère de devant* et de *longère de derrière*. Seul l'appentis, qui s'appuyait contre la maison, n'avait évidemment qu'une *longère*.

Plusieurs autres mots rencontrés dans ce court extrait peuvent aussi poser problème : ou bien ils ne figurent dans aucun dictionnaire, ancien ou moderne ; ou bien ils ont une signification locale. Ce n'est que d'une façon très progressive qu'il est possible de se constituer un petit lexique :

Laize : vieux mot français, et breton (= *led*), désignant la largeur ; pour les étoffes, on parle encore parfois de "*lé*", qui est de la même racine.

Hauteur par réduction : nous n'avons encore trouvé nulle part le sens de cette expression ; empiriquement, il devrait s'agir de la hauteur de la "longère", sous la toiture (et non pas la hauteur de la pointe du pignon).

Pied = 32,48 cm.

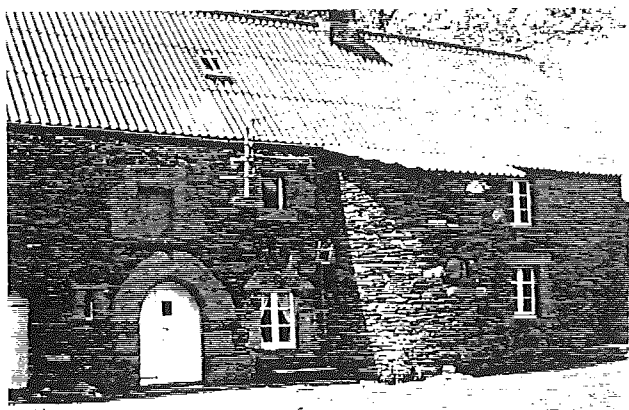
Pierre de "grain" : granite.

Pierres vertes : schiste, se présentant sous forme de pierres plates ; les plus fines servent d'ardoises. Pourquoi "*vertes*", alors que les schistes de notre région sont nettement bleus ? En breton, le même mot - "*glaz*" - sert pour les deux couleurs, et les "traductions" sont souvent fantaisistes !

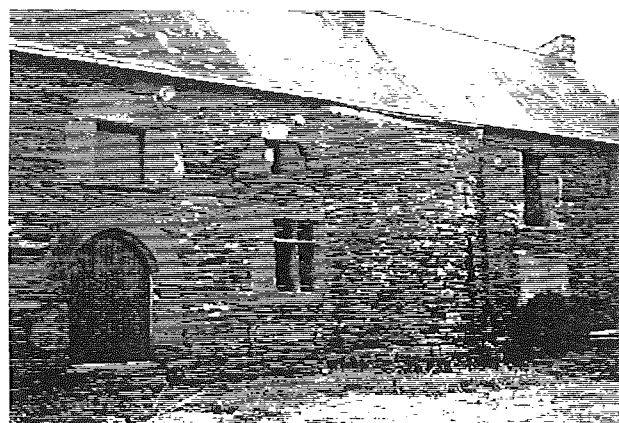
Huisserie de taille : porte en pierre de taille (les autres sont en "*maçonnerie*").

Gerbière : ouverture sur le grenier, permettant d'y faire entrer les récoltes.

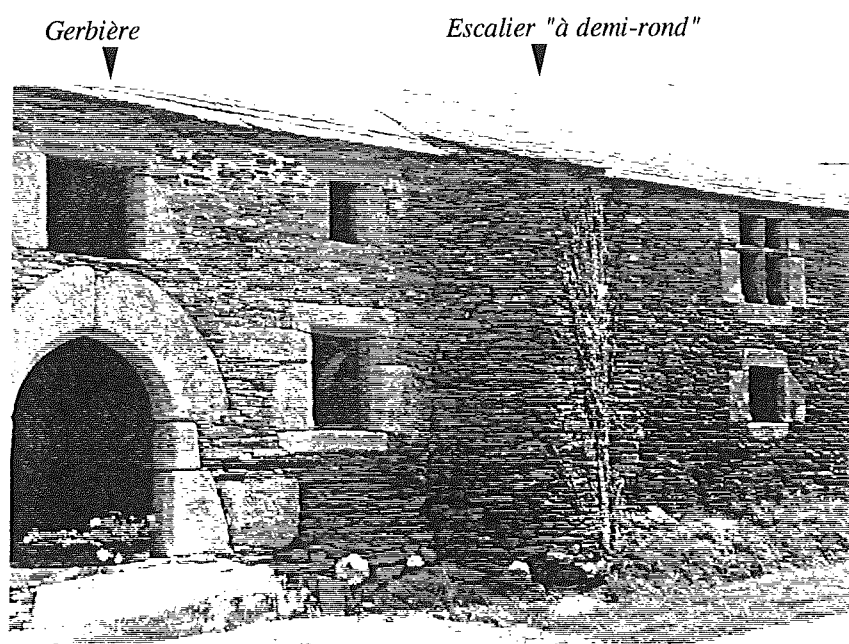
Montée, ou **degré** : escalier.



Poulancré - Izel (Saint Mayeux)



Landizès (Sainte Tréphine)



Chambre haute

Chambre basse

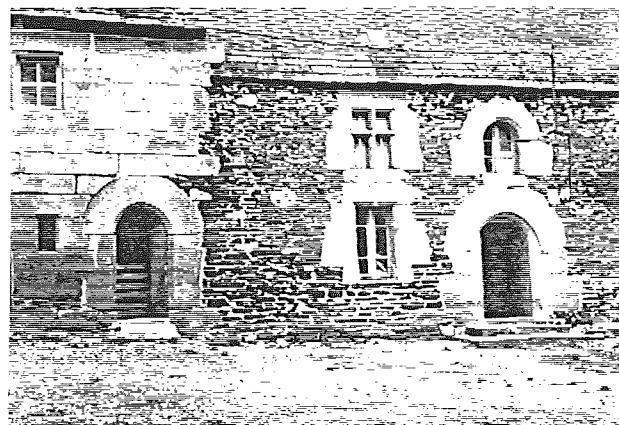
Maison principale

Chambre

Le Bot (Corlay)



Fontaine-Leur (Laniscat)



Kerlan (Canihuel)
(L'escalier à demi-rond se trouve derrière)

❑ ... Super - cahutes !

Devant cette habitation, il faut convenir que nous sommes très loin des "misérables huttes" qu'on nous annonçait ! Une surface habitable très convenable (plus de 100 m² au sol), plusieurs pièces, de nombreuses ouvertures, un étage, une couverture d'ardoises, quelle surprise !..

Reste à savoir s'il s'agit d'une heureuse exception : l'"honorable homme" Mathurin Le Tallec était-il un paysan exceptionnellement riche, ou habitait-il une maison particulièrement en avance sur son temps ?

Pour répondre à cette question, il a été nécessaire d'élargir l'enquête aux autres habitations de la région. Heureusement, la documentation ne manque pas : ainsi, pour la seule année 1679, nous avons trouvé la description de 123 maisons paysannes de la seigneurie de Corlay. Un chiffre aussi impressionnant s'explique : cette année-là, l'administration seigneuriale avait lancé une opération générale de remise à jour des aveux...

Lorsque l'on reporte, sur un tableau comparatif, les principales caractéristiques de ces 123 spécimens, on peut se faire une idée valable de ce qu'était une maison paysanne "moyenne".

Première et massive constatation : la surprise est bien confirmée ; l'habitation de Mathurin Le Tallec **ne doit pas être considérée** comme une **exception**. Le pays de Corlay possédait, sous l'Ancien Régime, un habitat rural qui était loin d'être misérable. En outre, il s'agit d'un habitat très homogène : si nous n'avons pas rencontré deux maisons exactement semblables, toutes répondent à des caractéristiques communes, à un type commun.

Puisque la reproduction de ce grand tableau est matériellement difficile, contentons-nous de résumer quelques-uns des enseignements qui en ressortent, en donnant aussi, en guise d'illustration, quelques extraits d'"Aveux".

❑ Mais où sont les Chaumières ?

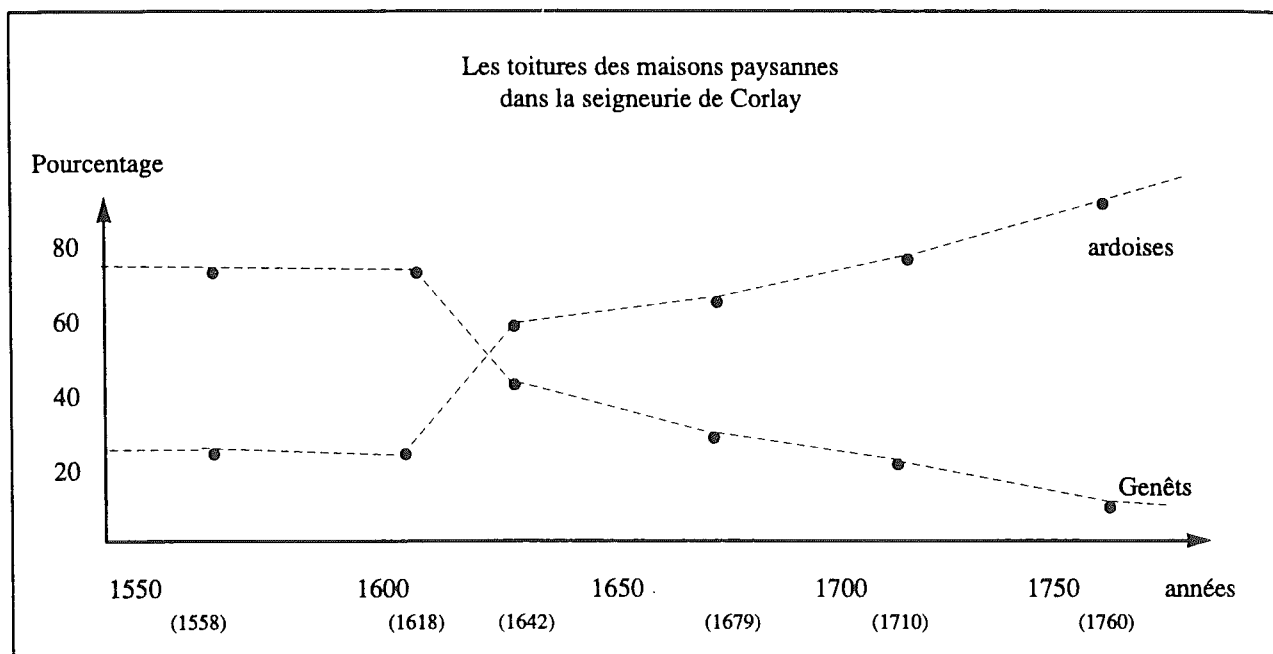
Il semble que les chaumières au sens strict n'aient jamais fait partie du paysage corlaysien. Aussi loin que les textes remontent, on ne parle jamais de toitures en paille, ni pour les maisons, ni pour les bâtiments agricoles.

A défaut d'ardoises, c'est le **genêt** qui était utilisé.

Concrètement, sur les 123 maisons de 1679 : 76 étaient recouvertes d'ardoises ; 28 de genêts ; les 19 dernières étant mixtes (maison en ardoises, chambre en genêts ; ou inversement).

En élargissant l'enquête sur une longue période, il est possible de suivre l'**évolution** historique des deux types de toiture dans la région ; évolution facile à lire lorsque les chiffres sont portés sur un graphique. C'est ainsi qu'on voit le genêt, qui recouvrait 72% des toitures en 1558, descendre à 11% en 1760 ; et que l'on peut situer autour de 1640 l'époque où l'ardoise a définitivement pris le dessus.

A remarquer que ceci contredit totalement l'opinion de certains "spécialistes" : par exemple, dans "Architectures rurales en Bretagne" (Paris, 1985), M. Le Couédic écrivait : *"La Bretagne est venue récemment à la couverture d'ardoises, ... même dans les régions de schiste ; ... ce n'est qu'au milieu du 19ème siècle, sous l'action conjuguée d'arrêtés municipaux et de l'incitation des compagnies d'assurances"...*, que le chaume a été remplacé.



Quelques descriptions de maisons (extraits d' Aveux)

Jan Le Basser Poulancré (St Mayeux) 1711 <i>"La maison principale et une chambre au bout, contenant de long 49 pieds, laize 15 pieds, etc... Dans la longère de devant : 2 portes une de grain, façonnée, l'autre de maçonnerie, une gerbière, 3 fenêtres à vue aussi de pierres de grain ; dans la longère de derrière une autre porte... ...dans 2 des pignons : 2 éligements de cheminées, avec leurs cuves et tuyaux ; ...un vir et degré ; Au double d'icelle maison, 25 poutres, toutes couvertes de planches garonnées... 4 fermes de bois, 7 pièces longues, couverture d' ardoises. "</i>	Mathurin Le Guyader Le Bot (Corlay) 1711 <i>"La maison principale et chambre au bout du Levant, contenant de long, à 2 longères, 59 pieds... Dans la longère u Midi : 2 huisseries , 4 fenêtres, et une gerbière, le tout de taille ; en la longère du Nord, une autre huisserie de taille ; au pignon mitoyen : une cheminée, garnie de cuve et tuyau ; une montée à demi-rond, contenant de rondité 8 pieds ; Au superficie, 2 fermes de bois, garnies de leurs pièces longues, sous couverture d' ardoises. "</i>	Pierre Huby Pohon (Laniscat) 1696 <i>"La maison principale et chambre au bout vers le Levant contient de long à 2 longères, 58 pieds ... Dans la longère vers le Midy, 2 portes de taille, et 1 de maçonnerie ; 6 fenêtres, 2 de taille et 4 de maçonnerie. En la longère du Nord, 2 portes de pierres vertes... dans le pignon, une cheminée de pierres vertes, avec ses corbelets et manteau de bois ; ...dans le pignon de la chambre, une cheminée... joignant la longère du Midy, un degré pour servir ladite chambre... Le superficie desdites maisons et chambre composé de boisage et couverture d' ardoises. "</i>
Guyon Le Bourhis Kerfolhiet (Plussulien) 1679 <i>" Une maison et une chambre y joignant, consistant en 2 longères, contenant de long 59 pieds... en la longère de devant : 1 huisserie 3 fenêtres à vue, de taille ; 1 gerbière de pierres vertes, 1 porte, et 1 fenêtre à vue. en la longère de derrière, 1 porte de pierres vertes ; au pignon d' entre ladite chambre et la maison : une cheminée de pierres de taille, manteau de bois. un vir à demi-rond, composé de 11 marches de pierres plates ; au superficie, 3 fermes de bois en ladite maison, et 1 ferme en la chambre ; 7 pièces longues, couverture d' ardoises. "</i>	Christophe Le Kernévé Le Travers (Corlay) 1679 <i>"La maison principale qui a de long, à 2 longères, 38 pieds... dans la longère du Nord : 1 porte, composée de pierres de taille vertes, avec 1 gerbière de taille, et une petite fenêtre à vue... ; dans la longère vers le Midy : 1 fenêtre... au pignon principal, vers le couchant : 1 cheminée de taille, avec gorges et manteau de bois ; le superficie composé de 3 fermes de bois, couvert d' ardoises ; ...joint à la longère du Nord, il y a un emplacement de chambre, sans aucun boisage ni couverture. "</i>	François Le Tallec Kerohan (Plussulien) 1679 <i>"La maison principale à deux longères et deux pignons, contenant de long 38 pieds... en la longère de devant : 1 huisserie, 1 fenêtre à vue, et une cuve, pierre de grain ; en celle de derrière : autre huisserie ; et au pignon du Midy, un éligement de cheminée, le tout de maçonnerie ; au superficie, 3 fermes de bois, couverture de genêts ; ...au bout d' en haut : emplacement et vieilles murailles d'une chambre à 2 longères.. "</i>

□ Les "Chambres"

Sur nos 123 habitations de référence, **89 possèdent une "chambre"**.

Ce mot recouvre une réalité très particulière : ce n'est pas une pièce d'habitation située à l'étage ; mais un bâtiment spécifique, placé à côté de la maison. La formule la plus fréquemment rencontrée est celle-ci : *la maison principale, et une chambre au bout*.

Ceci implique nécessairement que le vieux cliché de la "pièce unique où se mêlent les gens et les bêtes" doive être sérieusement nuancé : dans le pays de Corlay, si les animaux occupent une partie de la "maison principale", les gens disposent ordinairement de pièces qui leur sont propres.

En outre, des indices sérieux permettent de penser qu'il ne s'agit pas d'un fait récent : ainsi, sur les 89 chambres mentionnées en 1679, 17 sont signalées *en ruine*. Elles avaient donc déjà eu le temps de vieillir, ce qui les fait remonter, pour le moins, au siècle précédent.

□ Etages et Escaliers

Si le mot *chambre* n'implique pas en lui-même la notion d'étage, d'autres expressions sont sans équivoque à ce sujet, en particulier les distinctions entre *chambre basse*, et *chambre haute*.

A partir du moment où il y a des étages, il faudra bien pouvoir y accéder. Et, contrairement à ce qui a été souvent écrit, l'échelle extérieure n'en constituait pas le moyen exclusif.

Dans son ouvrage sur les "Maisons de Bretagne" (Paris, 1873), Jacques Fréal écrit : *"Au seuil de la baie du grenier s'appuie en permanence une échelle. Ce n'est qu'au 19ème siècle qu'en les fermes les mieux aménagées de Cornouaille, un escalier à vis s'établira ... Dans le Vannetais, un escalier extérieur, sans rampe, ..."*

Il faut avouer que c'est un peu fatigant de rencontrer continuellement de telles affirmations sans la moindre nuance, alors que les documents d'époque laissent voir une réalité toute autre :

En ce qui nous concerne, sur nos 123 maisons de 1679, 49 escaliers sont signalés.

Ils peuvent se présenter sous forme d'escaliers extérieurs, appelés simplement *montées*, ou *degrés* ; construits en maçonnerie à l'extérieur, devant la maison, *en la longère de devant* ; les marches sont ordinairement constituées de dalles de schiste (*pierres vertes*). C'était le cas chez Mathurin Le Tallec ; c'était aussi le cas dans 9 des maisons de 1679.

Ils peuvent être aussi des escaliers intérieurs, *en colimaçon* ; ceci constitue la plus grande originalité de l'habitat paysan local ; alors que de nombreux observateurs continuent à affirmer qu'ils ne peuvent se rencontrer que dans des manoirs. On les appelait joliment des *vir à demi-rond*. Ils sont signalés dans 40 de nos maisons de référence.

Leur construction représentait une petite performance architecturale pour nos maçons ruraux de l'époque : elle obligeait à repousser vers le dehors le mur de la maison, constituant une "*rondité*" qui est une première ébauche de nos tourelles (laquelle *rondité* était parfois mesurée dans les Aveux : ... *une montée à demi-rond, contenant de rondité huit pieds* (Le Bot, Corlay, 1711) ; ... *un vir ayant 18 pieds de tour* (Kervilly, St Mayeux, 1679).

Ces demi-ronds n'étaient pas surmontés d'une "pointe", et s'arrêtaient au niveau du toit.

Le terme de tourelle n'a été rencontré qu'une seule fois dans les aveux : à Kergourio (Plussulien), en 1680, *un vir à demy rond ô (=avec) sa tourelle*.

Quant aux 21 maisons restantes, pour lesquelles on n'indique pas d'escalier : ou bien elles n'avaient pas d'étage ; ou bien elles avaient une échelle devant la maison ; ou bien encore elles étaient équipées d'un escalier en bois, du genre échelle de meunier : celui-ci était situé à l'intérieur de la maison, et constituait alors un bien meuble ; il n'avait donc pas à figurer dans les aveux, mais il apparaît bien dans les inventaires après décès, sous des formules comme celle-ci : *le petit degré pour aller de la chambre au grenier, 2 livres* (Kerliec, Plussulien, 1720) ; ou bien : *une grande échelle pour aller en la chambre qui est au-dessus de la maison* (Kerfanc, Plussulien, 1662).

□ Politique d'ouvertures...

Une fois encore, il faut mettre en garde contre ces publications - dont certaines font autorité - qui continuent à transmettre des clichés jamais remis en doute : *maisons sans lumière...*; *un seul mur percé d'une minuscule fenêtre...*; *trois murs sur quatre sont aveugles...*; *seule la façade du midi porte des ouvertures...*, etc...

En cas de discussion, on invoque les impôts frappant les ouvertures. Or cette imposition date du Directoire. Elle ne concerne pas l'Ancien Régime.

Plus concrètement, reportons-nous aux documents. Leur verdict est éloquent : les maisons paysannes de notre région, sous l'Ancien Régime, avaient des ouvertures nombreuses et variées. A partir de notre échantillonnage de 123 maisons, on pourrait dresser ainsi un rapide *état des lieux* :

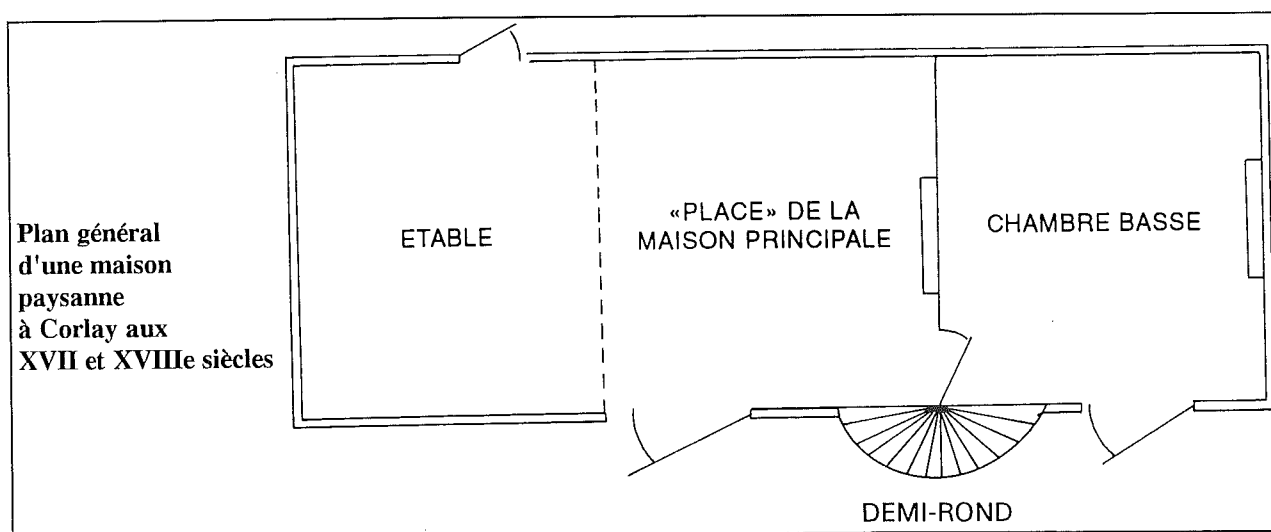
- l'ensemble est équipé de **305 portes** (il ne s'agit que des portes extérieures, évidemment), soit à peu près 3 par maison ; la répartition habituelle est la suivante : une sur la maison, une sur la chambre, et une autre sur la partie servant d'étable. Elles sont plutôt situées en façade, mais les portes donnant sur l'arrière ne sont pas rares (9 maisons seulement en sont dépourvues).
- côté **fenêtres**, nous en avons compté **379**, soit plus de 3 par maison ; 314 en façade, et 54 sur l'arrière. Il existe en plus, dans chaque escalier à demi-rond, une petite fenêtre pour y assurer un peu de lumière ; elle est minuscule, mais très ouvragée (souvent taillée dans un seul bloc de schiste).
- en plus de ceci, il y a les **gerbières** : ce sont des baies donnant sur le grenier, permettant d'y introduire les gerbes, d'où leur nom. Pour remplir ce rôle, elles doivent avoir une taille respectable. Elles sont généralement situées au-dessus de la porte principale de la maison. 77 de nos maisons possédaient une gerbière.
- concernant l'**orientation** des façades : s'il y a une prédominance certaine pour le Midi, on ne voit **aucune exclusive**. Là non plus, on ne suit pas les doctrines des théoriciens : sur les 53 maisons dont l'orientation est précisée, 40 sont exposées au Midi ; 5 à l' Est ; 2 à l' Ouest ; et 6 au Nord.

□ Visites autorisées...

Après la lecture de ces quelques pages, il est possible de se faire une idée sur l'habitat paysan de notre région sous l'Ancien Régime. Mais il faut se rendre compte que tout ce qui précède a été reconstitué uniquement à partir d'archives écrites... Or, à ce point de notre travail, sans émettre le moindre doute sur la valeur des documents écrits, il nous restait un sentiment d'inachevé, et un regret : dommage que nous arrivions un peu trop tard !... dommage que cette architecture rurale de chez nous doive être déjà rangée au rayon des souvenirs, sans que nous ayons pu la voir de nos yeux. A moins que, on ne sait jamais !... Il ne serait pas impossible que de solides constructions en pierres aient pu traverser trois ou quatre siècles, au moins sous forme partielle, au moins à travers des remaniements ?

Réjouissons-nous : c'est bien le cas. A travers la campagne du pays de Corlay, dans des villages désormais fort dépeuplés, il arrive bien que l'on voie encore surgir, non sans une certaine émotion, *la maison principale avec une chambre au bout* ; de même que le *vir à demi-rond*... Parfois en ruines, souvent transformés en étable ; il en subsiste une dizaine servant encore d'habitations, après une restauration plus ou moins bien réussie.

Quelques photographies, malgré la difficulté de la reproduction, pourront peut-être cependant en donner une idée ; ou, du moins, l'envie de se déplacer pour partir à leur découverte. Car, effectivement, il est encore souvent possible de constater le plan général des maisons, concordant avec les descriptions ci-dessus. Et les divers éléments que nous avons rencontrés dans les archives se retrouvent "in situ", à leur emplacement naturel.



Notre chance, inespérée, c'est qu'il en reste encore un certain nombre qui soit parvenu jusqu'à nous, et qui puisse porter témoignage.

Hélas, cela ne devrait pas durer très longtemps...

Hâtons-nous de fouiller la campagne ; nos villages renferment encore beaucoup de ces "maisons-fossiles" ; mais le temps, les ronces, et les bull-dozers, conjuguent leurs effets pour ensevelir ces vestiges de notre passé...

Jean Le Tallec

Conférence S.A.H.P.L. du 7 décembre 1996

Note : cet article reprend, sous une forme partielle et résumée, un chapitre de l'ouvrage publié par l'auteur aux Editions Coop-Breizh, Spézet, 1996 : "La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime" (épuisé ; en réédition).

LA VOIE ANTIQUE ROUDOUALLEC-PONT SCORFF DANS SA PARTIE BAYE-GUIDEL

Suite aux prospections aériennes et au sol faites sur les territoires de Clohars-Carnoët, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer et Baye, des orientations générales dans l'implantation des sites reconnus sont apparues (1).

Nous proposons un tracé pour la voie antique qui joignait Roudouallec à Pont-Scorff en passant par Scaër, Le Trévoux, pour franchir la Laïta à Saint-Maurice.

Cette voie a déjà fait l'objet de recherches, sans précisions quant au tracé précis.

Des prospections ultérieures tenteront de retrouver les autres chemins liés à cette voie qui formaient, à l'époque antique, un réseau routier mettant notre territoire en liaison avec les grandes voies comme Quimper-Vannes ou Douarnenez-Corseul.

(1) Voir le bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient N° 26 - 1995 - p. 53 à 56.



A) METHODOLOGIE

Pour reconnaître le tracé de cette voie antique, nous avons utilisé les critères suivants :

1.- La Toponymie

Elle apporte peu d'indications en ce qui concerne les noms de villages. Nous avons aussi fait des recherches dans les matrices cadastrales pour retrouver les noms des parcelles situées dans la zone de passage présumée de la voie étudiée.

Nous avons également recherché des souvenirs dans les mémoires des habitants.

2.- Les photos aériennes

Les communes de Clohars-Carnoët et de Moëlan-sur-Mer ont fait faire des couvertures complètes de leurs territoires par une société spécialisée. Ce travail permet des recherches précises qui complètent la prospection effectuée par le groupe de la S.A.H.P.L. qui a repéré 13 sites entre Kerabus (Clohars-Carnoët) et Kerroustou (Baye) - côté sud du tracé probable - et 1 seul côté nord, mais il faut tenir compte du fait que ce côté est couvert de bois et de landes et donc non exploitable par prospection aérienne. Une recherche au sol fera l'objet du prochain programme de travail.

3.- L'Abbaye de Saint-Maurice

Les établissements religieux se sont souvent établis près de voies de grande ou moyenne importances (accueil de voyageurs, de pèlerins).

Notre-Dame de Carnoët fut fondée en 1148. Elle ne deviendra "de Saint-Maurice" qu'après la mort du premier abbé en 1220. On peut en conclure que la voie était encore fréquentée - du moins sur certains tronçons - à cette époque.

4.- Limites des communes

Celles-ci étant presque toujours superposables à celles des paroisses qui, elles-mêmes avaient été tracées en se référant à des frontières naturelles (ruisseaux ...) ou des voies antiques de quelque importance.

Ce critère se reconnaît entre Clohars-Carnoët (Kergroas) et Moëlan-sur-Mer (Lan Lonjou).

Des anomalies ont compliqué le travail de recherche :

- Entre Moëlan-sur-Mer et Quimperlé - limite de commune et de canton - d'après discussions menées à la fin du XVIII^e siècle ont conduit à un tracé qui suit des bordures de champs comme si les responsables de l'époque avaient voulu conserver telle parcelle dans le canton de Quimperlé et telle autre dans celui de Pont-Aven (pour éviter le démembrement de certaines exploitations ?).
- Une autre cause de non-respect du critère se retrouve entre Quimperlé et Clohars-Carnoët. La frontière actuelle au sud de Quimperlé suit un affluent du Froust venant de Guerniguy. Or, jusqu'en décembre 1791, cette zone appartenait à la paroisse de Lothéa qui a été supprimée à cette date. N'étant pas devenue commune, son territoire a été partagé entre Quimperlé, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët. Ce sont donc les limites d'avant 1791 qu'il nous faut retenir. Pour la partie Saint-Maurice-Tromaro, elle passait au sud de Kerguéguen le Bois, le long du ruisseau qui se trouve juste au sud de ce village, et nous retrouvons le tracé antique probable au sud, tout près, avec la ligne Saint-Maurice-Petit Léty.
- Entre Baye et Moëlan-sur-Mer, le tracé suit bien les limites des communes dans le tronçon suivant les villages actuels de Kervennou, Kermorial, Kerveadou, Kerestou ...

5.- Les cadastres

Les établissements gaulois et gallo-romains étant situés, semble-t-il, à proximité d'une voie de communication, l'étude des cadastres anciens et actuels permet de relever des champs ou groupes de parcelles disposés en configuration curviligne, quadrangulaire ou en lanière (Région de Ty Pello, Kergroas, Lan Lonjou, Coat Savé Le Léing, Lisloc'h). A noter que la photo aérienne a relevé des sites pour Coat Savé et Lan Lonjou.

6.- La carte I.G.N. au 1/25000

Le territoire concerné s'étend essentiellement sur les cartes 720 ouest et 620 est.

L'étude de ces cartes fait apparaître :

- des chemins rectilignes - exemple : Tromaro-Kerjegou (environ 3 km)
- des continuations possibles de tracés - exemple : Kerjegou-Kervennou
- des réemplois sous forme de chemins actuels - exemple : chemin entre Lonj Podao et la D.116 (V.C. N° 7)

7.- Le réseau hydrographique

Relevé sur la carte I.G.N., il fait apparaître qu'en évitant les bas-fonds et les franchissements de ruisseaux, une seule zone de passage est possible. Elle est cohérente avec les autres critères retenus.

8003

B) OBSERVATIONS GENERALES SUR LE TRACE

- Le tronçon 1 - 3 se retrouve sur le cadastre même s'il est interrompu par des regroupements de parcelles.
- Le tronçon 4 à mi-distance entre 7 et 8 suit le tracé des limites de communes.
- A partir du point précédent jusqu'à Lonj Podao on retrouve le tracé dans des sentiers ou le V.C. N° 7.

Conan IV avait donné à l'Abbaye de Langonnet des terres allant du ruisseau de la Fontaine aux lousps-embouchure du Froust au nord, Laïta à l'est, rivière des vipères (se jetant dans la Laïta en bordure de l'actuel domaine de Saint-Maurice) au sud, et d'une ligne passant par Kerbonalen et fermant le périmètre, à l'ouest.

Ce tracé fut modifié par la suite et la limite sud passa par Kerbonalen et le Grand Léty mais la limite du domaine ducal, c'est à dire l'actuelle limite de la forêt, fut reportée au nord, de l'autre côté de la voie antique. Ainsi, les villages du Petit Léty, des Garlouet et Lonj Podao se trouvèrent entre les terres de l'Abbaye et la voie. Ceci explique que ces villages ne payaient l'impôt qu'un an sur deux à Saint-Maurice et ne payaient rien à la paroisse de Clohars, ce dont se plaignaient les recteurs.

- La dernière partie, Lonj Podao-Saint-Maurice, est assez facile à retrouver puisqu'elle recoupe la route de l'abbaye (dite "la Rabine"), qu'elle passe près d'une structure curviligne en bordure du plateau et qui ne semble pas avoir été trop modifiée par le parcellaire médiéval, sauf dans sa partie sud où un chemin coupe le talus, qui ne se retrouve pas de l'autre côté du chemin. Cette structure curviligne aurait, vu sa position juste avant la descente vers la Laïta, pu être ce que nous appelons une "aire de stationnement" permettant d'attendre le franchissement du gué (une autre devrait se trouver côté Guidel).

C) CONCLUSION

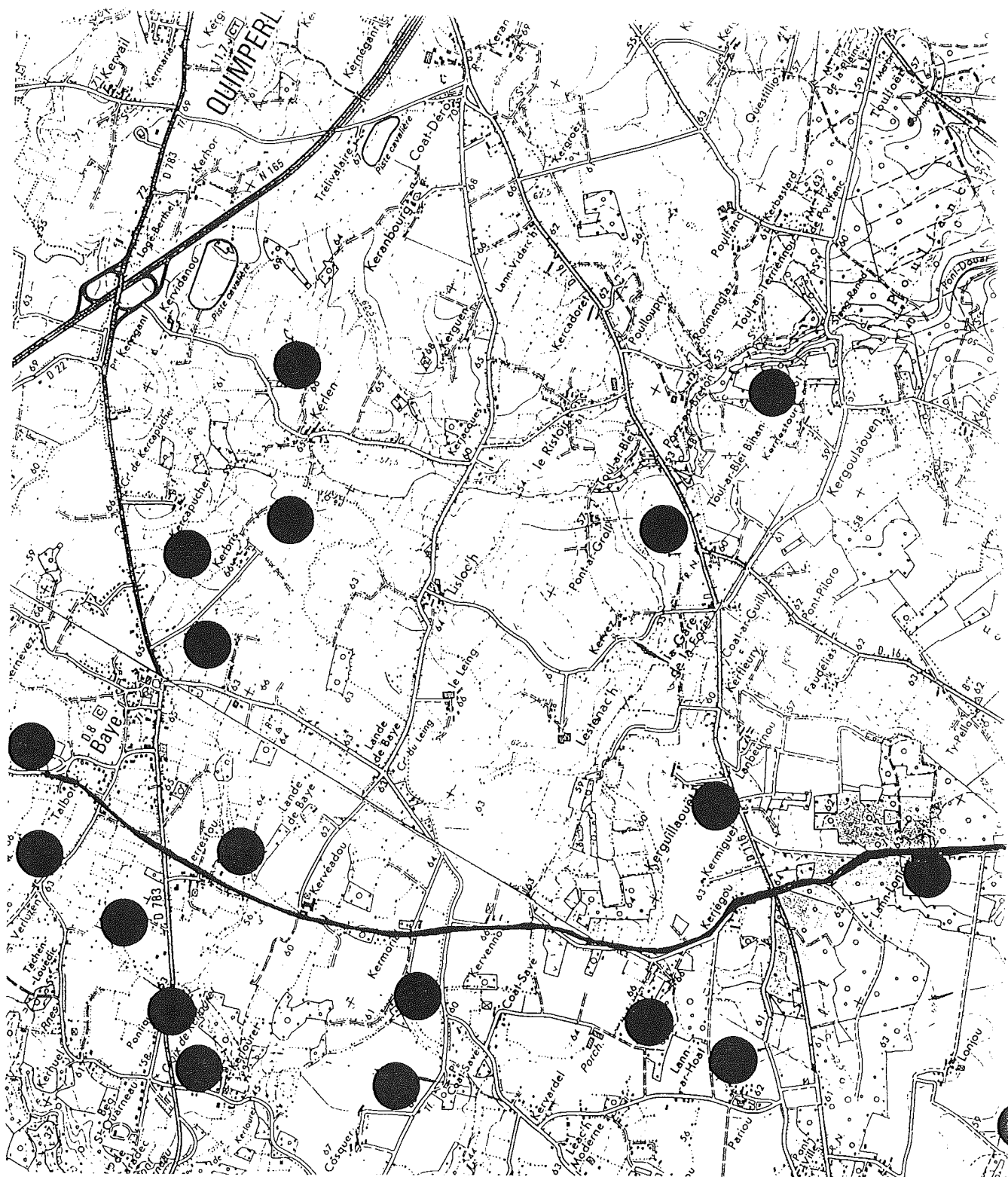
A partir de ce deuxième volet du travail de prospection-inventaire sur les sites et voies de l'âge du fer à la période médiévale, nous envisageons de rechercher les croisements éventuels, chemins divergeants et/ou convergeants qui assuraient à ces périodes les déplacements nord-sud et est-ouest, avec franchissements de la Laïta.

D'autre part, sera menée une recherche systématique de sites inédits probables, surtout sur le côté nord de la voie.

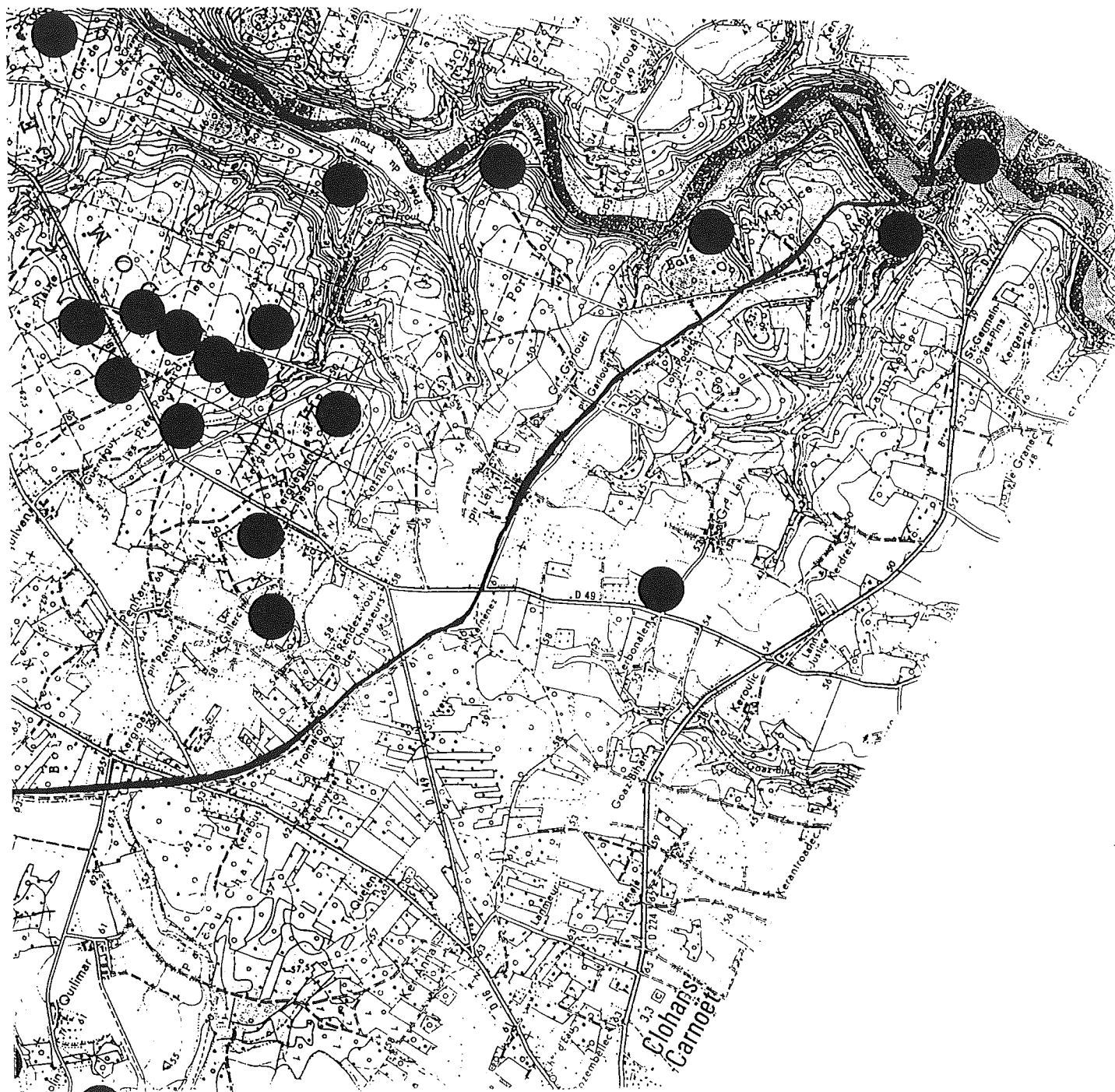
Nous pouvons espérer la localisation ou la découverte de bornes milliaires ou autres indices qui viendraient enrichir nos connaissances sur la vie de notre Pays en ces périodes, et mener une recherche sur l'archéologie de notre terroir.

Pierre Lemétayer
Membre de la S.A.H.P.L.

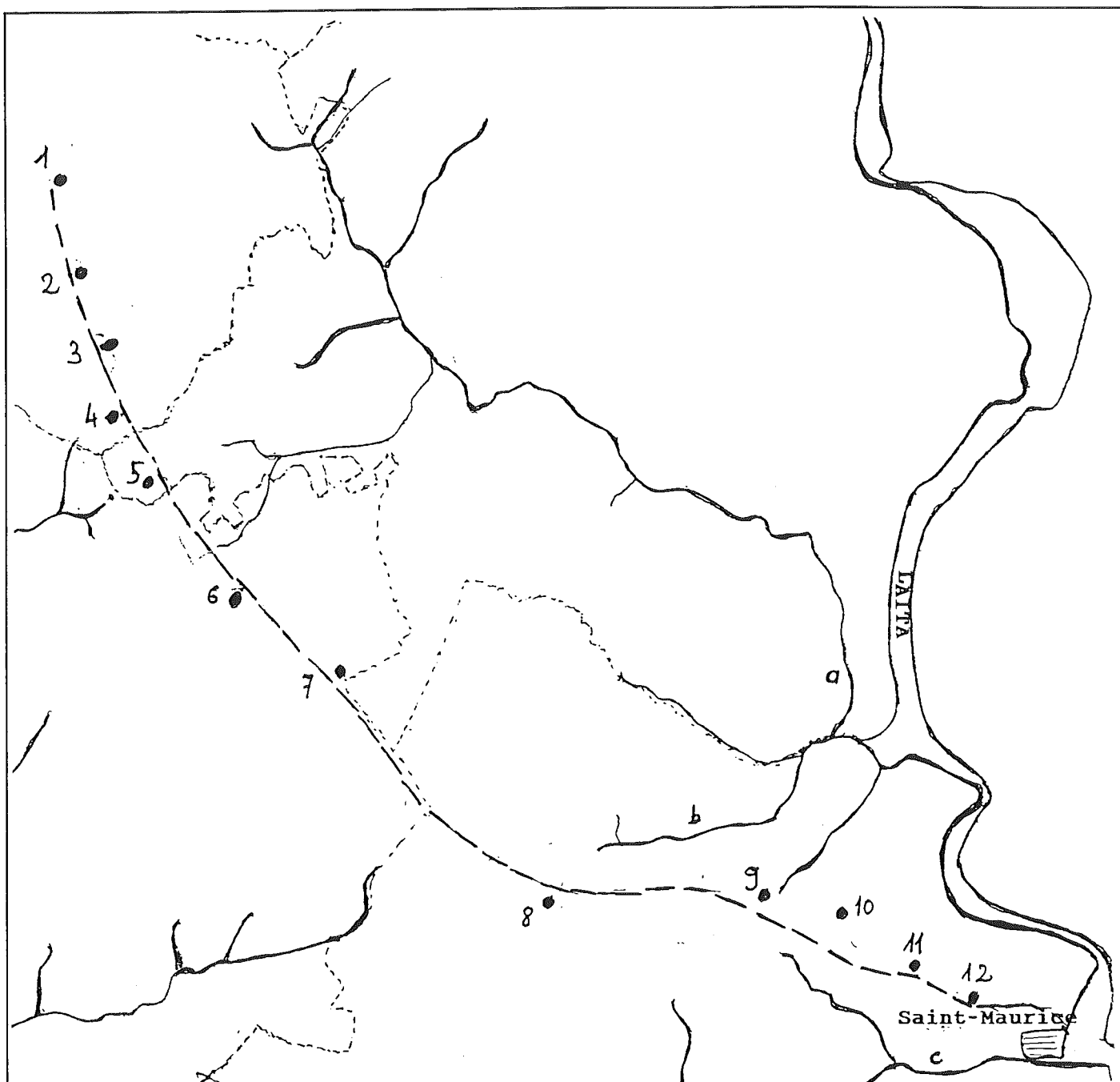




Tracé proposé de la voie



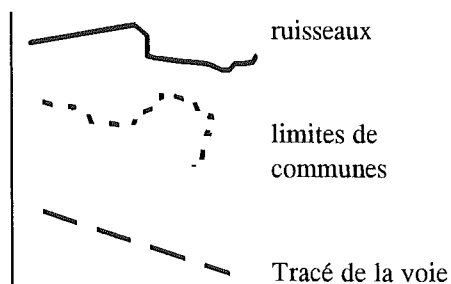
Les pastilles situent les établissements curvilignes, para-curvilignes, quadrangulaires ou para-quadrangulaires, repérés et étudiés

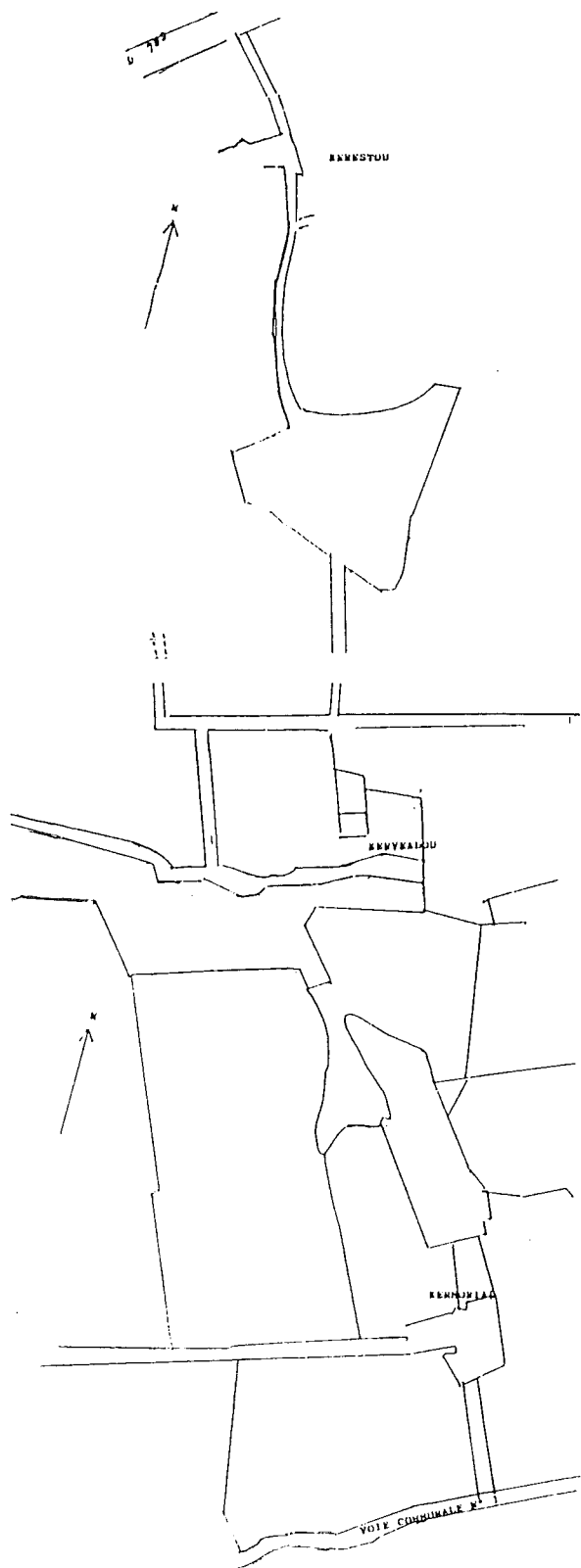


Légende

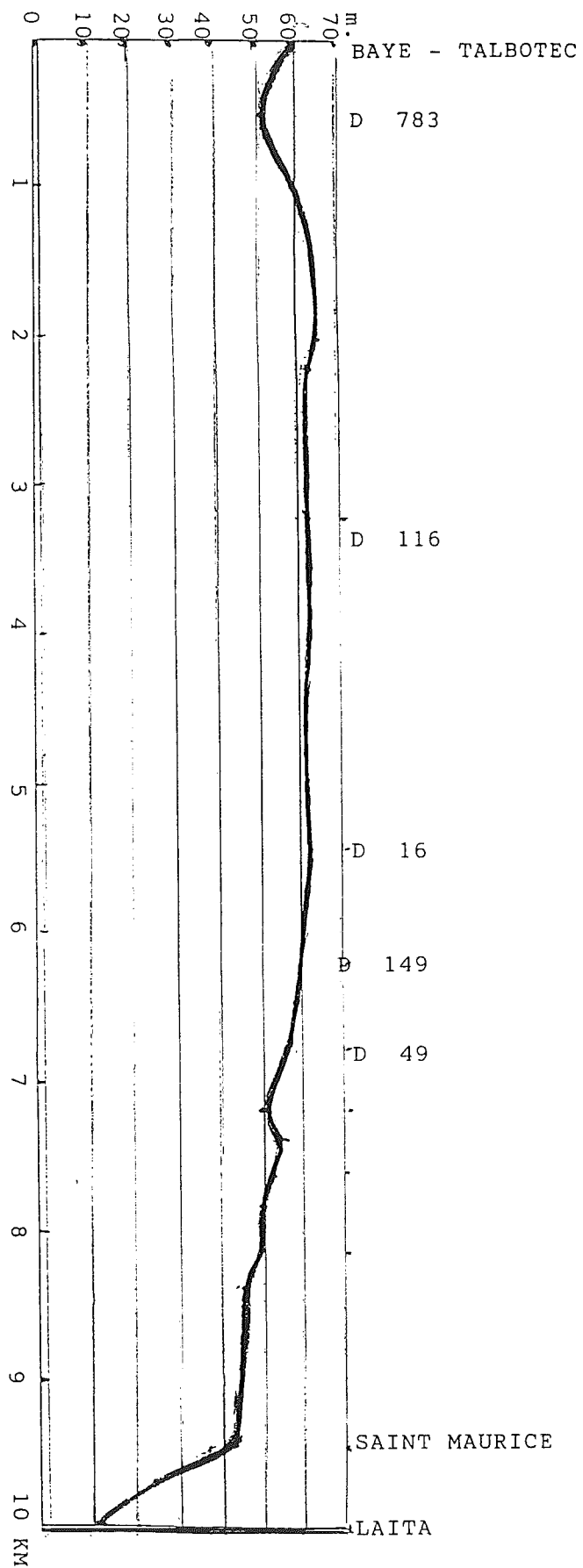
- a Ruisseau du Frouit
- b Ruisseau de la Fontaine aux loups
- c Ruisseau des vipères
- 1 Talbotec
- 2 Kerrestou
- 3 Kerveadou
- 4 Kermorial
- 5 Kervennou

- 6 Kerjégou
- 7 Lann Lonjou
- 8 Tromaro
- 9 Petit Kernenez
- 10 Petit Léty
- 11 Garlouet
- 12 Saint-Maurice





Extraits cadastraux de la commune de Baye montrant la continuité du tracé entre la D 783 et le VC N° 1



Profil altimétrique de la voie antique entre Baye et La Laita

FRAGMENT D'ANNEAU-DISQUE DECOUVERT A MOUSTERO EN L'ILE DE GROIX

Cet objet, d'un format exceptionnel, a été découvert par des chasseurs, en octobre 1995, dans une parcelle de terrain actuellement sous pâture. La prairie se trouve située au nord-est du village de Moustéro - carte au 1/25 000e I.G.N. (0721 nord) - Ile de Groix - Coordonnées : 162,425/2310,675



Description de la pièce

L'anneau-disque n'est pas parfaitement circulaire. Il est brisé en deux morceaux jointifs (jet de l'objet par l'un des chasseurs !). La cassure, ancienne, représente environ le tiers de la pièce. Elle est façonnée dans une roche gris verdâtre, à filaments vert olive, à cassure schisteuse.

La surface de l'anneau-disque revêt un aspect "soyeux" ; le polissage, très soigné, comparable à une laque, contraste avec le noir-bleuté de l'âme de la roche.

Le bord externe de l'anneau-disque est arrondi ; le bord interne est aminci, à l'inverse des pièces produites habituellement par les ateliers néolithiques. La section est biconique.

- ♦ Diamètre extérieur : 170 mm
- ♦ Diamètre intérieur : 80 mm
- ♦ Epaisseur variant de : 12 mm au bord arrondi,
à : 8 mm au bord interne, au niveau de la cassure

La pièce, découverte sans contexte précis, semble devoir être contemporaine de la construction des grands tumulus carnacéens, seconde moitié du IV^e millénaire (3700 - 3200 av. JC)

La destination la plus probable de cet objet est celle d'un usage funéraire, témoin la découverte de la hache à arête latérale du Mané-er-Hrock (Locmariaquer), chef-d'oeuvre de la civilisation mégalithique occidentale, et d'un anneau-disque.

Rappelons toutefois que Moustéro est un secteur sensible, le tumulus du Butten-er-hah se trouvait à 500 m à l'ouest de ce village. La fouille menée par le Capitaine de Frégate Louis Le Pontois, s'étala sur huit années de 1895 à 1903.

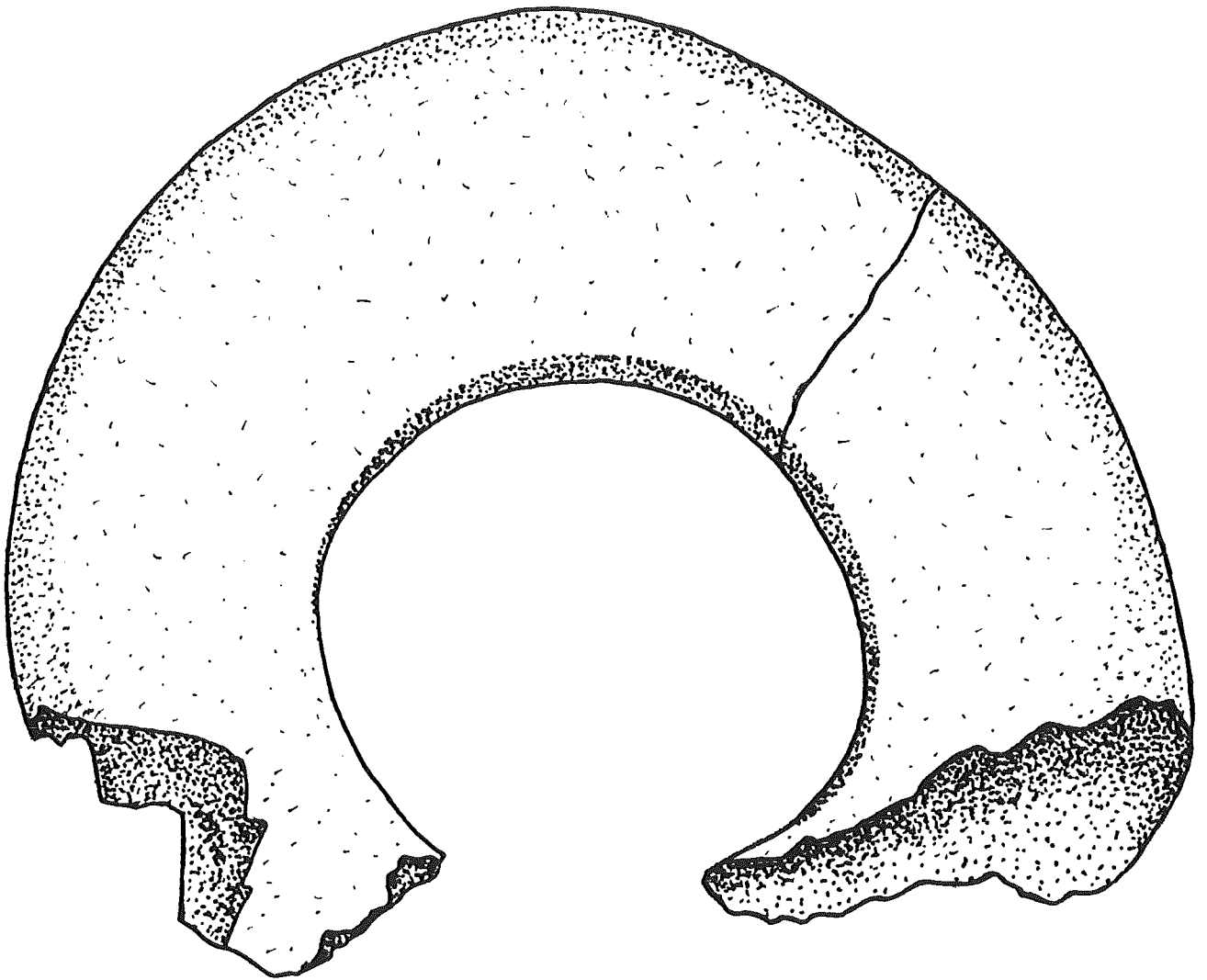
Je remercie M. Serge Bihan de m'avoir signalé et confié l'objet pour en assurer l'étude.

Alain Le Guen
Kerloret - Ile de Groix



Bibliographie

- ♦ Burnez C. et Roussot - Larroque J. (1995) - Nouveaux anneaux-disques en Saintonge - Bulletin de la Soc. Préhist.Fr., t. 92/N° 1, p. 73-74
- ♦ Giot P.R., L'Helgouarc'h J., Monnier J.L. (1979) - Préhistoire de la Bretagne - Ouest France Université - P. 218-225
- ♦ Le Scouëzec G. et Masson J.R. (1987) - Bretagne Mégalithique - Ed. Seuil 6 P. 207-208
- ♦ Rollando Y. - La Préhistoire du Morbihan, t. III - Juillet 1984 - Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan



AG

0 5cm

PROSPECTION AERIENNE ET PROSPECTION DE SURFACE COMPLEMENTARITE DES TECHNIQUES DE REPERAGE

Les conditions climatiques de l'été 1996 ont permis d'apporter bon nombre d'informations et de compléments d'informations par le biais de la prospection aérienne.

Cette campagne s'est effectuée de la mi-juin à la fin du mois d'octobre à partir d'un monomoteur biplace Claude Piel 70 équipé d'un GPS donnant les degrés en latitude et en longitude, ainsi qu'à partir d'avions loués à l'aéro-club Lorientais.

Généralement, ce type de recherche se fait selon deux axes :

- 1.- quadrillage de secteurs déterminés et éventuelles découvertes ;
- 2.- prospection des nouveaux sites en arpentant le terrain avec photos, plans cadastraux.

Il existe cependant une autre méthode, celle de prospecter aériennement à partir de données existantes telles que fiches descriptives de sites archéologiques, clichés IGN, renseignements bibliographiques ou oraux.

Tel a été le cas pour une fiche descriptive archéologique de 1989, auteur P. Nass, référence INSEE 56 242 002 01 AH, signalant un gisement de surface d'époque gallo-romaine, gisement décrit comme détruit et inorganisé sur un terrain labouré au lieu-dit Loucouvierne, nom du site Parc Loucouvierne, commune de Séglien - Morbihan.

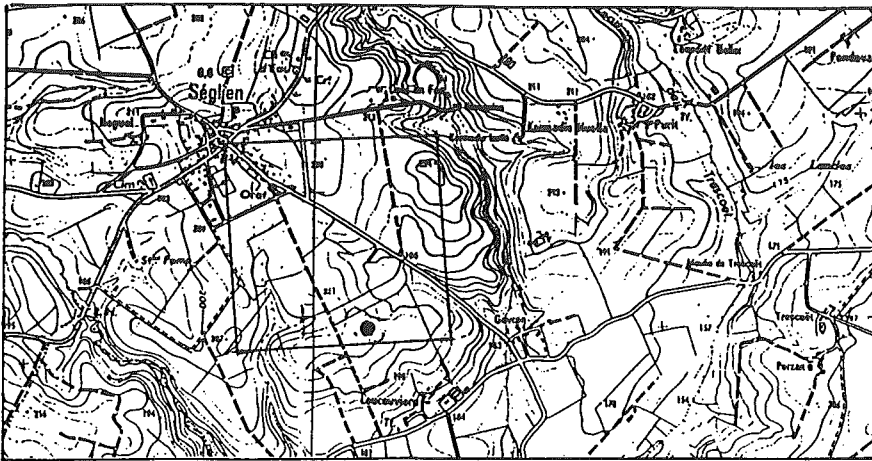
Mobilier recueilli : - tegulae

- céramique commune noire et grise
- céramique à inclusion de mica ... etc.

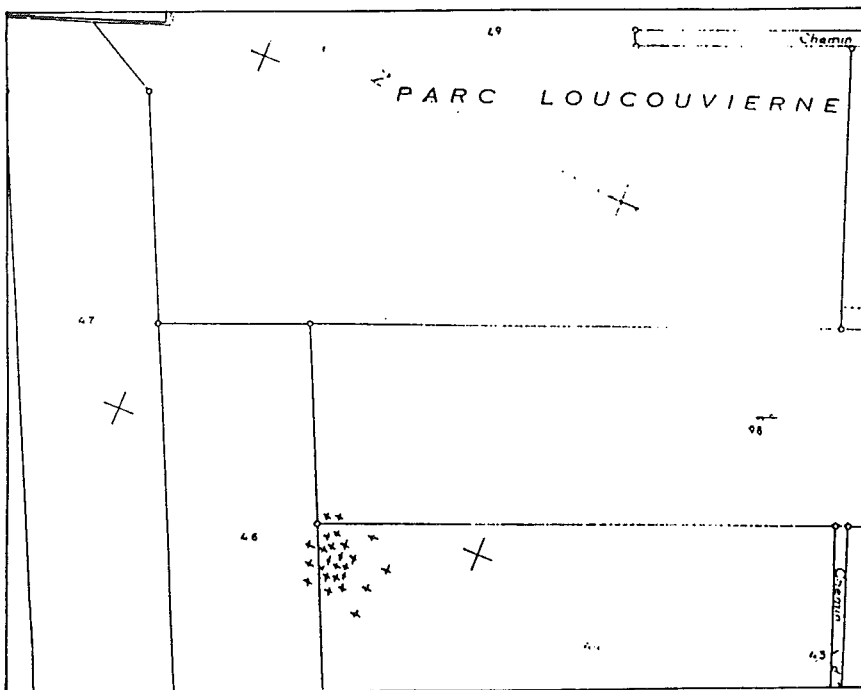
Les apports de la prospection aérienne du 10 août 1996, complémentaires de prospections au sol de 1989, ont fourni dans ce cas le plan détaillé des structures, par anomalie phytologique, donnant pour ce gisement de surface sa dimension spatiale et ses différents remaniements au cours des temps, ceci sur un terrain aujourd'hui en prairie, rendant difficile toute détection de surface.

Bernard Giné

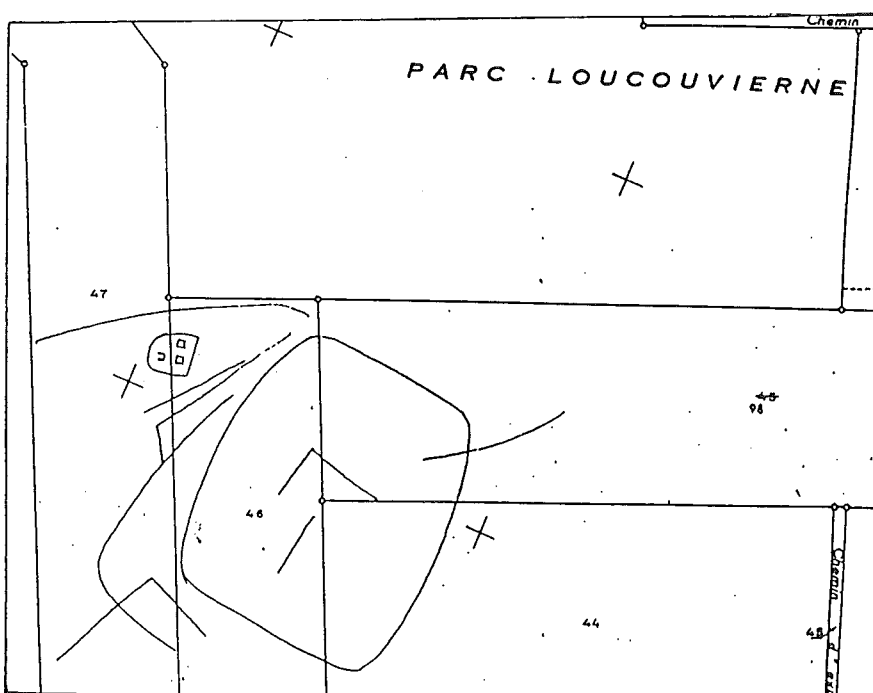
Membre de la S.A.H.P.L.



Carte IGN 1/25000 -1987
Guéméné sur Scorff.



Déclaration de découverte
archéologique 1989.
Localisation des vestiges.



Déclaration de découverte
archéologique 1996
Apport de la Prospection
Aérienne du 10/08/1996

LES HACHES POLIES EN DOLERITE DE TYPE A

ETAT DES DECOUVERTES DEPUIS 1994

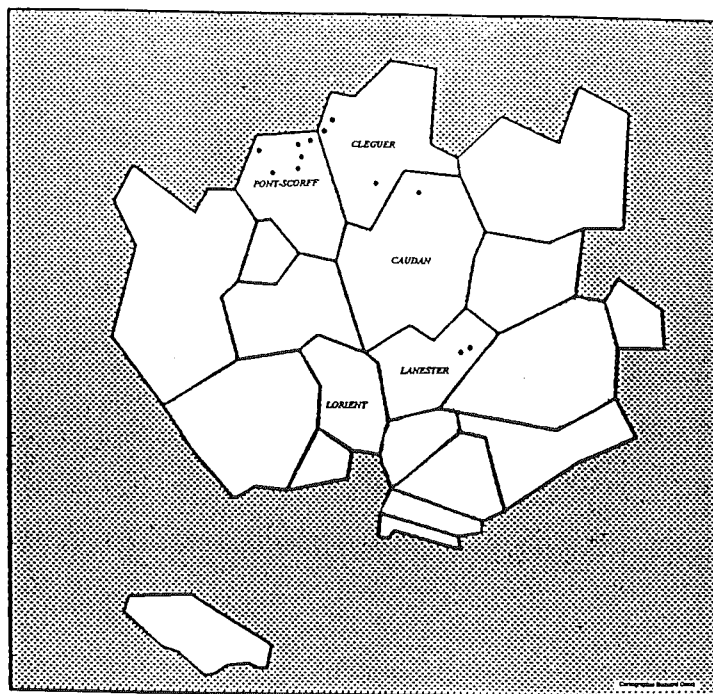
Ces haches polies de taille et de morphologie très différentes (de 5 à 20 cm de longueur) sont toutes en dolérite de type A et proviennent des ateliers de Sélédin en Plussulien dans les Côtes d'Armor (C.T. Leroux et P.R. Giot, 1965 - Etude pétrographique des haches polies en Bretagne - Bull. Soc. Préhist. 62).

❧❧❧

- Les pièces 1 et 2 proviennent toutes deux de la commune de Cléguer, en bordure du Scorff, lieux fréquentés auparavant par les hommes du Mésolithique, présence attestée par des microlithes géométriques.
- La hache 8, découverte à Bourcéogne en Pont-Scorff, lors d'un épierrage, présente un piquetage très prononcé sur un tiers de sa longueur à partir du talon.
- Deux de ces outils (9 et 11) ont été réutilisés comme percuteur dur, la dolérite, roche métamorphique étant très résistante.
- Les haches 1 et 6, de petite taille (5 à 8 cm de longueur), au tranchant intact, pourraient être des haches votives.
- La pièce 12 présente un talon à bouton ce qui permet de l'attribuer au Néolithique final.

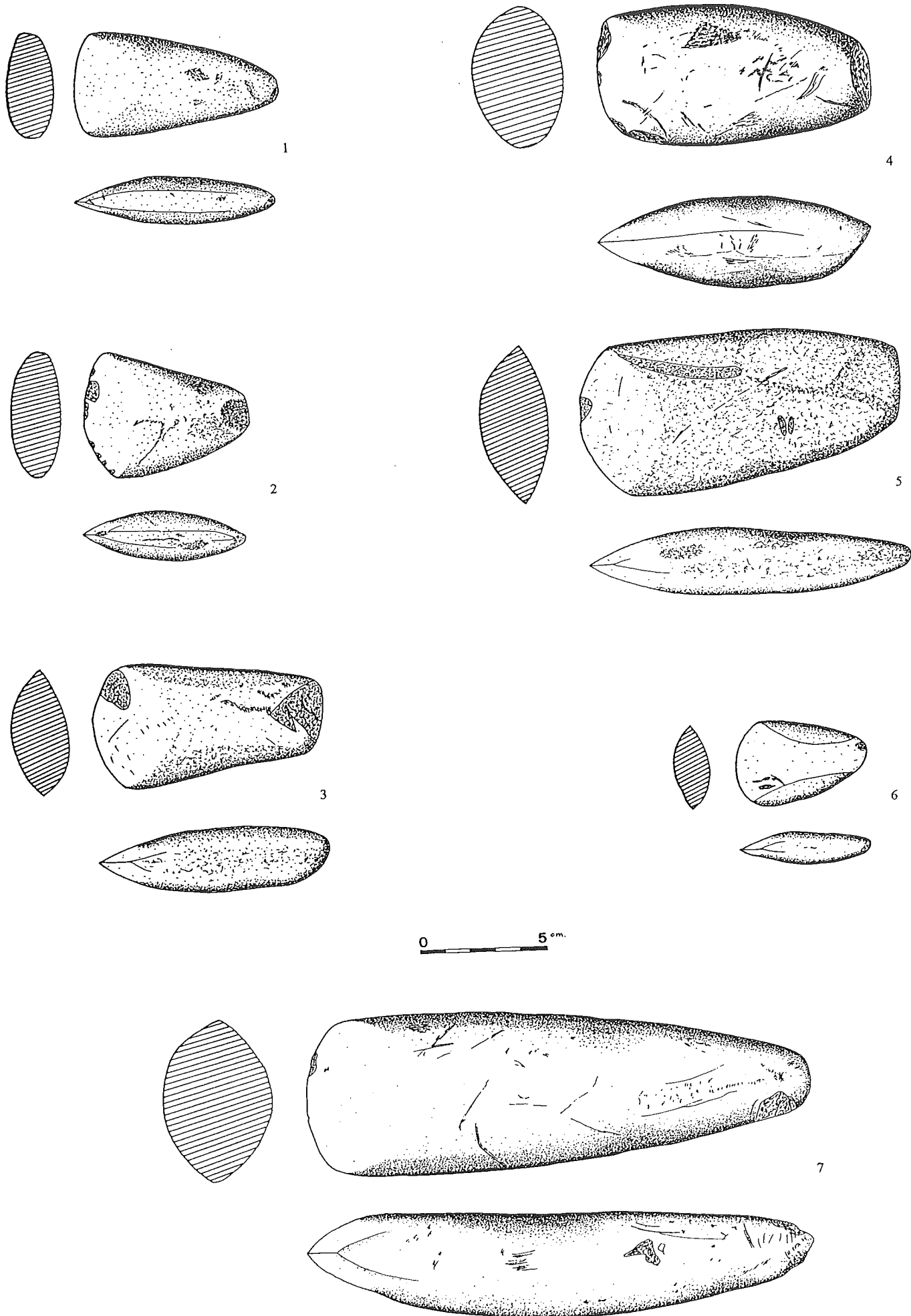
❧❧❧

- 1 - Cléguer - Pont-Calan
- 2 - Cléguer - Tronchâteau
- 3 - Cléguer - Keransquidic
- 4 - Pont-Scorff - Penlan
- 5 - Lanester - Le Ruzo
- 6 - Lanester - Le Ruzo
- 7 - Pont-Scorff - Keroter
- 8 - Pont-Scorff - Bourcéogne
- 9 - Pont-Scorff - Sapinen Gam
- 10 - Caudan - Le Gouéllo
- 11 - Pont-Scorff - Sapinen Gam
- 12 - Pont-Scorff - Restrezerh

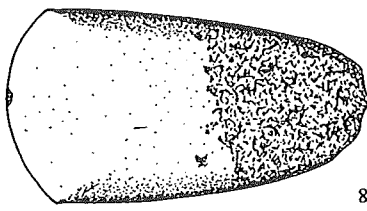
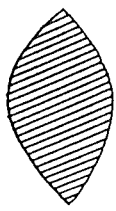


Localisation des découvertes depuis 1994

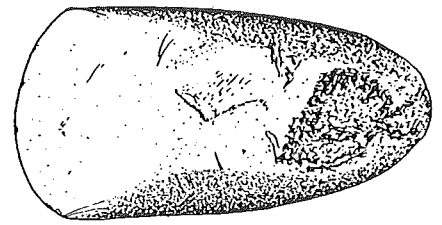
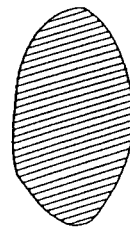
Bernard Ginot
Membre de la S.A.H.P.L.



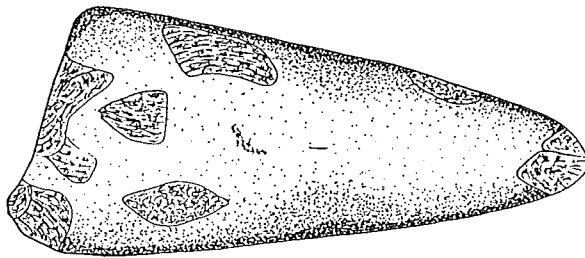
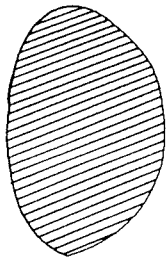
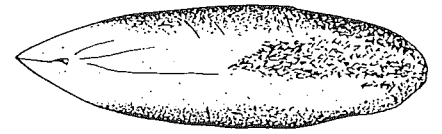
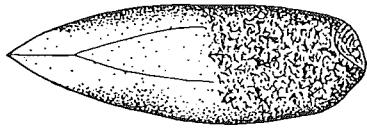
HACHES POLIES EN DOLERITE DE TYPE A
 Origine PLUSSULIEN-Côtes d'Armor
 Epoque néolithique (Dessins Bernard GINET)



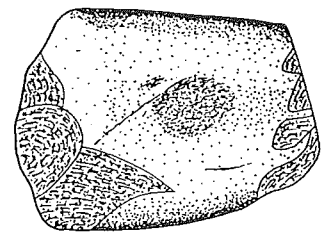
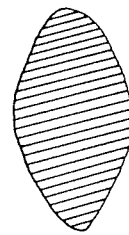
8



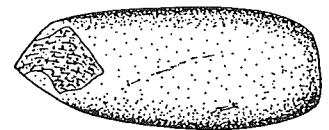
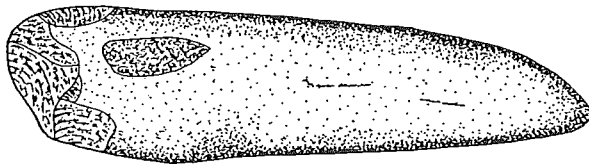
10



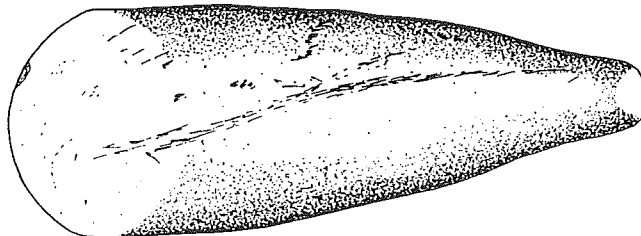
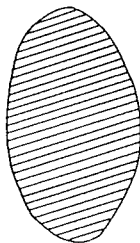
9



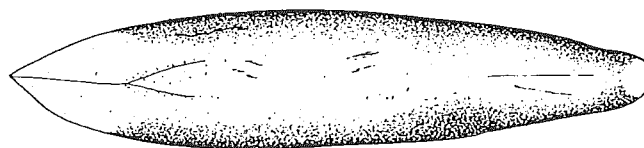
11



0 5 cm.



12



HACHES POLIES EN DOLERITE DE TYPE A
 Origine PLUSSULIEN-Côtes d'Armor
 Epoque néolithique (Dessins Bernard GINET)

LES SEIGNEURS DE SAINT-GEORGES

XIV^e - XVIII^e siècles

*Un exemple de transmission et d'extension des propriétés,
droits et privilèges seigneuriaux*

"Il n'y a point de Coutume qui accorde plus à la noblesse de race que celle de Bretagne qui conserve encore aujourd'hui, article 542, l'assise du Comte Geffroy en l'an 1185, qui porte que les Baronnie et fiefs des Barons et Chevaliers, appartiendront entièrement à l'aîné, qui est seulement obligé de donner quelque chose d'honnête à ses puînés".

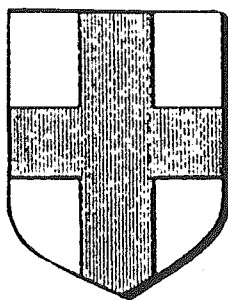
Me Denis Le Brun, Avocat au Parlement - Paris 1743

"Combien que selon la coutume, ordonnance et établissement du duché et pays de Bretagne, entre les nobles les fils puînés ne doivent prendre, n'avoir en la succession de leurs pères et mères, nul ni aucuns héritages à en jouir héritellement, mais seulement y avoir provision par manière de bienfait, leur vie durant tant seulement ...

... a mondit seigneur le Duc baillé, cédé, livré et transporté, à en jouir héritellement et perpétuellement en fief d'apanage pour lui et ses hoirs mâles procréés de sa chair en loyal mariage, le nombre de 6000 livres de rente de levée à l'usage et coutume des pays où elles sont assises ...".

Partage donné par le duc Jean V à Pierre de Bretagne son fils puîné - 2 mars 1438
Dom Morice - Preuves II - c. 1319 - c. 1320

8003



de St-Georges

I.- COUTUMES DE BRETAGNE

L'acte de partage du duc Jean V en 1438 rappelle les règles fondamentales en matière de succession chez les nobles :

- le fils aîné est héritier principal
- les puînés peuvent pendant leur vie jouir des revenus attachés à des seigneuries
- éventuellement, ce bénéfice se transmet aux fils, mais en cas d'absence d'héritier mâle, l'apanage prévoit le retour des terres et de leurs revenus au "seigneur chef de nom et armes", à défaut au duc ou au roi.

Les règles de succession qui ont leurs sources dans le droit romain subissent des modifications au cours des siècles et, en Bretagne, on compte trois Coutumes successives ; leur application est en permanence l'affaire de la Justice.

Chez les roturiers l'égalité est la règle du partage, elle deviendra la règle générale.

On trouvera dans l'exemple de la seigneurie de Saint-Georges, ou de celles qui lui sont annexées, bon nombre de successions collatérales, imposées par le décès d'un seigneur "*sans hoir de son corps*".

Les grandes seigneuries sont du ressort de la juridiction royale du Châtelet à Paris, où exercent une centaine de notaires. Les autres nobles et les roturiers, en cas de succession collatérale, adressent une "*requête*" à la juridiction du fief, à celle du seigneur supérieur ou à la sénéchaussée royale selon les Coutumes de l'époque.

Les juges exercent la *mainmise* sur l'ensemble des biens après avoir apposé leurs sceaux et procédé aux "*mesurages et prisages*" détaillés. Des "*bannies*" à la sortie de la messe paroissiale ou sur les marchés font appel à témoins ou opposants.

La cour de justice saisie de la succession examine les titres, entend les témoins, vérifie les filiations à travers les "*extraits baptistaires*" ou déclarations des prêtres et familiers.

Les héritiers présomptifs ont avocats et procureurs, car il s'agit de savoir non seulement si la requête est légitime mais de décider quel est le parent le plus proche du défunt ("*proximité de lignage*"), et "*habile à lui succéder*", questions souvent délicates et qui relèvent des juristes.

Pendant une année la justice seigneuriale est suspendue, celle du roi lui est substituée, et les juges des sénéchaussées d'Hennebont, Quimperlé, Auray ... se déplacent pour la rendre. Enfin, la sentence de *mainlevée* de succession est rendue en faveur de l'héritier reconnu principal ; dans le cas d'une succession noble le nouveau seigneur nomme aussitôt ses officiers de justice et adresse au seigneur supérieur et à la Cour des Comptes la déclaration de ses biens.

Si un puîné a vendu des terres qui lui étaient en quelque sorte prêtées, le nouveau seigneur peut en exiger le retour par "*retrait lignager*".

L'ensemble de ces dispositions juridiques vise à éviter le démantèlement des seigneuries. S'il se produit : "*démembrement*" avec "*atournement*", c'est à dire changement de seigneur à qui les vassaux doivent obéissance, ou si au contraire des achats, dons ou héritages permettent de fondre ces acquisitions dans la seigneurie d'origine, voire d'en constituer une nouvelle, c'est après examen juridique et décision ducale ou royale, enregistrée au Parlement de Bretagne.

La reconnaissance du droit des femmes à la seigneurie, au moins par représentation des fils, est maintenue après le double mariage d'Anne de Bretagne avec des rois de France.

Les inventaires, les "aveux" à la Cour des Comptes et les actes de justice conservés sont les documents de base du chercheur.

- ♦ "Et aura l'aîné par préciput, en succession de père et mère, et en chacune d'icelles le château ou principal manoir, avec le pourpris qui sera le jardin, colombier et bois de décoration, et outre les deux tiers ; et l'autre tiers sera baillé aux puînés par héritage, tant fils que filles pour être partagé par l'aîné entr'eux en égales portions ..." - Article 541.
- ♦ "Et les autres biens qui se trouveront esdites successions collatérales, par quelque moyen que ce soit, seront partagés entre eux noblement, savoir les deux tiers parts de l'héritage et meubles à l'aîné, et le tiers aux puînés, fils et filles par héritage" - Article 544.
- ♦ "L'héritier mâle ou les descendants de lui, en quelque âge qu'ils soient seront préférés, pour le droit d'aînesse, en toutes successions directes et collatérales aux filles et descendantes d'elles". - Article 547.

La châtellenie de Nostang

La donation du duc Jean V présente un autre intérêt : parmi les terres et seigneuries énumérées figure la châtellenie de Laustenc pour 120 livres de revenus et celle de Quereboën (Quiberon)

B. d'Argentré, sénéchal de Rennes, puis Arthur de la Borderie, voient dans la châtellenie de Laustenc (Nostang, de Lost Stanc, queue, bout de l'étang ou rivière d'Etel) une seigneurie ducale avec sa juridiction antérieure à la sénéchaussée d'Hennebont, laquelle s'est imposée avec le développement de la ville neuve, face au vieil Hennebont de la rive droite du Blavet, dominé par son château aujourd'hui disparu, mais dont l'emplacement demeure reconnaissable.

Les seigneuries de la rive gauche du Blavet dont nous suivons la fusion ou les séparations ont pour cadre cette châtellenie de Nostang limitée par la rivière d'Etel, Languidic et Inzinzac, le Blavet, l'océan.

Au XVe siècle, les terres sont réparties entre plusieurs nobles et roturiers aisés, vassaux des Rohan et du duc, et dont la richesse inégale s'est construite au Moyen Age.

Quelques textes éclairent l'histoire locale avant le XVe siècle et témoignent du peuplement des lieux :

- ♦ le don fait par le duc Conan IV en 1160 (1) aux Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, d'une aumônerie à Laustanc, Notre-Dame de Bonne Nouvelle, dite maintenant chapelle de Locmaria ;
- ♦ l'accord entre Pierre de Bretagne *, et Hervé de Léon, conclu en août 1264, au sujet des droits communs sur les terres d'Hennebont, Saint-Caradec, Caudan, Languidic, des droits à percevoir sur les navires entrant dans le Blavet, sur la construction du pont et des moulins d'Hennebont (2) ;
- ♦ les achats réalisés par l'Abbaye de la Joie en 1280 dans les paroisses de Nostang, de Kervignac, en 1284 à Lézevry en Plouhinec ("Lesuvri en Ploesne"), en 1308 aux villages de Locmaria en Nostang et Coëtulaire en Plouay ; les vendeurs sont plusieurs habitants de Nostang (3).

Actes significatifs de la dispersion des propriétés, de la relative richesse de certains roturiers, de la politique foncière de l'Abbaye de la Joie.

La propriété des terres est l'ambition commune ; elles assurent par le labourage et la pâture, la vie de l'exploitant, elles sont pour les nobles ou roturiers riches un placement sûr et parmi les plus "rentables" au sens des Cartulaires : qui apportent une rente.

Au XVIe siècle, la justice était donnée en la "Cour d'Hennebont et Nostang" ; au XVIIIe siècle, en la Cour d'Hennebont, Port-Louis et le Port de Lorient, où elle était tenue de siéger à tour de rôle (4).

* Autre Pierre de Bretagne : fils puîné de Jean I Le Roux, mort en 1268, avant son père (Dom Morice : Table généalogique des ducs de Bretagne)

II.- EVOCATION DES SEIGNEURS FONDATEURS

La féodalité a fait des serviteurs fidèles des ducs ou des rois : compagnons d'armes, conseillers ou administrateurs, les détenteurs de domaines d'autant plus importants que les services rendus ont été appréciés ... ou qu'était plus proche la parenté avec le souverain.

La géographie détermine souvent l'Histoire et autorise les hypothèses sur l'implantation des seigneurs fondateurs ; hommes d'armes, tenus à l'assistance envers leur suzerain et protecteurs des populations - à qui ils demandaient leur aide - les premiers seigneurs de Saint-Georges, Kerpunze, Saint-Nudec, occupaient des positions stratégiques facilitant la défense ou l'intervention contre des ennemis arrivés par la mer.

Le lecteur trouvera dans les tableaux intitulés "L'union des seigneuries" ... et dans les tableaux généalogiques, le fil conducteur d'une lente mais constante progression de la seigneurie de Saint Georges dont l'apogée de la richesse précède de peu la ruine.

S'ils usent du mécanisme des alliances matrimoniales pour assurer aux successeurs le bénéfice des héritages tant paternels que maternels - en cela imités dans toutes les classes sociales - les nobles sont soumis aux aléas et aux règles de succession qui façonnent, en définitive, le visage des seigneuries.

Saint-Georges

Le saint, très populaire après le retour des Croisés qui ont rapporté son exploit légendaire en Libye, est à l'origine d'ordres militaires, de décorations et aussi de multiples toponymes ou patronymes.

Très tôt, les seigneurs et châteaux de Saint-Georges et du Rongouët ont dû jouer le rôle de défenseurs de la région de Nostang.

Saint-Georges situé près de la vieille route de Nostang à Languidic était en outre à proximité de la voie romaine du Vieux Passage en Plouhinec à Landévant et de celle de Vannes à Hennebont (5). Des étangs poissonneux, un ruisseau avec moulin, de belles terres en assuraient la richesse.

Les homonymies rendent hasardeuses les références aux "montres" revues ou aux "comptes des guerres" dans les textes transcrits par Dom Morice ou Dom Lobineau.

On peut cependant retenir Eon Saint-Georges qui rend hommage au vicomte de Rohan, le 20 juillet 1396, à Hennebont en même temps qu'Henri de Saint-Nudec, Jehan de "Kerbuns", Jehan des Portes, Pierre du Terre, Guillaume de Guer, Alain de Baud, Gieffrezic du Pou, Henri de la Sauldraye ... tous nobles de la même région (6).

Le nom subsiste à Languidic jusqu'à la fin du XVe siècle, il se fond en Kerpunze vers 1415 à Nostang ; dès lors seul le titre demeure, spécifique des seigneurs du lieu. D'autres Saint-Georges, au nord de la Bretagne n'ont aucun lien avec ceux du sud, mais les textes anciens ne les distinguent pas nécessairement.

Kerpunze

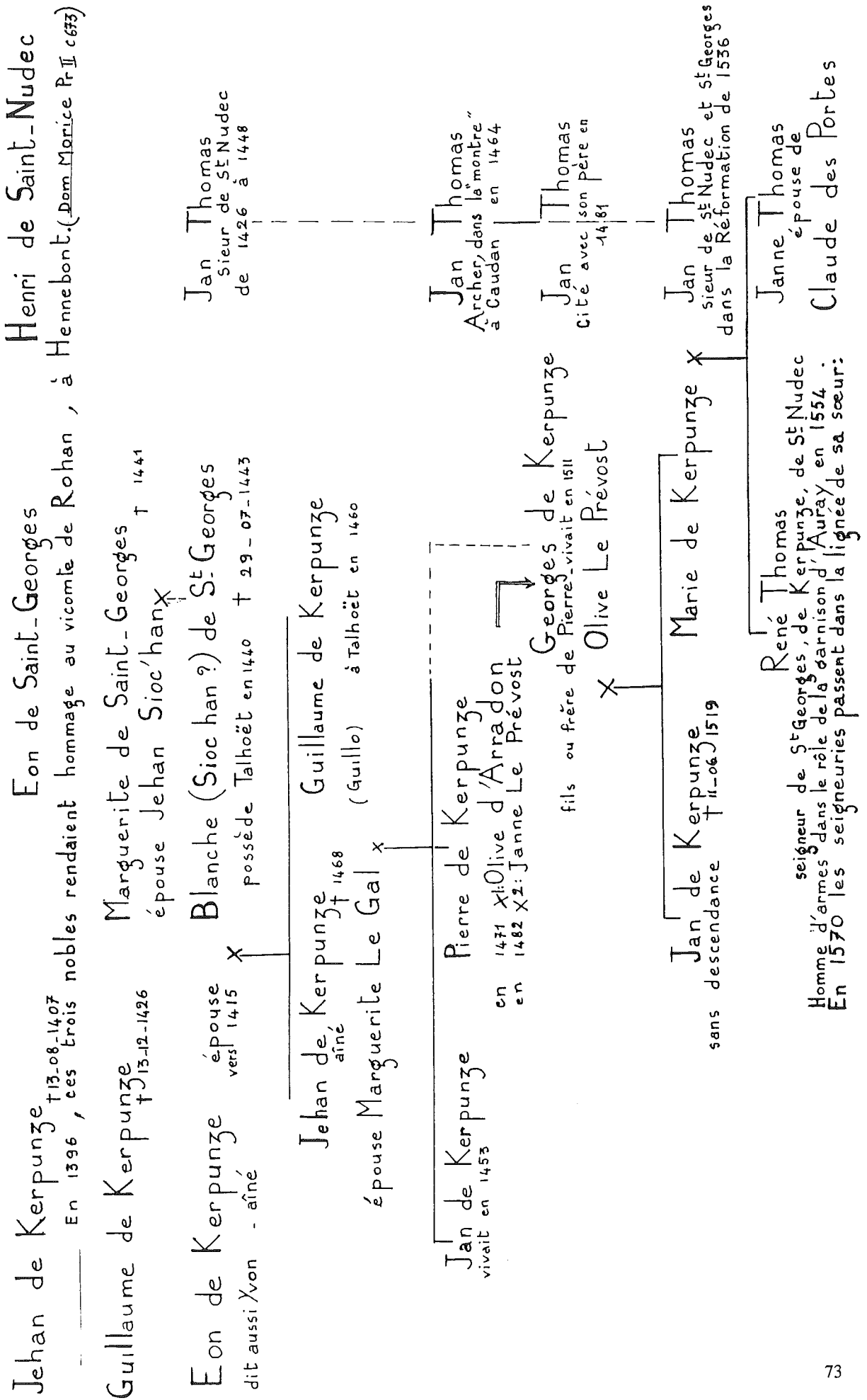
Kerpuncze, Kerpincze, Kerponse, selon les actes, désigne en breton le "lieu du puits", en fait des lieux divers et une seigneurie qui, à l'origine, avait son berceau à Inzinzac sur le plateau rocheux, site dominant qui contrôlait la route de Plouay à Inzinzac par Calan, elle-même tronçon du chemin antique qui reliait Carhaix à Lochrist par Guilligomarc'h, puis Vannes. La construction de l'actuel château d'eau, près du hameau de Kerpuns, a montré les soubassements d'une construction très ancienne qui a pu précéder l'habitation d'Henri de Kerpunze et d'Henri son fils à Kerroman où ils résidaient de 1448 à 1481 (7).

La seigneurie s'étendait sur les paroisses d'Inzinzac, Cléguer, Caudan. "Mr de Kerpuncze, dont la conduite du corps mort à Saint-Caradec" fut faite le 8 octobre 1680, semble son dernier représentant.

Au milieu du XVe siècle un rameau est fixé à Kerpunz en Riantec. Avant le pont-chaussée qui relie Kerner au bourg de Riantec, une petite presqu'île était délimitée par la lagune de Gâvres, le ruisseau et les marécages du Dreff ; Kerpuns, en son milieu, plus loin Toul-Lann, offraient une possibilité d'intervention rapide à l'embouchure du Blavet, par où arrivait l'ennemi.

Puis les extensions sont apparues à Nostang et Kervignac, créées par le mariage d'Eon de Kerpunze et de Blanche de Saint-Georges (8).

L'union des seigneuries du Kerpunze en Riantec - de Saint-Georges en Nostang - Saint-Nudec en Caudan



Saint Nudec

Alors en Caudan, Saint-Nudec est encore plus significatif des préoccupations militaires. Sa butte, dans l'actuel bois départemental, permet l'observation de tous les mouvements aussi bien en amont qu'en aval du Blavet.

Des flancs abrupts face au coude du fleuve, un marécage et un ruisseau contournant, rappellent la configuration d'un oppidum ou d'une butte de défense.

Saint-Nudec d'un bord du fleuve, Locoyarn de l'autre, devaient constituer des bastions rapprochés de la défense d'Hennebont ; plus tard Villeneuve compléta ce dispositif.

Les Thomas sont cités seigneurs du lieu depuis le début du XVe siècle au moins.

René Thomas, héritier de Saint-Nudec par son père, de Saint-Georges et de Kerpunze par sa mère, prend en priorité le titre de seigneur de Saint-Georges ; son patronyme et son titre l'identifient sans équivoque parmi les hommes d'armes de la garnison d'Auray, commandés par Olivier d'Arradon, vers 1554. Il se trouve en compagnie de Guillaume du Plessix-Josso, du sieur de Kerhuelic en Baud (9).

La constance avec laquelle ses successeurs ont porté Saint-Georges à la tête de leurs titres de possession laisse penser qu'ils se réclamaient d'une importante et ancienne seigneurie de la châtellenie de Laustenc, ou d'ancêtres de glorieuse mémoire.

Kermérien - Le Pélem - Le Cranno

Vassaux des Rohan, les seigneurs de Kermérien, du Pélem et du Cranno ont laissé les traces d'un passé lointain, notamment dans les actes de la principauté de Guémené.

L'aveu de Jan de Kermérien en 1419 (10) précise l'identité de son "auteur" Yves de Kermérien qui vivait donc au milieu du XIVe siècle.

Cette famille présente de multiples branches à Quintin, Guilers, dans la juridiction de Kaer-Aës (Carhaix), à "Scazre" (Scaër), et dans l'évêché de Vannes où elle est stabilisée au XVe siècle.

Les successeurs d'Yves et de Jan font état d'héritages dans la "paroisse de Lennon" en 1441 (11) (Leinhon).

Après le décès de Janne de Musuillac le 21 juin 1443, son fils Pierre de Kermérien fait aveu de la seigneurie du Pélem en Plouguer, déclaration renouvelée en 1542 par Vincent Rouxel, Louys Rouxel en 1558 et enfin par Louise des Portes en 1603 après le décès d'Anne Rouxel sa mère, et celui d'Adélice de Baud, sa cousine. Cette seigneurie du Pélem, dont le site au sud de Carhaix surplombe le canal de Nantes à Brest, comprenait plusieurs villages : Le Pélem, Leinhon, Goariva, Kerléon, Kergauran, Kernévez, Sibinel, en Plouguer, et le Moustoir, tous placés sous la juridiction de Carhaix (12).

Les Rouxel dont la lignée aboutit à Anne, sont eux-mêmes dispersés en Bretagne et, pour les risques d'erreurs que comportent les homonymies, ne seront pas cités parmi les hommes d'armes qui, comme les Saint-Georges, des Portes, ou de Kermérien, figurent dans les actes transcrits par Dom Morice ou Dom Lobineau.

Le tableau "l'union des seigneuries de Kermérien et du Cranno" résume la succession des seigneurs, la fusion des fiefs en 1500 par le mariage de Blanche de Kermérien et d'Alain Rouxel et le trajet complexe des successions éclairé par un document probant : la mainlevée de succession, en faveur de Vincent Rouxel, prononcée par les juges d'Hennebont le 7 mai 1513 (13).

Le document *, un grand parchemin abîmé, mais dont l'essentiel est lisible, éclaire avec certitude la généalogie et justifie la demande par l'examen des "proximités de lignage".

*Louis Galles ne semble pas en avoir eu connaissance ce qui l'a conduit à quelques ambiguïtés et contradictions dans son "Dictionnaire des terres" (A.D.M.)

L'union des seigneuries du Pélem en Plouguer

de Kermérien
en St Caradec-Trégomel

Yves
de Kermérien

Jan de Kermérien vivait en 1397

Alain de Kermérien

t 1441

Pierre de Kermérien
héritier du Pélem
démisionnaire en faveur d'

Janne de Musuillac
dame du Pélem en Plouguer
t 1420
t vers 1472
Vr de La Villeneuve

Henri de Kermérien
seigneur en 1476

X1: Catherine de Kermeno

2: N...

Henriette
de Kermérien
aînée

X

Marguerite
t vers 1514
sans héritier

Louise

X

Jan
du Collédo

Blanche
de Kermérien
puînée

Contrat de mariage
du 13-09-1500

Vincent Le Gal

Marie Le Gal dame de Kermérien
et du Pélem
x1: Hervé du Quellenec

x2: M^e Jehan Gibon → Françoise Gibon

Marie Le Gal décède en 1513
sans héritier mâle vivant.

La seigneurie de Kermérien
revient au fils aîné de sa tante /
Blanche de Kermérien /
dont le mariage aura permis
l'alliance avec
la seigneurie du Cranno.

du Cranno
en Lignon

le Seigneur du Val

Pierre Rouxel

t avant 1427

Pierre Rouxel

t vers 1465

Henri Rouxel

sg^r du Cranno
du Stang en 1448 (Blondub)
x1: N... x2: N...
t avant Mars 1486

ainé

Alain Rouxel
sg^r du Stang
puis du Cranno
en 1516

frères
germains

Pierre Rouxel
sg^r du Cranno
t Mars 1516

Louis
Dom Rouxel

Jacques Matheline

M^e Louis Rouxel
seigneur
de Manégangal

Jacquette
dame
du Stang

t 15-03-1557

x Julien Fournier
Jacquette t 1540

Marguerite Rouxel

devenue dame de Kermérien
et du Cranno

Anne Rouxel

dame de Pélem
X1: Jan Bothereau sg^r du Vertin

X

"sans hoir de son corps"

Bonabès de Baud

Louise de Baud

Adelice de Baud
dame héritière de Kermérien
x1: Louis du Fresnay

x2: Rigent de Kermeno

Adelice décède vers 1592,
sans descendance

Louise des Portes

Les seigneuries de Kermérien
du Cranno et du Pélem
sont transmises
à Louise des Portes

Les fiefs de Kermérien et du Cranno

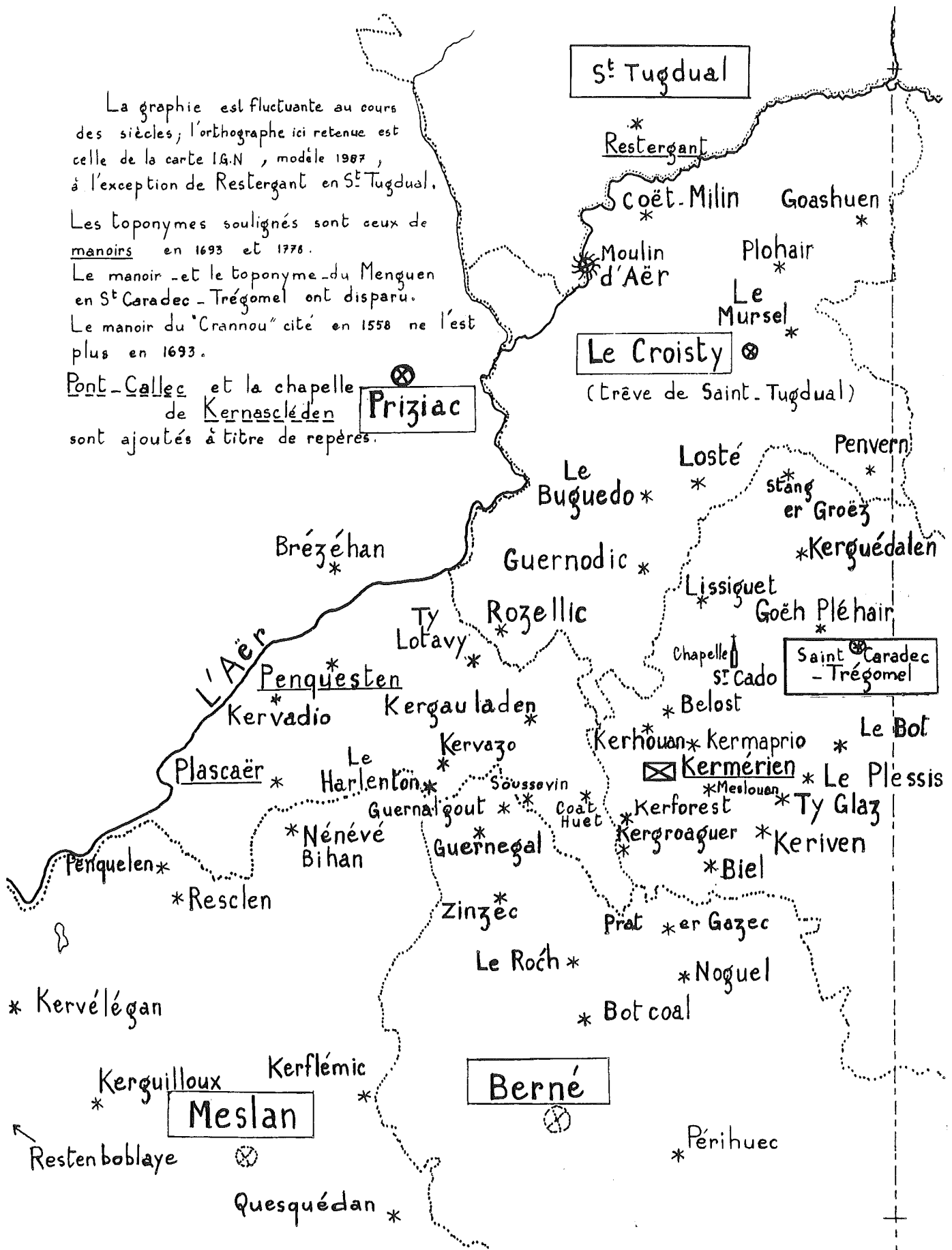
La graphie est fluctuante au cours des siècles; l'orthographe ici retenue est celle de la carte I.G.N., modèle 1987, à l'exception de Restergant en St Tugdual.

Les toponymes soulignés sont ceux de manoirs en 1693 et 1776.

Le manoir et le toponyme du Menguen en St Caradec-Trégomeh ont disparu.

Le manoir du "Crannou" cité en 1558 ne l'est plus en 1693.

Pont-Callec et la chapelle de Kernasclédén sont ajoutés à titre de repères.



Roslagadec*

documents de base : Les actes de présence des vassaux aux assemblées auxquelles ils sont tenus d'assister le 26 Janvier et à mi-Juillet de chaque année, sous peine d'amende, en 1693, 1713 et 1778.

1693 : (Archives départementales du Morbihan B 5468) Le rassemblement de 86 "tenanciers" au bourg de St Caradec-Trégomel révèle 20 excusés et 65 défaillants frappés d'amende.

1713 : près de St Cado. Les amendes sont passées de 20 sols à 24 sols, c'est surtout l'éloignement qui explique les 10 excusés de Lignol. (A.D.M. B5468)

1778 : Les "plaids généraux" tenus au bourg de St Caradec-Trégomel ne mentionnent que les présents et les excusés; les villages d'origine sont inchangés. (A.D.M. B 5470)

Ploërdut

* Malvoisin

* Kerquinio

Kerhuilio*

* Canquizern

* Parcpen

* Kermadio

* Guern Porhiel

Lignol

St Nénec*

* Kergelin

* Kergario

* Le Crano*

* Calern

* Le Pou

Le Herveno
* Guérlosquet*

* Kerlautre

* Kerlois

* Coët en Ours

Scorff

Kerven er Lann

* Kerven Cleuzio

Kernascledén

* Quelfenec

* Manéhèze

* Bot er Glazec
castelgal

* Bodrimon

Pont Callec

Le Scorff

Echelle :

0 1 Km 5 Km

Après le décès de Pierre Rouxel, le fief du Cranno est transmis à ses frères puis à son neveu, finalement, l'union des seigneuries est accomplie en la personne de Vincent Rouxel, déjà héritier de Kermérien - Le Pélem.

A la génération suivante, un autre Louis Rouxel admet en 1559 un partage avec sa soeur Marguerite, le premier décède sans héritier, la seconde n'a qu'une fille, Adélice de Baud, qui décède en 1594 sans descendance.

Finalement, c'est Anne Rouxel, "juveigneur", qui bien que décédée fin 1584 ou 1585 est prise en compte dans la transmission des seigneuries à Louise des Portes, sa fille.

Ainsi, Louise des Portes, dame de Kersabiec et de Saint-Georges, réunit à ses fiefs ceux de Kermérien, du Cranno et du Pélem.

Des Portes, seigneurs de Kersabiec

La charte fixant le nom du domaine de Porzou en la paroisse de Ploemeur "*à la demande d'un "... René des Portes" écuyer, gentilhomme de bonne et ancienne extraction de noblesse*" donnée par François 1er "*roy de France, duc de Bretagne*" en 1516 induirait que le toponyme à l'origine du nom serait le berceau des familles des Portes ... s'il n'apparaissait avec un manoir en Guilligomarc'h en 1443 ; or le manoir revient toujours à l'héritier principal (14).

Aux XVe et XVIe siècles, plusieurs rameaux existent :

- ♦ à Guilligomarc'h, avec un Jacob des Portes, en 1427 ;
- ♦ à Ploemeur avec les seigneurs de Kerivily et du Brensent ;
- ♦ à Riantec : la branche de Kersabiec qui, dans le cadre de cette étude, est seule considérée.

Militairement, la seigneurie de Kersabiec protège Blavet des débarquements éventuels rive gauche du fleuve ; c'est en outre un fief du duc.

En 1401 un "aveu" à la Cour des Comptes de Nantes est fourni par "*Alain des Portes, fils aîné et principal héritier de défunt Henry des Portes qui décéda novembre 1400, à quoi le rachat appartient à Mondit Seigneur de Bretagne ...*". Le rachat, ancêtre de notre droit de succession, s'adresse au duc Jean V ; les ducs en dispensaient des serviteurs fidèles. Variable selon les Coutumes, il équivalait en général aux revenus d'une année.

Plusieurs documents permettent de comprendre l'importance de Kersabiec :

- ♦ l'aveu de Jehanne Thomas, après décès de Claude des Portes, rédigé vers 1551, et qui donne les tenues et rentes de la seigneurie qui revient à son fils Jan (II) des Portes (15) ;
- ♦ l'aveu de Louise des Portes du 5 mai 1603, qui précise les superficies exprimées en "journaux"* du manoir, des métairies et terres en Riantec, dont Locpezran**, Locmalo, l'isle de Gavffre, Locmichaëllic, la Maladrie (léproserie) ; en Merlevenez : Saint-Salvador (ou Salvatore) ;
- ♦ l'aveu du 12 juin 1679, par Paul du Vergier, sénéchal d'Hennebont, petit-fils de Marie des Portes, où il indique l'origine de ses propriétés : "*lesdites choses lui sont advenues et échues par assiette de partage des biens de la succession de défunt écuyer Jan des Portes ... ayeul dudit seigneur du Vergier ...*" (16).

Une description complète du manoir de Kersabiec en 1754 est donnée à l'occasion de son achat pour 20000 livres par Thomas Rapon de la Placelière, capitaine sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes (17).

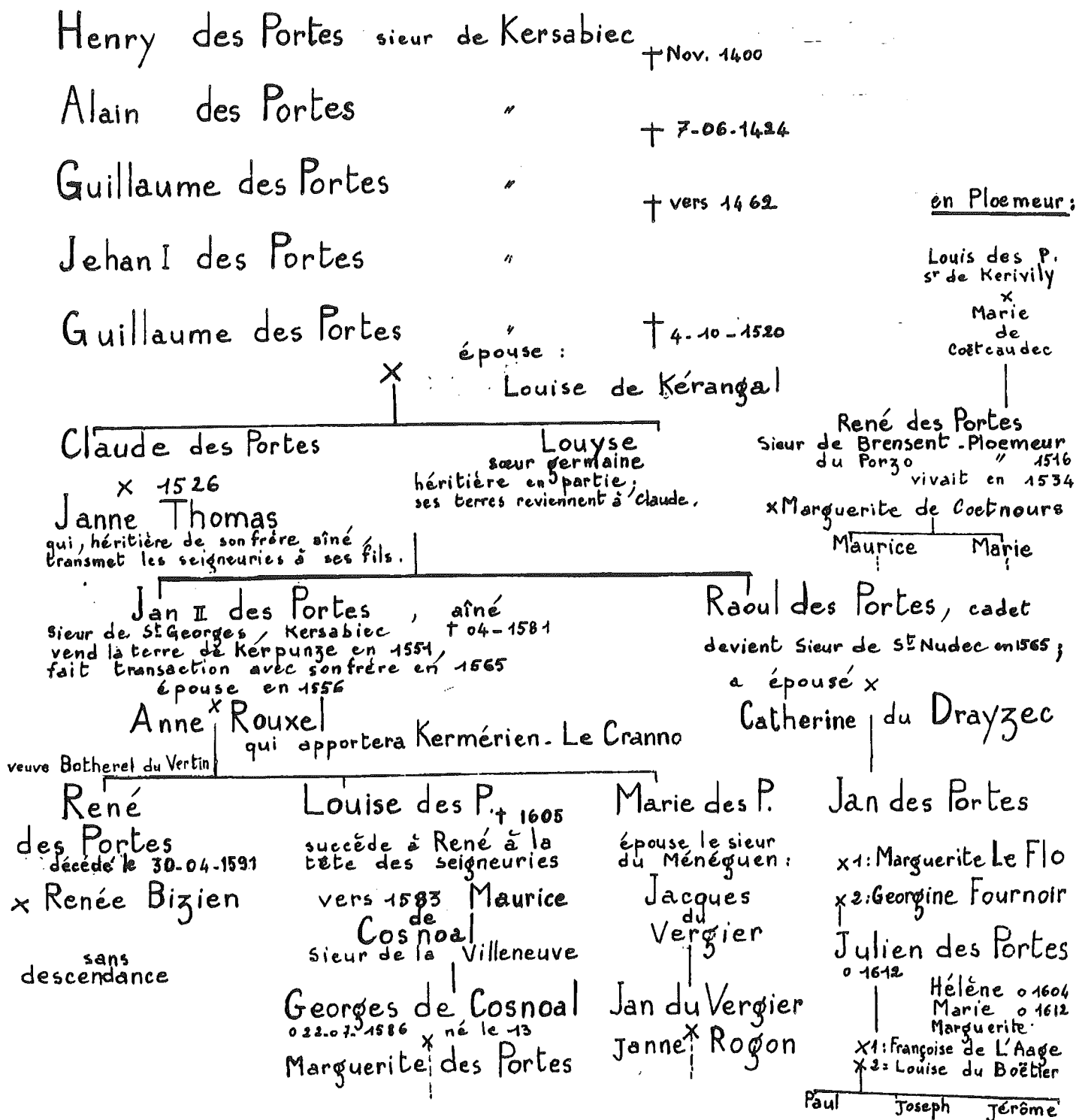
De 1400 à 1603, les déclarations se succèdent après les décès, faisant état d'acquisitions et parfois de ventes dans des villages qui n'apparaissent plus.

* Un journal : la superficie qu'un tenancier pouvait labourer dans une journée.

** Locpezran : de Loc'(h), lagune d'eau saumâtre et Pezran, dérivé régional de Pierre (?), l'église paroissiale est Saint Pierre. Le toponyme a pu précéder Blavet lui-même rebaptisé Port-Louis en 1618.

La famille des Portes : union et démenbrement des seigneuries

La possession de la seigneurie de Kersabiec en Riantec par la famille des Portes est attestée depuis le XV^e siècle (A.D.L.A. B 1578/3)



A la fin du XVI^e siècle les seigneuries sont réparties, endroit, entre :
les familles des Portes, srs de St Nudec, après la transaction de 1565
du Vergier, srs du Ménéguen en Caudan, puis de Kersabiec
après la transaction-partage de 1596, en fait en 1630
de Cosnoal, srs de la Villeneuve en Kervignac à l'origine,
puis, par alliance, seigneurs de St Georges, Kermérien - Le Cranno.

Parmi les ventes faites par Jean II des Portes, celle de la "*terre de Kerpincz*" en Inzinzac en 1551, pour 7250 livres. (Les tenues de Kerpunz et Le Dreff en Riantec sont conservées). En 1565 il réalise avec son cadet, Raoul des Portes, la transaction qui fait de ce dernier, et à titre définitif, le seigneur de Sain-Nudec.

Mais, par ailleurs, son mariage avec Anne Rouxel depuis 1556, est porteur d'une attribution d'héritage qui va doubler les fiefs de ses descendants.

Leur fils aîné, René, décédera sans descendance en 1591. Leur fille, Louyse des Portes, fera elle-même une transaction avec sa soeur Marie qui assurera aux fils de cette dernière la propriété de Kersabiec.

III.- L'ASCENSION DES SIEURS DU CARTIER ET DE VILLENEUVE

Cosnoal ou de Cosnoal ? Les hésitations des greffiers ou des prêtres témoignent de leur ignorance du rang social autant que du lieu d'origine de cette famille que les auteurs des Nobiliaires ou Armoriaux situent en Angleterre.

Le plus ancien connu, Henri Cosnoal est dit sieur du Cartier en Merlevenez à la fin du XVe siècle. Les successeurs se prévaudront de la seigneurie du Cartier pendant tout l'Ancien Régime, mais le toponyme a disparu.

Avec Pierre Cosnoal, reçu Maître auditeur à la Chambre des Comptes de Nantes en 1532 (18), commence la lignée de magistrats ou militaires qui, par leurs mariages, s'enrichissent de seigneuries nouvelles : Saint-Georges, Kermérien - Le Cranro, puis Lieuzel en Pleucadeuc, ou font alliances avec de puissantes familles : les marquis de Pont-Callec, les Charette de Monbert ...

La dernière de Cosnoal est appelée "Présidente" ou marquise, car mariée à un Président à mortier du Parlement de Bretagne, marquis de Guer.

Maître François Coasnal, ainsi désigné en 1545 est le premier sieur de Villeneuve, alors situé en Kervignac ainsi que "Locoziern" (Loc - Gouziern de Saint Gouziern ou Gunthiern - Locohiern => Locoyarn).

En février 1553 (19), il est dispensé de la "montre" devant les seigneurs de Rohan "*attendu le service continuel qu'il rend au Roi*" Henri II, et dont la rétribution lui permet d'acquérir des terres à Arradon, au Hirgair et à Locoyarn. En 1562, il donne baillée (location) d'une tenue à Lopriac.

L'anoblissement est patent avec Maurice, son fils, qui obtient d'Henri III, par le décret de Sa Majesté, donné à Chenonceaux en mai 1577 (20) l'affranchissement des fouages à Kerorben et Villeneuve.

On sait que les nobles étaient exemptés du paiement des fouages prélevés à raison d'une imposition par feu ou foyer (d'où le nom) en compensation de leurs charges militaires ou comme ils le rappelaient de leur "*don du sang*". C'est aussi l'origine des tentatives de fraude et d'usurpation de titre, révélées par les contrôles des Commissaires à l'occasion de la Réformation des terres de la noblesse, examinées et sanctionnées par "*Nosseigneurs de la Chambre des Comptes*".

Maurice de Cosnoal confirme sa noblesse par un contrat avec les Révérends Pères Carmes d'Hennebont qui assure à sa famille les prééminences (banc réservé, armoiries) et l'enfeu : sépulture dans une chapelle particulière, "*prohibitive à tous autres*".

Les enfants de Maurice et de Louise des Portes sont baptisés d'abord en l'église de Saint Gilles près la clôture d'Hennebont, Georges de Cosnoal y est baptisé le 22 juillet 1586. Il a deux parrains : Georges de Talhouët, seigneur de Keravéon et de Coëtrivas, Julien des Portes, sieur de Saint-Nudec, la marraine est Renée Bizien, dame de Saint-Georges par son mariage avec René des Portes.

De novembre 1587 à février 1588, les baptêmes se font à "*N.D. du Paradis sise en la rue Neuve, faubourg d'Hennebont*" ... "*pour cause des corps pestiférés que l'on enterre au cimetière de l'église paroissiale d'Hennebont*".

Seigneurs protestants - Seigneurs ligueurs

La décision prise par le pape Léon X de vendre des indulgences afin de faire face aux dépenses entraînées par la construction de la basilique Saint Pierre a été lourde de conséquences pour l'unité de l'Eglise, la paix dans les nations et les lents et fragiles progrès de l'esprit de tolérance.

Le mouvement de Réforme, né des thèses de protestation affichées par Martin Luther en 1517, se propage en Europe du nord puis atteint la France sous l'impulsion donnée de Genève par Calvin.

Il s'affirme avec modération en Bretagne en 1552. Isabeau de Navarre, mère d'Henri 1er de Rohan-Gié pratique publiquement le culte protestant à Blain ; en 1553 on compte une vingtaine d'églises réformées dont celle fondée à Pontivy par Henri 1er de Rohan-Gié (21), celles d'Hennebont, Vannes, Guérande, Josselin ...

On estime à une centaine les familles nobles bretonnes qui suivaient la religion protestante.

Le massacre de la Saint Barthélémy, en 1572, la désignation du duc de Mercoeur au rôle de gouverneur de la Bretagne, à qui le roi Henri III demande en 1587 de faire lever 40 000 écus en Bretagne, l'accession d'Henri IV au trône le 2 août 1589, suivie de la réaction des nobles "catholiques romains" groupés en Ligue de la Sainte Union, se traduisent par une guerre civile.

"Cette Union fatale qui a presque bouleversé la Monarchie, qui a ôté la vie à Henri III et réduit Henri IV aux plus grandes extrémités, n'a causé nulle part plus de ravages qu'en Bretagne. Outre les motifs d'ambition communs à tous les chefs de la Ligne, le duc de Mercoeur qui était à la tête de cette faction en Bretagne avait des vues qui lui étaient propres il ne songeait à rien moins qu'à s'emparer de la souveraineté du duché" (22). Dessein mis en doute par les historiens modernes.

On doit à Jérôme d'Arradon, seigneur de Quinipily et gouverneur d'Hennebont pour le duc de Mercoeur, la relation d'événements qui ensanglantèrent le pays et auxquels furent mêlés les seigneurs de la région. Jérôme d'Arradon désigne par leur terre les nobles qu'il a commandés, connus ou combattus, car ils étaient très divisés. Ainsi, Maurice de Cosnoal est appelé "Villeneuve", Georges de Talhouët : "Keravéon" ; quant à "Saint-Georges", il ne peut être René des Portes dont la soeur dit qu'il est décédé en 1591, mais sans doute Rosmar de Saint-Georges (toponyme de Plouha - Côtes d'Armor) dont la famille sera fondue en 1672 en Harscouët de Saint-Georges.

Le 2 août 1589, Henri IV accède au trône ; les Ligueurs ne veulent pas d'un roi Huguenot et, au Poitou, Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, déclenche la guerre civile.

En septembre, Jérôme d'Arradon emploie "Villeneuve" à des missions de confiance, principalement de courrier vers Mercoeur ou vers ses quatre frères, comme lui partisans de la Ligue.

"Le lundi 9 dudit mois (octobre) mon frère de Camors arriva à Hennebont venant de Rome et avait été pris prisonnier, de quoi il s'en était échappé, la grâce à Dieu, lui et Saint-Georges, gentilhomme à lui, de quoi je loue mon bon Seigneur".

A la fin de l'année, Saint-Georges, capitaine de Guémené est sommé sous la menace d'être canonné de rendre le château et la ville, par les partisans du duc de Mercoeur, venus de Pontivy qu'ils assiègent. Un accord écrit du 7 décembre prélude à la capitulation. Les habitants qui se sont retirés dans le château *"auront une sûreté pourvu qu'ils signent l'édit d'Union"* c'est à dire qu'ils abjurent s'ils sont protestants dans les six mois (23). Les armes, chevaux, équipage du sieur de Saint-Georges lui sont laissés ; on l'aidera à percevoir ses gages jusqu'au jour de la capitulation. *"Le 22 janvier 1590, le château de Guémené a été remis en l'obéissance de Monseigneur le Prince de Guémené ... mis sous la garde des officiers de Monseigneur et des habitants de la ville" (24).*

Episode caractéristique des guerres de la Ligue qui, pendant neuf années, virent se succéder dans les mêmes places fortes et châteaux, partisans et adversaires d'Henri IV.

Après avoir pris le couvent de Sainte Catherine du Blavet, les Ligueurs visent Hennebont qu'ils occupent en 1590, et Blavet. (Jérôme d'Arradon distingue "Locpezdran" de Blavet qui, pour lui, désigne la pointe, la place forte).

En janvier 1590, Saint-Georges et Querelan sont faits prisonniers par les Royaux, commandés par Keravéon (Georges de Talhouët, parrain de Georges de Cosnoal en 1586), puis échangés contre d'autres prisonniers.

En mars *"le 25 dudit mois j'envoyai la Vigne et Saint-Georges avec 25 hommes la moitié cuirasses et l'autre arquebusiers pour secourir le sieur de Kerouzeré que les Blavetins et Rochelois tenaient assiégés au presbytère de Plemur ... ils se battirent bien ... et revinrent le même jour".*

Avril : *"Le lundi 16 dudit mois Saint-Georges, gentilhomme à moi, fut tué par un soldat dans la tour des Carmes, sans y penser, de quoi j'eus un extrême regret, d'autant que je l'aimais car il était fort homme de bien"*.

"Le mercredi 11 mai, je fus contraint de capituler avec le Prince de Dombes (Henri de Bourbon) à cause de l'épouvante que les habitants d'Hennebont avaient, lesquels se voulaient, en dépit de moi, rendre, de quoi je crevais de dépit et en pensai enrager".

"... et fus conduit par les sieurs de Guémadeuc et de la Giffardière" à Vannes.

"Le samedi 22 (juillet) Villeneuve nous dit que le bruit était que les Parisiens avaient tué 15 000 hommes de Henri de Valois et du Roi de Navarre lequel il disait être mort. Dieu veuille qu'ainsi soit".

"Le samedi 11 d'août, je reçus une lettre de Madame la duchesse de Mercoeur, écrite en chiffre, par laquelle elle me mandait que les Espagnols devaient descendre à Blavet pour attaquer Hennebont".

"Le jeudi 12 (octobre) ledit Villeneuve alla à Sainte Catherine trouver mondit frère d'Arradon et lui porta les lettres que Monseigneur le duc de Mercoeur lui écrivait et 4 cuirasses allèrent avec lui et 3 arquebusiers". "Le même jour, mon frère d'Arradon et mon frère du Plessis revinrent de Sainte Catherine du Blavet, ayant fait démanteler les murailles du jardin et en fait tuer de ceux de Blavet par les nôtres".

En décembre 1590 Jérôme d'Arradon quitte Vannes avec son frère, baron de Camors pour participer au siège d'Hennebont assiégé par le duc de Mercoeur. Ce dernier a l'appui de 3 500 soldats commandés par Don Juan d'Acquila, capitaine général de l'armée espagnole.

Du Pré, mis à la tête des troupes royales françaises capitule après avoir subi 645 coups de canon. Le sieur de Quinipily reprend ses fonctions.

Les escarmouches sont incessantes, les populations sont obligées de subvenir à l'entretien des troupes, elles sont souvent pillées. En 1592, Notre Dame du Paradis est incendiée ; les Ligueurs prennent le château de Pont-Callec en février, le seigneur de la Tévinère (Jean Papin) est en fuite ; le baron de Camors vient informer son frère *"qu'il est du parti contraire, de quoi je fus très marry"*.

La même année une sentence de mainlevée de succession en faveur d'Adelice de Baud, après le décès de son oncle Rouxel, précise (25) : *"Extraits des Registres du Conseil d'Etat et des Finances de Bretagne, établi à Nantes sous l'autorité de Monseigneur le duc de Mercoeur, gouverneur du Pays et de Messieurs des Etats d'iceluy, attendant la présence d'un roi reconnu catholique"*. Le gros de la flotte espagnole est sur la *"rivière de Nantes"*.

Pour mettre fin aux guerres, Henri IV abjure le protestantisme le 25 juillet 1593. Il obtient alors le ralliement de plusieurs nobles ; l'année suivante, Le Prestre de Lezonnet, gouverneur de Concarneau, très déçu par l'attitude de Mercoeur qui prétend que l'abjuration n'est qu'une feinte, prend le parti du roi.

Catherine de Parthenay, dame douairière de Rohan, peu disposée aux compromis, écrit alors : *" Les autres rois ont pensé faire beaucoup de bien en tenant une religion ; celui-là en tient deux tout à la fois, les avoue toutes deux également, les observe aussi bien l'une que l'autre ; n'est-il pas doublement digne du nom de "très chrétien" (26).*

Ce n'est qu'en 1598 que le duc de Mercoeur est *"réduit à l'obéissance du roi"*. Dans les articles secrets de l'édit signé à Angers par le représentant d'Henri IV le 20 mars 1598 et trois jours après à Nantes par Philippe Emmanuel de Lorraine, on lit : *"Sa Majesté veut et entend que ledit sieur de Mercoeur remette le Gouvernement de Bretagne ez mains de Sa Majesté, et en sa disposition, en faveur du mariage de César Monsieur, fils naturel de Sa Majesté, et Mademoiselle de Mercoeur (César de Bourbon, enfant de Gabrielle d'Estrées et d'Henri IV ; il a 4 ans), pour récompense duquel Sa Majesté lui accorde 235 000 écus, aussi pour les grandes dépenses qu'il a faites durant la guerre, et 16666 écus de pension par chacun an"*.

Le roi a *"bonne volonté"* de gratifier les sieurs de Goulaine, de Quinipily, d'Arradon, du Faouet ...

15 000 écus sont encore destinés au duc de Mercoeur *"Sa Majesté voulant (lui) donner moyen ... de récompenser aucuns de ses serviteurs qui ont fait de grandes pertes durant ces guerres ..."* (27).

Dans les semaines qui suivent *"tous les ecclésiastiques, nobles, officiers de Justice et habitants (sont) remis et rétablis dans la jouissance et dispositions de leurs biens"*.

Aucun exercice de la *"Religion prétendue réformée"* n'est autorisé à Nantes, *"aucun exercice de religion autre que Catholique, Apostolique et Romaine à Hennebont et faux-bourgs"*.

Le 6 avril 1598, Jérôme d'Arradon est nommé capitaine de 50 hommes d'armes par un édit d'Henri IV.

L'édit de Nantes prononcé le 13 mai 1598, apporte l'amnistie aux Huguenots et des garanties pour l'avenir ; il se heurte à la forte opposition du clergé catholique et de ses partisans.

L'accord réalisé entre Henri IV et Mercoeur prévoyait le départ de la flotte espagnole, avec interdiction de s'abriter dans un autre port du royaume. Les Espagnols quittent *"la rivière de Nantes"* mais en juin 1598 ils occupent Blavet et pillent les deux partis.

Le déclin du protestantisme en Bretagne

Par décret d'avril 1603, Henri II de Rohan obtient de son royal cousin l'élévation de sa vicomté en duché-pairie ; l'assassinat d'Henri IV en 1610, l'importance prise par Richelieu, nouveau gouverneur de la Bretagne, amènent sa disgrâce.

Les troubles se poursuivent et les troupes réfugiées dans des forteresses continuent leurs exactions. Le 17 mai 1614 René de Cosnoal, sieur de Kersabiec, âgé de 22 ans, est inhumé en l'église des Carmes *"lequel fut tué dans la paroisse de Kervignac d'un coup d'arquebuse par ceux de Blavet qui lors venaient ... piller ladite paroisse"*.

Le Parlement de Bretagne supplie le roi que *"Blavet mal défendue contre les excursions des pirates soit proprement rasée"* et à cette fin délègue l'un de ses Conseillers : Jan de Marnière. Louis XIII, après avoir donné des ordres en ce sens, fait étudier le site par ses plus hauts représentants en 1616, par l'ingénieur Alléaume, et signe le 17 juillet 1618 les lettres patentes qui érigent le lieu de Blavet en ville et communauté, ordonne d'en continuer les fortifications et sous le nom de Port-Louis, accorde à ses habitants des droits et privilèges pendant dix ans.

En mai 1621, Henri II de Rohan est élu général des Huguenots. Il combat à la Rochelle ; la fin du siège en 1628 provoque sa soumission. Après le décès de son père en 1638*, Marguerite de Rohan doit se soumettre à la volonté du roi pour conserver son duché-pairie : elle épouse Henri Chabot le 6 juin 1645 en s'engageant à élever ses enfants dans la religion catholique de leur père, mais reste fidèle à la religion de son enfance.

Le protestantisme décline en Bretagne, la Révocation de l'Edit de Nantes le 18 octobre 1685 provoque le départ de France de 200 à 300 000 fidèles et lui porte un coup fatal.

IV.- DE COSNOAL DE SAINT-GEORGES

Pendant les guerres de la Ligue, naissances et baptêmes se suivent à Hennebont : Maurice de Cosnoal, baptisé en 1592 a pour parrain René d'Arradon, gouverneur des villes et châteaux de Vannes, Auray, Malestroit, et le 10 décembre 1593 Hiérosme d'Arradon, "gouverneur d'Hennebont, Blavet, Quimperlé" est parrain de Hiérosme de Cosnoal. *"Dieu doint la grâce à l'enfant d'être homme de bien et donne heureuse et longue vie aux compère et commère"*. A cette occasion, Maurice de Cosnoal père, ajoute pour la première fois à son titre de Villeneuve ceux de Saint-Georges et Kermérien recueillis par Louise des Portes, son épouse.

En 1596, tous deux concluent une "transaction-partage" qui équivaut à une vente avec Marie des Portes et son époux Jacques du Vergier ; en effet, pendant plus de trente ans, ces derniers et leurs héritiers verseront environ 15000 livres aux de Cosnoal, qui resteront seigneurs en fait de Kersabiec. Puis, vers 1630, la seigneurie de Kersabiec appartient enfin à Paul du Vergier, sénéchal d'Hennebont.

Maurice de Cosnoal ne goûte pas longtemps la paix retrouvée après les guerres de la Ligue, il décède le 14 avril 1598.

Louise des Portes gère ses nombreuses seigneuries jusqu'en 1605.

Après le décès de sa mère, le fils aîné Georges de Cosnoal doit payer 1817 livres pour le "rachat" de la seule seigneurie de Kersabiec dont il est toujours titulaire. En juin 1606, il s'engage à payer cette somme pour le 1er octobre ; dix paroissiens de Nostang l'accompagnent chez les notaires d'Hennebont et le cautionnent sur la garantie de leurs propres biens (28). Il devient à son tour capitaine. Sa femme et lui prennent quelques libertés avec les règles de l'Eglise. Des papiers de famille (29) révèlent qu'une Bulle du pape Urbain VIII a été donnée en octobre 1628 accordant dispense de consanguinité et de deux bannies *"avec permission de mesnager ensemblement à l'avenir en toute sûreté de conscience déclarant la lignée (déjà) obtenue dudit mariage et celle qui en pourra provenir ci-après vraie et légitime ..."*. Comme à cette date il a eu deux filles de Marguerite des Portes (une cousine ?), l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'un mariage a été prononcé par "parole de présent", formule plusieurs fois condamnée par la hiérarchie catholique car elle n'observait pas le cérémonial de l'Eglise.

* Henri II de Rohan, tué lors du siège de Rhinfeld, est inhumé dans la cathédrale protestante de Genève.

Le 25 janvier 1629, le mariage est solennisé en l'église "Saint Bizhui" (Saint Bieuzy) de Nostang, fondée par les Cosnoal mais les époux ne signent pas le registre paroissial et ne sont pas désignés parmi les présents.

En 1633, Georges règle avec son frère cadet Hiérosme le partage qui fait de ce dernier le seigneur du Cranno. Vers la même époque, la seigneurie du Pélem est vendue.

Le 30 juillet 1636, le capitaine Saint-Georges reçoit du roi "*l'ordre de la levée de cent hommes*". Il est placé sous les ordres du duc de Brissac, lieutenant pour le roi en Bretagne qui lui verse une rente. Celle-ci s'ajoute aux versements des vassaux dont les tenues sont réparties sur 13 paroisses, à l'ouest de l'évêché de Vannes. Ces revenus sont affectés en partie à l'entretien d'une compagnie armée "*de 47 mousquets, 35 piques, 39 bandoulières, 2 halebardes, une caisse avec ses baguettes*" (30).

Après le décès de son frère, fin 1638, Hiérosme de Cosnoal, sieur du Cranno, devient tuteur des mineurs. Ce n'est que le 21 octobre 1644 que les trois fils : Georges, Hyacinthe, Joseph, sont "nommés" en l'église Saint Salomon de Vannes. Ils ont respectivement 13, 12 et 9 ans ; parrains et marraines sont roturiers. "*Ont été témoins les soussignants*" ... et les trois jeunes nobles signent le registre de catholicité, preuve officielle de leur filiation, exigible lors des successions.

Hiérosme de Cosnoal sert Louis XIII et Louis XIV, il devient gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Père d'une fille qu'il marie il rédige son testament en 1669 (31), fait de nombreux dons à ses serviteurs fidèles de Lignol, et lègue la seigneurie du Cranno à la branche aînée de sa famille selon la Coutume ancienne. Puis il vient mourir au manoir de Saint-Georges et est inhumé le 19 juillet 1670 en l'église de Nostang.

Les nièces font de riches mariages. Les trois jeunes nobles ont des destins différents.

Georges, l'aîné, n'a guère le temps de se prévaloir de son titre de seigneur, il meurt jeune dans des circonstances inconnues.

Joseph, le plus jeune, prend le vieux titre du Cartier avec les terres qui en dépendent. Il épouse la fille d'Antoine Baurin, sieur du Mouchon, capitaine de Guéméné. Ses descendants auront le même titre, détiendront l'enfeu de l'église des Carmes, la terre et le manoir de Toulelan (Toul-Lann), des terres à Groix ... et les halles d'Hennebont. Celles-ci ont été construites après un procès qui a opposé Antoine Baurin aux bourgeois d'Hennebont, hostiles à leur édification sur la place Notre Dame du Paradis ; ils accusent le capitaine d'avoir obtenu "subrepticement" les lettres patentes du roi lui donnant cette permission. La Chambre des Comptes de Nantes rend sa sentence le 6 juin 1641, ne pouvant désavouer le roi elle ordonne que les habitants d'Hennebont "*entreront aux droits ou seront subrogés au lieu et place dudit Baurin*" ... à charge de lui payer 700 livres de dédommagement (32). Les documents postérieurs montrent qu'Antoine Baurin a construit ses halles, mais ne disent à quel endroit.

Lieuzel

C'est le second des fils, Hyacinthe, qui va prolonger la lignée des seigneurs de Saint-Georges, par son mariage avec Françoise Ermar, héritière de la seigneurie de Lieuzel, en Pleucadeuc.

Le manoir de Lieuzel, entouré de douves jusqu'au XXe siècle, à proximité d'un moulin à eau - toujours en place - devient avec Saint-Georges la demeure où se succèdent naissances, mariages et décès jusqu'en 1764.

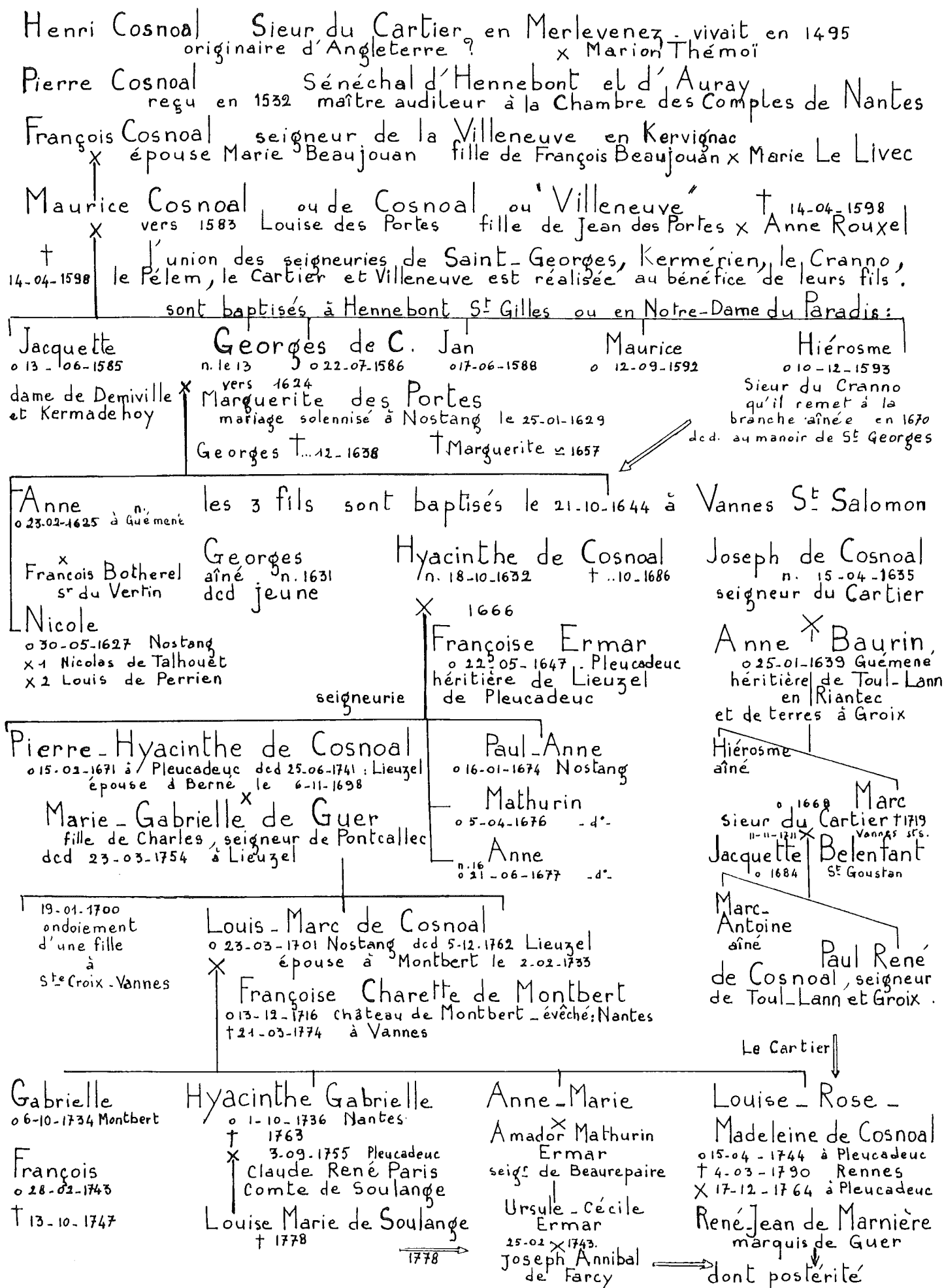
Le fief est remarquable par l'importance des métairies : de la Porte et du Haut-Lieuzel, Launay, la Ville-Bonnet, La Prévôtais, la Morinais, Vieille-ville, Lestec, Fontaineuve, Clézio, Pont-Orhan, le Patil, les pièces de terre de la Ville Eschâtelains, La Combe, Penhoët, Coédelo, la Grassais, la Drévalais, La "Fosse du Bouc" (Fausse Thuboux), la Barre, la Frégonnais ...

Les seigneurs de Lieuzel possèdent aussi des terres en Bohal, Tréhal, des maisons et tenues à Pontivy, ainsi que le fief de Kerhuillic* (alors en Baud) et Treusach**, apporté par Guyonne de Kerhuelic après son mariage avec Jean Ermar vers 1580.

* Kerhuillic, en Saint Barthélemy depuis l'érection en commune de 1867

** Treusach, en Guénin actuellement

La famille de Cosnoal : principaux membres les baptêmes (o) sont souvent très éloignés des naissances (n)



Au décès de Hyacinthe de Cosnoal un procès oppose son fils aîné Pierre-Hyacinthe aux deux puînés qui contestent le "prisage" des biens paternels et maternels, et nous offre l'occasion de connaître l'importance des deniers dotaux de Françoise Ermar, que le contrat de mariage du 21 février 1666 fixait à 50 000 livres, et aussi la valeur relative des différentes seigneuries ou terres d'après les rentes annuelles en 1717 (33).

La terre de Kermérien	5 918 livres	La terre de Kerhuillic	3 044 livres
La Villeneuve	4 213 livres	Lieuzeul	2 901 livres
Saint Georges	3 104 livres	Le rôle de Pontivy	2 108 livres

Le 6 novembre 1698, Pierre-Hyacinthe de Cosnoal, fils aîné des précédents, épouse Marie-Gabrielle de Guer, fille des seigneurs de Pont-Callec. Le contrat de mariage approuvé par le recteur de Clohars-Carnoët et celui de la Haye-Pesnel en Normandie, parents de la demoiselle, est des plus simples :

"1. *"Chacun paiera et acquittera ses dettes sur ses propres biens"*.

"2. *"Il a été reconnu que ledit seigneur futur époux n'a point d'autres meubles que ceux qui ont été compris dans l'inventaire fait après décès de dame Françoise Ermar, sa mère et tutrice et que ladite demoiselle future épouse n'a aucuns meubles mais seulement ses habits, linges, bagues, parures et dentelles à son usage"*.

"3. *"Ledit seigneur prend ladite demoiselle avec tous ses droits échus et à échoir" "le droit de douaire est fixé à 4 000 livres par an"* (34).

Signent : les futurs époux, la marquise de Pont-Callec, la comtesse du Coscro, les prêtres, Maître Guesdon, notaire, "Registrateur garde-code".

De cette union, Louis Marc de Cosnoal reste l'unique héritier après le décès de son frère aîné. Sa richesse se traduit par son titre de comte de Saint-Georges et aussi par son alliance avec la célèbre famille Charette, branche de Montbert (au nord de Nantes). Son épouse est fille d'un Conseiller du Parlement ; Renée Françoise Charette a pour grand-père le Premier Président de la Chambre des Comptes de Bretagne, pour aïeul le maire de Nantes en 1636.

Le comte et la comtesse de Saint-Georges perdent très tôt leurs deux premiers enfants dont leur seul fils, décès lourd de conséquence pour la survivance du nom de Cosnoal qui s'éteindra aussi dans la branche Cartier et Toul-Lann.

Les mariages de leurs filles prolongent leur ascension sociale. Hyacinthe-Gabrielle de Cosnoal épouse à Pleucadeuc le 3 septembre 1755 Claude-René Paris, comte de Soulange, lieutenant des vaisseaux du roi, fils de marquis. Le mariage est célébré par Augustin Hilarion Paris de Soulange, vicaire général du diocèse de Vannes et aumônier de Madame Adélaïde, la troisième fille de Louis XV.

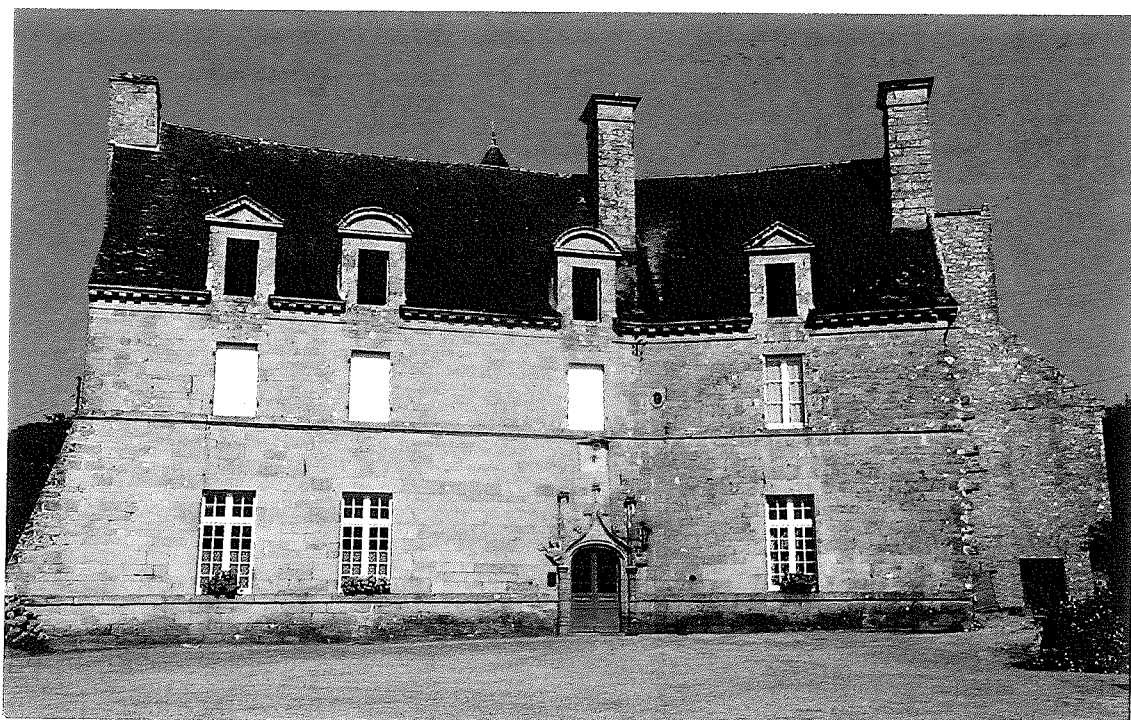
Le décès du comte de Saint-Georges en 1762 va leur donner les titres et les terres liés à la branche aînée, mais Hyacinthe-Gabrielle décède après la naissance de sa fille Louise-Marie.

Anne-Marie de Cosnoal épouse un seigneur local mais important d'Augan : Amador-Mathurin Ermar, branche de Beaurepaire ; leur fille, Ursule-Cécile, devient en 1743 la compagne de Joseph Annibal de Farcy, issu d'une famille de Paimpont qui a donné un Président à mortier du Parlement de Bretagne.

Soit par partage, soit par succession, ils apparaissent propriétaires de terres dans la seigneurie de Kermérien-Le Cranno.



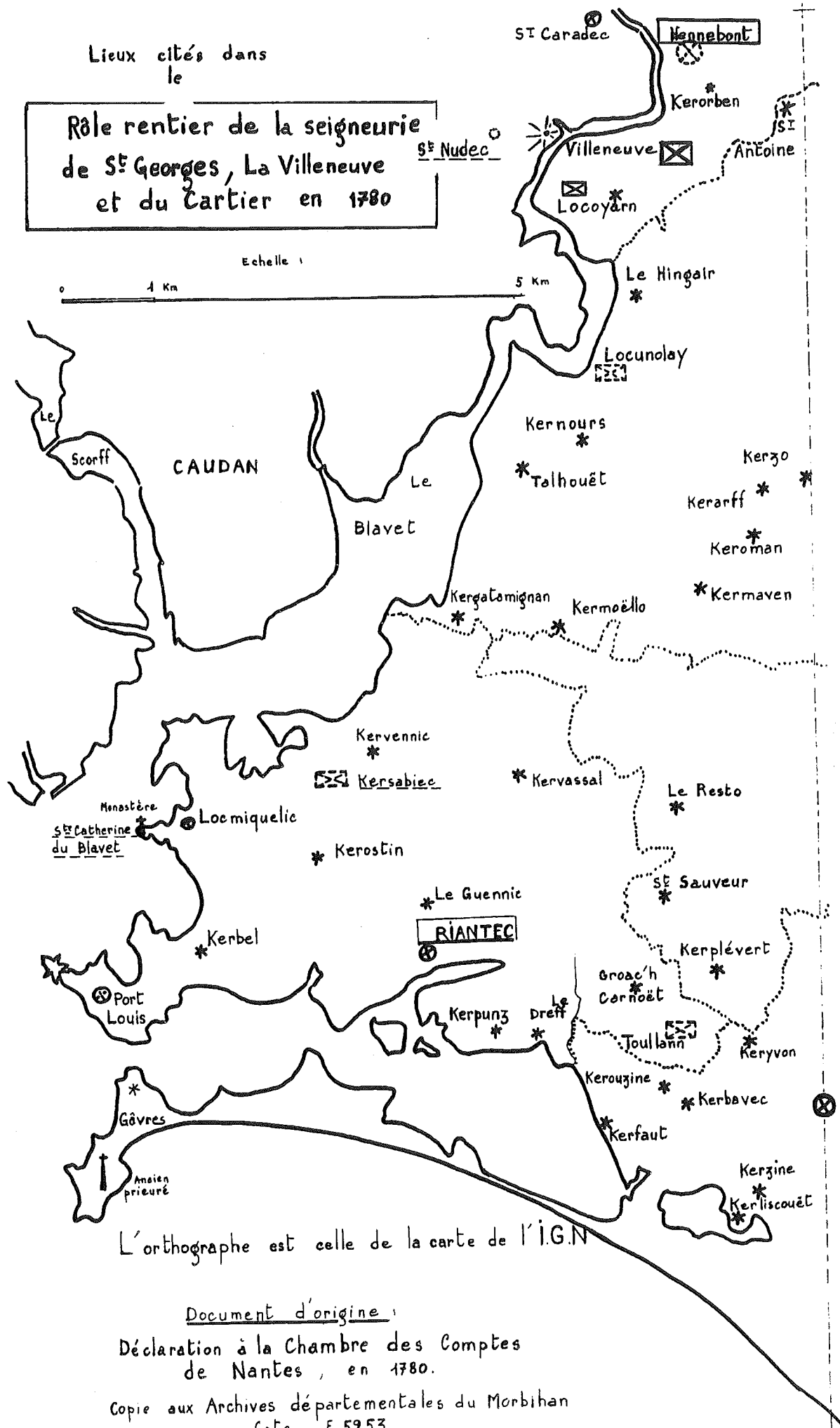
Saint-Georges en Nostang
Les murailles du XVe siècle (cliché de l'auteur)



Kermérien en Saint-Caradec-Trégomel - Le manoir (cliché de l'auteur)

Lieux cités dans
le

Rôle rentier de la seigneurie
de St Georges, La Villeneuve
et du Cartier en 1780



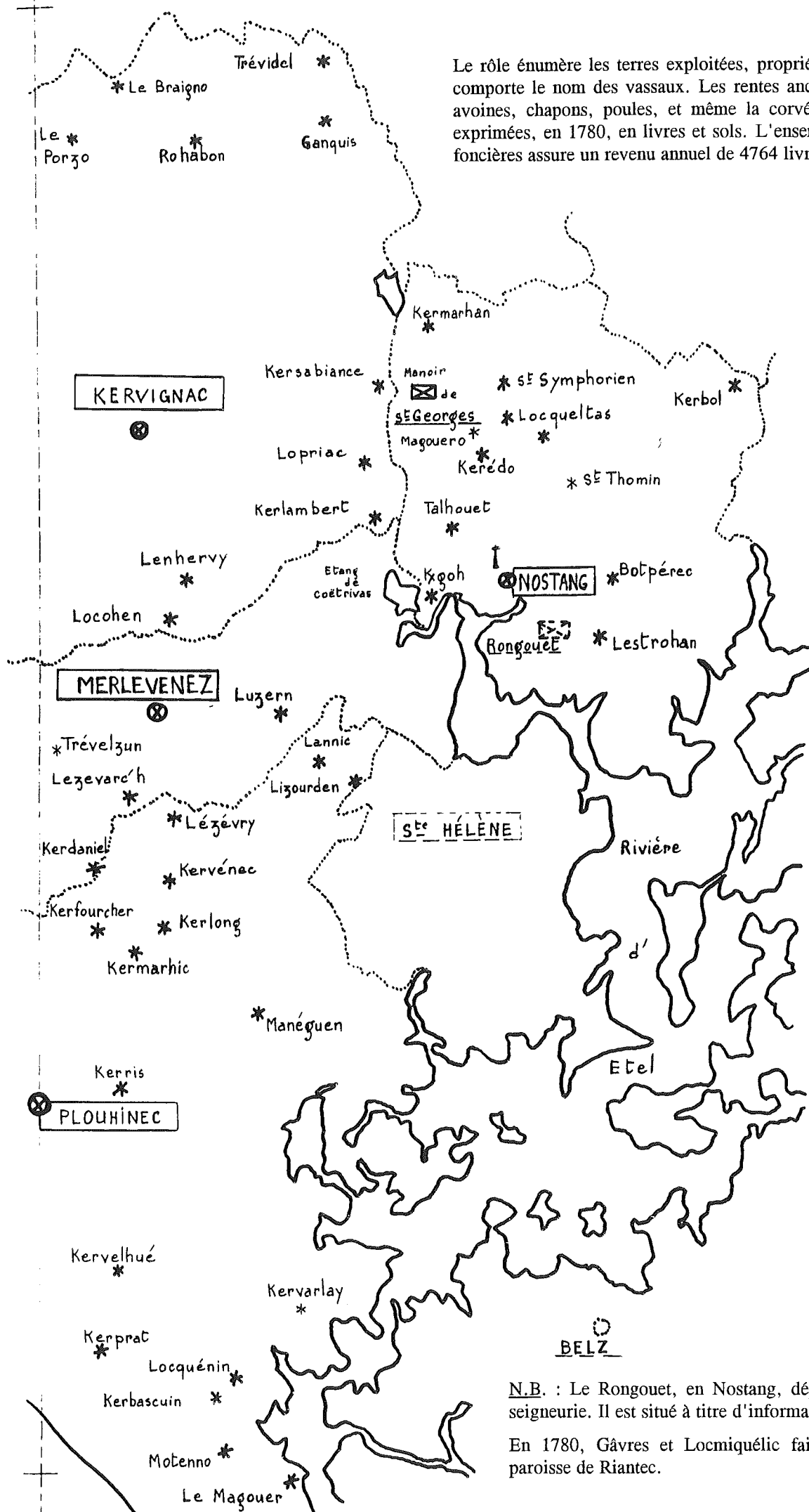
L'orthographe est celle de la carte de l'I.G.N.

Document d'origine :

Déclaration à la Chambre des Comptes
de Nantes, en 1780.

Copie aux Archives départementales du Morbihan
Cote E 5253

Le rôle énumère les terres exploitées, propriétés du seigneur, et comporte le nom des vassaux. Les rentes anciennes en froment, avoines, chapons, poules, et même la corvée obligatoire, sont exprimées, en 1780, en livres et sols. L'ensemble des propriétés foncières assure un revenu annuel de 4764 livres 5 sols.



N.B. : Le Rongouet, en Nostang, dépendait d'une autre seigneurie. Il est situé à titre d'information.

En 1780, Gávres et Locmiquélic faisaient partie de la paroisse de Riantec.

V.- DE MARNIERE DE GUER

C'est Louise-Rose Madeleine de Cosnoal, la cadette, qui conclut le mariage le plus important, en 1764, avec le marquis de Guer, René-Jean de Marnière, qui va devenir Président du Parlement de Bretagne ; la descendante du ligueur épouse le descendant de Jan de Marnière, chargé de contrôler la destruction des remparts de Blavet en 1614.

Le registre paroissial de Pleucadeuc mentionne une dispense de consanguinité du quatrième degré, accordée par le Saint Siège et dont la nécessité n'apparaît pas dans les tableaux généalogiques. La famille de Marnière n'a cessé de s'enrichir par le jeu des alliances, par sa permanence au Parlement de Bretagne, par ses placements dans les terres et moulins, par ses investissements dans les emprunts du royaume, à tel point qu'au XVII^e siècle elle a obtenu - ou s'est attribué - le titre de marquis de Guer, et a acquis en 1685 l'imposant château de Coëtbo qui domine toujours la vallée de l'Aff.

Leur jeune nièce, Louise-Marie de Soulange, décède en 1778 ; les seigneuries de Saint-Georges, la Villeneuve, Kermérien-Le Cranno, reviennent au marquis et à la marquise de Guer, et non aux descendants d'Anne-Marie de Cosnoal qui n'a pas eu de fils, la proximité avec l'ancêtre commun Louis Marc de Cosnoal et "l'habileté à succéder" ont joué contre le petit-fils d'Anne-Marie. *"Maître Daniel-Marie de Poilpré se désiste et remet son office entre les mains de Monsieur le marquis de Marnière de Guer, héritier de Mademoiselle de Soulange"*. Registres de la juridiction de Kermérien-Le Cranno du 14 juillet 1781 (35). Le petit-fils d'Anne-Marie, Louis-Ange de Farcy, décède d'ailleurs en 1789.

Dans la même décennie, Louise-Rose de Cosnoal fait valoir ses droits au titre et, au moins, aux rentes seigneuriales du Cartier, après le décès de son cousin au huitième degré, Paul-René de Cosnoal, lieutenant de la maréchaussée en Bretagne, dont le fils seigneur de Groix disparaît.

La dame de Saint-Georges se retrouve à la tête des seigneuries d'origine.

Toute la construction s'écroule à la Révolution avec le départ à l'étranger de René-Jean de Marnière et de son fils, officier de l'Armée des Princes. Quand le marquis revient en France, tous ses biens ont été saisis ; leur vente commencée en 1793 se poursuit jusqu'en 1800 ; la plupart des biens de la marquise ont été vendus. Plusieurs tenues n'ont pas trouvé d'adjudicataire.

Armand Constant de Marnière, l'officier émigré, est amnistié, ainsi que son père en mars 1803 ; il obtient aussitôt mainlevée des biens non vendus. En juin il entame une procédure visant à obtenir *"une inscription sur le Grand Livre, de la somme de 482 161 francs, montant du produit de la vente des biens de sa mère, ce qui fait à peu de chose près la totalité de sa fortune"*. Son argument principal repose sur l'absence de partage après le décès de Louise-Rose de Cosnoal, sa mère, en 1790, sur le fait que son père resta en jouissance de ces biens et que *"de là vint l'erreur"* qui les fit vendre.

Macaire, Directeur des Domaines et de l'Enregistrement dans le Morbihan, répond *"qu'il n'a été rappelé dans ses droits de citoyen français qu'à la condition exprimée par l'article 17 du Senatus Consulte du 6 Floréal, An X, de renoncer aux créances qui pouvaient lui appartenir sur le Trésor Public ... Sa demande est reprouvée par l'acte qui l'admet au bénéfice de l'amnistie"* (36).

Après la mort de son père en septembre 1804, Armand-Constant prend le titre de marquis de Guer, par lequel il signe désormais tous ses actes, et s'emploie à reconstituer sa fortune. Issu d'une famille de juristes de haut niveau, c'est un homme instruit, aussi devient-il Directeur des Mines sous le Consulat.

En juin 1812, il figure en second rang sur la liste *"des 30 plus imposés dans l'ordre que leur assigne la quotité de leurs contributions"*, après Monsieur de Malestroit de Bruc, héritier adoptif du marquis de Pont-Callec, devant Harscouët de Saint-Georges de Nostang, du Bouétiez d'Hennebont et Monistrol de Lorient.

Peut-être bénéficie-t-il du "Milliard des Emigrés" accordé sous la Restauration, plus sûrement il doit à celle-ci sa nomination aux fonctions de Préfet de la Mayenne, puis de Préfet du Lot et Garonne en 1815, du Morbihan en 1816 ... Après un congé, il devient Conseiller Général du Morbihan dans l'arrondissement de Lorient en 1822, Préfet de la Charente en 1823. Il prend sa retraite en 1828 et se retire au manoir de Saint-Georges qu'il a racheté, pour y mourir comme bon nombre de ses ancêtres.

Venu de l'évêché de Saint Brieuc, établi au château de Rongoët, le maire de Nostang qui signe l'acte de décès du 1^{er} mai 1830, est Monsieur Harscouët de Saint-Georges.

Eléments de généalogie : de Marnière de Guer

Maurice de Marnière originaire du Poitou ? x Hélène Le Camus
 Geoffroy de Marnière x Hélène Serreau
 René de Marnière x Madeleine Bienfait

↳ ce qui précède d'après Pol Potier de Courcy : Nobiliaire...
 Jean de Marnière x vers 1602 Hélène du Val fille de Jan du Val
 Sieur de La Biffardière x vers 1602 Hélène du Val fille de d'Avaugour
 Conseiller au Parlement vivait en 1644
 dcd à Rennes St Yves † 21-08-1627 inhumé le 25 à Guer A acheté Le Boisglé en 1637
 son cœur aux Brûlais

Jeanne 04-07-1604 Par François d'Avaugour Sieur de La Lohière
 Julien de Marnière 02-11-1620 St Malo Sieur de La Biffardière x le 16-02-1639 Marie Maingard 01-11-1620 St Malo fille de Guillaume M. et de Guillemette Nouel St et dame du Vaugarny
 Conseiller au Parlement † 18-12-1643 aux Brûlais trêve de Comblessac
 Guillaume de Marnière Sieur des Hatays
 le 19, son cœur : chapelle St Sauveur de Guer. Acquiète La Lohière en Loutahel en 1660 et Le Couëdor

Hélène 08-01-1640
 Julien de Marnière (de Guer en 1660) 02-12-1641 Guer son ayeule H. du Val présente
 x:1 Angélique de Gravé ⇒ Françoise de Marnière. Acquiète Coëtbo en 1685
 x:2 19-03-1686 à Rennes St Etienne :
 Marie-Anne du Boisbaudry x fille de Gilles du B. demoiselle de Langan inhumé le 8-07-1680 en la cathédrale de Vannes, et de Marie-Anne de Montule
 Après le décès de Julien de Marnière le 7-08-1695 M.A. du Boisbaudry acquiète la châtellenie de Comblessac en 1713 Vivait en 1737
 Jan de M. Seigneur du Boisglé. 1677. 08-03-1643 † 02-1700 x Marie de La Roche St André Marie de M.

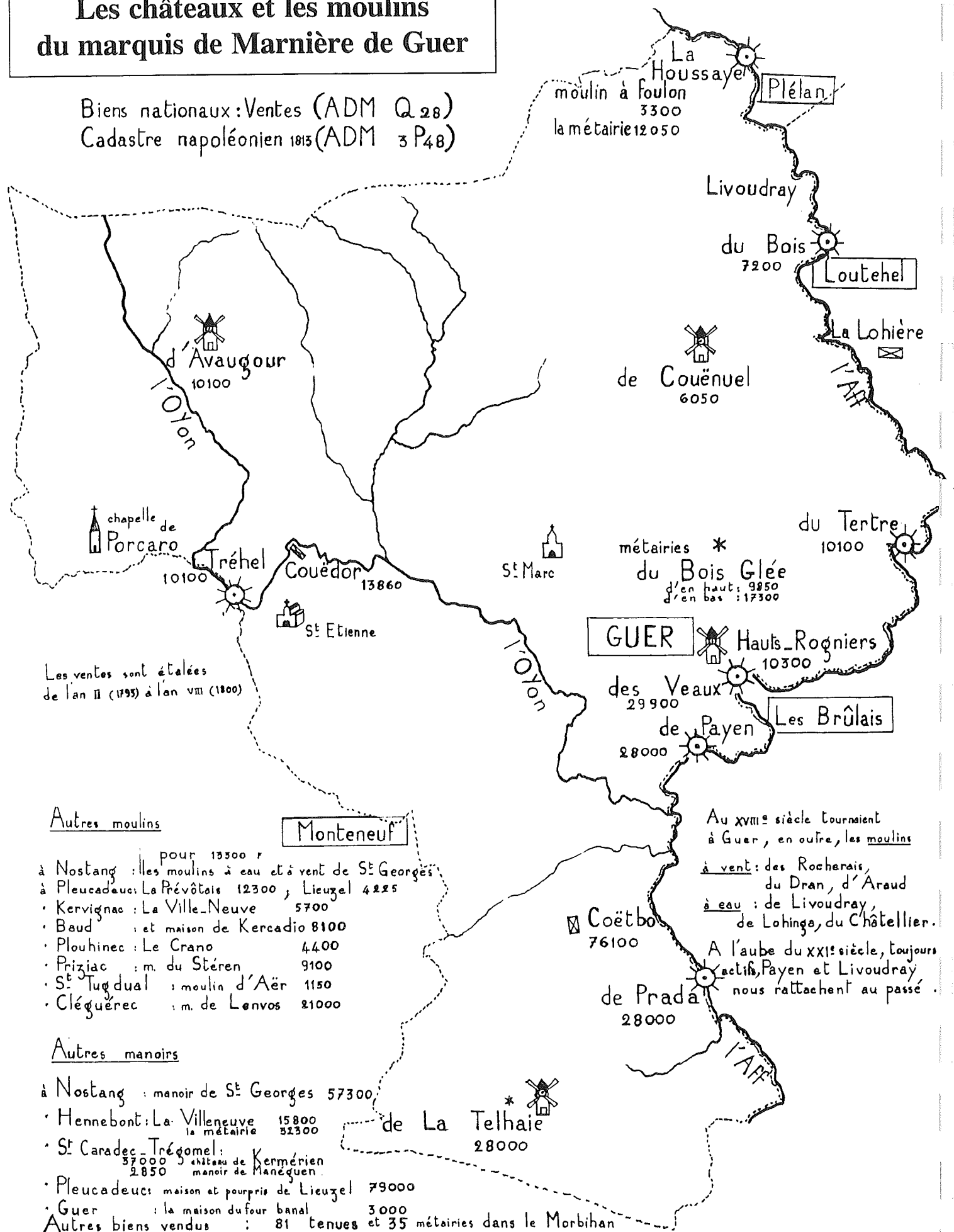
Julien-Joseph de Marnière de Guer 01-02-1688 son père est dit "marquis" épouse à St Malo le 4-09-1732 x
 Angélique Olive de Chappedelaine 02-06-1712 St Malo fille de Hyacinthe de C. St de L'Aumosne et M's Ang. Miniac dcd 20.12.1785 Rennes inhumée le 23 en son enfeu
 Julien, doyen du Parlement dcd à Rennes 5-04-1766 inhumé le 7 en son enfeu de Guer
 Jean-Fois-Constant de Marnière ondoyé le 7-02-1689. devient Lieutenant-Gal des Armées du Roi

Julien-Auguste Florian de Marnière 06-04-1734 à St Malo de L'Isle
 Angélique-Perrine x 19-11-1754 à Guer Fois Dominique du Boisbaudry
 René-Jean de Marnière Seigneur de Guer 02-06-1739 Rennes St Sauveur x 17-12-1764 Pleucadeuc Louise-Rose-Madeleine de Cosnoal dame de St Georges 05-04-1744 Pleucadeuc dcd 5-03-1790 Rennes René-Jean Président à mortier en 1775 Emigré - Exproprié. dcd 17 Fruct. An XII. Rennes
 Julien-Hyacinthe 04-08-1748 à Rennes St Sauveur Marie-Constance 02-12-1760 Rennes x Gilles René Marin de Guer

Françoise-Angélique 03-10-1765 x François Louis Bahuno Comte du Liscouët le 23-09-1782
 Angélique Emilie x Roland du Noday Préfet de Charente : 1809
 Armand-Constant de Marnière Marquis de Guer né 31-05-1769 Rennes St Sauveur 01-06 officier de l'Armée des Princes épouse Marie de Gourden amnistié. Préfet, en particulier du Morbihan dcd le 1-05-1830 au manoir de St Georges en Nostang.
 Angélique-Constance x en 1789 Charles Girard Comte de Charnacé
 Rose-Aimée de M. 07-01-1777 x Gibert

Les châteaux et les moulins du marquis de Marnière de Guer

Biens nationaux: Ventes (ADM Q 28)
Cadastre napoléonien 1813 (ADM 3 P 48)



Autres moulins

- à Nostang : pour 13500 r
à Pleucadeuc: les moulins à eau et à vent de St Georges
à Pleucadeuc: La Prévôté 12300, Lieuzel 4225
• Kervignac: La Ville-Neuve 5700
• Baud : et maison de Kercadio 8100
• Plouhinec: Le Crano 4400
• Priziac : m. du Stéren 9100
• St Tudual : moulin d'Aër 1150
• Cléguérec : m. de Lenvos 21000

Autres manoirs

- à Nostang : manoir de St Georges 57300
• Hennebont: La Villeneuve 15800 la métairie 32300
• St Caradec-Trégomel: 57000 château de Kermérien 2850 manoir de Manéguen
• Pleucadeuc: maison et pourpris de Lieuzel 79000
• Guer : la maison du four banal 3000
- Autres biens vendus : 81 tenues et 35 métairies dans le Morbihan

VI.- PREROGATIVES ET PRIVILEGES

La remise des terres et des rentes qu'elles procurent par le duc ou le roi, les devoirs d'obéissance et d'assistance militaire des seigneurs envers leur souverain, qui se répercutent sur les vassaux en devoirs identiques, sont les fondements d'une société féodale hiérarchisée qui renforce sa solidité par le droit de justice et l'autorité morale déferée par l'Eglise grâce aux prééminences.

Le seigneur s'adresse au roi, après un procès ou une succession, pour obtenir une lettre de reconnaissance par le souverain de sa place et de ses droits. Ainsi, François 1er donne-t-il à Jan Thomas et Marie de Kerpunze une *"lettre de maintenance et sauvegarde au sujet des prééminences, droits et devoirs seigneuriaux en leurs maisons de Saint-Georges et de Saint-Nudec"* ; il accorde en 1515 la même reconnaissance de la seigneurie de Kermérien à Alain Rouxel, après le décès de Marie Le Gal, puis la confirme en 1526 à Vincent Rouxel. En 1560, Marie Beaujouan, épouse de François Cosnoal, obtient du roi le partage de la succession de ses parents *"... car de Nous plaist. Nantes le XIIIe jour de juin 1560, de notre règne le premier"* (37). Le premier et le dernier, puisqu'il s'agit de François II, mort la même année, à seize ans, le jeune époux de Marie Stuart au tragique destin.

Les demandes au souverain concernent parfois les foires et marchés, sources de taxes perçues sur les marchands. En 1560, François II permet deux foires par an à Saint-Antoine en Kervignac, à Jehan Bouetiez et François Cosnoal, l'une le 13e jour de juin, fête de Saint Antoine de Padoue, l'autre le second jour de septembre, jour de Saint Antoine.

En 1595, le sieur de Guer et de Coëtbo*, en reconnaissance de son appui à Henri IV pendant les guerres de la Ligue, reçoit du roi le droit de deux foires près de la chapelle Saint Nicolas, non loin du château.

En 1648, Marguerite des Portes obtient de la reine régente, Anne d'Autriche, le droit de tenir trois foires au bourg de Saint-Caradec-Trégomel (38).

Le rappel des droits de justice seigneuriale est systématique dans les "aveux" rendus aux différentes Cours, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Dans l'aveu de la seigneurie du Cranno à la Cour d'Hennebont, en 1523, Alain Rouxel *"... dit et confesse tenir Cour et juridiction haute, basse et moyenne sur ses hommes ... et la faire tenir et exercer par son sénéchal, procureur et greffier, s'il les y peut instituer. Avec, peut instituer notaires, tabellions et sergents en sadite juridiction, en laquelle il a pareillement gibet et justice patibulaire à deux potences, et pouvoir de faire punir ses hommes délinquants jusques à donner supplice"* (39).

Dans le dossier que fournit Guillaume Le Gall, sieur de Kermorgant, pour être reçu sénéchal de la juridiction de Kermérien, en 1642, figurent les droits de justice depuis 1425, la *"condamnation et exécution de mort par la juridiction de Kermérien qui fut pendu et étranglé aux patibulaires d'icelle ..."* en 1482 ; la dernière sentence de mort date de 1501 (40).

En fait, les registres des juridictions seigneuriales ne fournissent que des actes de tutelles, de curatelles, des décrets de majorité anticipée ou de mariage, des inventaires après décès et jugements d'attribution des domaines congéables, ou procès de délits mineurs. Ce sont les sénéchaussées royales d'Hennebont, Auray, Ploermel, qui, généralement, punissent de prison après le XVIe siècle, et règlent des procès importants, y compris entre seigneurs.

Le Présidial de Vannes a le pouvoir de haute justice qui concerne le droit criminel punissable de la peine de mort. Et cependant ce droit est revendiqué par Vincent Rouxel qui obtient d'Henri II en 1553, un *"mandement au sujet des patibulaires"*. En 1644, Marguerite des Portes, en 1659, Hyacinthe de Cosnoal, font confirmer par le Palais leurs droits de justice ; en 1702, Pierre-Hyacinthe de Cosnoal, après appel, obtient leur maintien (41).

Bien qu'ils aient délégué l'exercice de la justice à des officiers *"gradués en loi"* les seigneurs sont attachés à cette prérogative qui affirme leur puissance et l'obéissance qui leur est due, même si les fourches patibulaires quand elles subsistent ne servent plus que de perchoirs aux oiseaux et d'épouvantails aux hommes ; mais demeurent les Lann-Justice, toponymes probables des lieux où elles se dressaient.

* Jean Avril, sieur de La Grée, Premier Président de la Chambre des Comptes de Bretagne

Dans des lieux régulièrement fréquentés comme les églises paroissiales, pendant les cérémonies où le regard des vassaux se pose sur les hauts personnages du premier rang, en leur absence sur les dalles et vitraux, les prééminences sont rappels permanents du respect et de l'obéissance dus, comme si le "droit divin" invoqué par la royauté avait quelque retombée sur le seigneur.

En différentes occasions, celui-ci fait réaffirmer ses droits de tombe, de banc avec accoudoir, d'armoiries sur les vitraux et les murs, par le duc, le roi ou le Parlement, comme il le fait pour ses terres.

En 1455, une concession de prééminences est donnée en la chapelle de Lieuzel dans l'église paroissiale de Pleucadeuc, suivie de *"lettres dédicatoires par le Saint-Siège apostolique"* en 1517 et 1532 (42).

En 1499, un texte latin affirme les prééminences en l'église de Nostang ; elles sont rappelées par Hyacinthe de Cosnoal le 25 janvier 1683, lors de sa "déclaration" à Messieurs les Commissaires députés par Sa Majesté pour *"la confection du papier terrier et réformation du Domaine d'Hennebont"*. Document détaillé, qui fait état des armoiries dans l'église paroissiale *"avant la démolition de ladite, laquelle on rebâtit à présent de neuf"*, parmi lesquelles celles de Kerpunze : *"d'azur à 3 croissants d'argent, 2 et 1"*, dans la maîtresse vitre de l'église, celles de Saint-Georges : *"d'argent à une croix pleine de gueules"* *.

"Déclare ledit seigneur être ... seul prééminencier de la chapelle Saint Fabien, de Saint Sébastien, et être seul fondateur de la chapelle de Saint Bihuy ... et (avoir) droit de prééminence à Saint Symphorien, Saint Thomin, Saint Cado en la paroisse de Nostang, Saint Lorans en Kervignac ; dans lesdites chapelles les armes de ladite seigneurie y sont". En 1683, l'écusson des Cosnoal *"d'argent à 3 croix pattées et alésées de sable"* est à l'église des Révérends Carmes d'Hennebont, *"à Notre-Dame de Bonne Nouvelle - dans la chapelle de la Villeneuve - dans laquelle de toute antiquité est le sépulcre de Notre Seigneur, et l'image de Saint Yves"* (43).

On le trouvait encore dans la chapelle Saint Antoine et dans celle de Sainte Suzanne, à Trévidel en Kervignac.

Le "droit de tombe" est reconnu en l'église de Lignol aux seigneurs de Kermérien et du Cranno en 1503. En 1512, le roi Louis XII confirme leurs prééminences dans l'église de Saint-Caradec-Trégomel ; François 1er le fait en 1516. A la fin du XVII^e siècle, l'inventaire après décès de Hyacinthe de Cosnoal fait apparaître deux procès-verbaux des "armes" trouvées dans les fondements de l'église de Saint Caradec-Trégomel en 1677, dans l'église de Nostang en 1680.

Il y a généralement plus d'un seigneur, propriétaire foncier, dans une paroisse et, avec l'accord du seigneur principal ou fondateur, d'autres blasons peuvent figurer sur les piliers d'une église ou dans les vitraux. Ainsi, en octobre 1469, Pierre de Kermérien obtient-il des Rohan, seigneurs suzerains, certains droits dans la toute nouvelle église de Kernasclédén (44).

Mais l'importance de l'affichage des marques seigneuriales dans les lieux religieux est telle que l'on assiste à des tentatives d'annexion et passe-droits qui donnent motif à procès.

Marie Le Gal et Hervé du Quellenec doivent faire appel à témoins, en juillet 1512, pour que leurs droits exclusifs en l'église de Saint-Caradec-Trégomel ne soient pas contestés par le sieur Louis Kermarchzou, qui, sur *"le conseil du seigneur du Faouët"* avait ôté un de leurs écussons d'une fenêtre de l'église pour y mettre le sien. Le témoignage de Guyon Le Gouvello, seigneur du Coscro, leur est un appui précieux (45).

En novembre 1642, le tribunal donne raison à Marguerite des Portes, veuve de Georges de Cosnoal, contre le recteur de Lignol et le "général de la paroisse" au sujet des tombes dans l'église.

En décembre 1627, Jean Ermar, seigneur de Lieuzel, fait établir un procès-verbal de la présence dans l'église paroissiale de pierres tombales placées, sans son accord, par le seigneur et la dame de Cambout, les puissants barons de Pontchâteau, cousins du cardinal de Richelieu (46). Le 19 janvier 1630, un arrêt de la Cour du Parlement de Bretagne le maintient dans ses droits prohibitifs.

A Guer, l'attitude de Julien de Marnière est plus compréhensive envers les demandes de la famille Hudelor à laquelle il est rattaché par un lointain ancêtre d'Avaugour. En 1637, il autorise l'inhumation de Julienne Ferchault dans *"l'enfeu du Boisglé, lequel enfeu consiste en quatre tombes audit seigneur, prohibitives à toutes personnes, ce qu'il a accordé à l'instance et prière de François Hudelor, sieur de la Chouannière ... et sans toutefois qu'il puisse nuire ni faire préjudice audit droit d'enfeu prohibitif qu'il a de tout temps immémorial"*.

Le 19 novembre 1637, Barbe Faruel, épouse de François Hudelor, est *"ensépulturée par la permission qu'en fit Messire Julien de Marnière ... dans l'enfeu de la chapelle Saint Sauveur, prohibitive à toutes personnes"*.

* Ce sont aussi les "armes" des Jobert, sieurs de St-Georges en Plouescat ; coïncidence ou ancêtre commun ?

Le 29 avril 1640, la même permission est accordée pour l'inhumation d'écuyer Charles Hudelor, en la chapelle de la Biffardièrre et le 5 avril 1652, Pierre Hudelor, seigneur de Lohingat est inhumé en l'enfeu du Boïsglé, avec l'autorisation de Marie Maingard, veuve de Julien de Marnière (R.P. Guer).

Inséparable des inhumations dans les chapelles, la pratique de la séparation du coeur du reste de la dépouille mortelle semble remonter à l'année 1116, lors du décès de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'abbaye de Fontevrault, dans laquelle furent religieuses au XVe siècle Madeleine et Anne de Rohan.

Lorsqu'en juillet 1542, Louis V de Rohan, seigneur de Guémené, dépose son testament, il envisage que sa mort se produise hors de Bretagne ou dans la province et précise ses volontés : *"Si le décès ne adviendrait en Bretagne : mon corps conduit dans l'église du couvent de Pontivy, les religieux du couvent de Pontivy et ceux du couvent du Blavet au devant de mon corps"* et dans la seconde éventualité : *"... mon coeur en notredit couvent du Blavet et mes entrailles audit couvent de Pontivy, mon corps en ladite église de Guémené"*. - Acte ratifié le 5 novembre 1550 (47).

Ces exemples seront suivis par des seigneurs chefs de nom et armes, notamment par *"haut et puissant homme Me Jan de Marnière, vivant Conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, sieur de la Biffardièrre ; le corps fut inhumé en l'église de Guer, en la chapelle de Saint Sauveur faite par lui bâtie, lequel décéda à Rennes le 21e dudit mois, ses entrailles enterrées à Saint Yves, à Rennes, et le coeur aux Brûlais"* - R.P. Guer 25.08.1627.

Et le 19 décembre 1643, toujours en la chapelle Saint Sauveur de Guer, est inhumé *"le coeur de Messire Julien de Marnière, vivant Conseiller du Roi au Parlement de Bretagne, seigneur de la Biffardièrre et le jour précédent son corps aux Brûlais"*..

A Nostang : *"Le cinquième jour de novembre 1686, a été inhumé en l'église de céans le coeur de feu Messire Hyacinthe de Cosnoal, décédé à Lieuzel et ledit coeur conduit dudit Lieuzel, par nous recteur de Pleucadeuc à la paroisse dudit Nostang ; et ont assisté au convoi Mathurin du Vergier, seigneur du Ménéguen, sénéchal et premier magistrat d'Hennebont, Charles de Douville, seigneur de Kerfrézec, écuyer Jacques du Bouëtier .. qui se sont retirés sans signer ..."*. Quatre jours après son décès à Lieuzel et ses obsèques à Pleucadeuc, le coeur de Pierre-Hyacinthe de Cosnoal est inhumé le 29 janvier 1741, dans l'église paroissiale de Nostang, apporté par le prêtre de Pleucadeuc, en présence des prêtres de Nostang, Merlevenez, Kervignac (R.P.).

Sans qu'il ait souhaité un tel don symbolique, les funérailles de Louis-Marc de Cosnoal sont célébrées en 1762, à Pleucadeuc, en présence des recteurs de Pleucadeuc, Pluherlin, Molac, du sénéchal et du procureur de Malestroït et autres nobles qui signent le registre.

A ce cérémonial s'oppose la modestie de l'enterrement dans la même église le 23 mars 1754 de *"Marie de Guer, dame de Saint-Georges, décédée le jour précédent au château de Lieuzel, à environ soixante douze ans. On été présents plusieurs des paroissiens qui se sont retirés sans signer"*.

Les marques de considération du corps social s'expriment après la mort dans le respect de la hiérarchie, ce qui n'est pas spécifique du régime féodal.

VII.- HIER ET AUJOURD'HUI

Pendant trois générations, les Harscouët de Saint-Georges donnèrent des maires et des conseillers généraux à Nostang, Pluvigner et Grand-Champ, pendant que le fils d'Armand Constant de Marnière se contentait d'être "propriétaire" à Kerrousseau en Quéven. Au fond du cimetière communal, une grande mais simple tombe porte l'épithaphe gravée "Famille du marquis de Guer".

La Seconde Guerre Mondiale renouvela la tragédie dans l'ancienne sénéchaussée d'Hennebont du fait de l'importance de la base des sous-marins à Lorient. Un Etat-Major de la Kriegsmarine occupa le château de Rongouët.

Après le débarquement du 6 juin 1944 et le repli des troupes allemandes, toute la région fut sur un pied de guerre qui ne cessa qu'avec la capitulation de l'Allemagne.

Après les bombardements sur Lorient, les destructions et les souffrances se poursuivirent dans les "poches" de l'Atlantique. Les ponts et maisons d'Hennebont, en août 1944, puis au fil des mois, les églises de Caudan, Guidel, Merlevenez, Kervignac, Nostang ... subirent les tirs d'artillerie ; leurs clochers faisant fonction d'observatoires étaient devenus objectifs militaires. Le clocher de la basilique d'Hennebont fut lui-même gravement endommagé en 1945 ; le bourg de Sainte-Hélène avait été incendié en septembre 1944.

Le château de Kerrousseau fut incendié par les Allemands quand ils le quittèrent en août 1944.

Des Etats-Majors FFI s'installèrent d'abord à Kerfrézec en Sainte Hélène (Jean Le Coutaller), à Penhoët (Dieulangard et le bataillon Valmy des Côtes du Nord), à Rongouët (Jean Rucard). Puis, après l'ordre donné par le Général de Larminat - mais freiné dans son exécution - d'occuper des positions moins exposées, le moulin de Saint-Georges devint le P.C. du 4ème bataillon du Morbihan.

Après la Libération, la citadelle de Port-Louis livra les corps de 70 victimes torturées avant d'être abattues.

Une stèle, devant ce qui reste du château de Villeneuve, est élevée à la mémoire de 10 fusillés dont une femme de 83 ans, victimes de la dénonciation de deux "collaboratrices" ; arrêtées, livrées à la Justice, les deux femmes furent relâchées faute de preuves.

Le monument de Mané-er-hoët face au vieux pont de Nostang, celui de Keruisseau, ont été érigés à la mémoire des soldats américains et des FFI tombés sur le front de Lorient.

Les soldats polonais hébergés et entraînés au château de Coëtbo participèrent à l'expédition de Narvik, en Norvège, et y furent décimés en 1940.

Le château de Villeneuve ne montre plus qu'un four, de belles colonnes, une grande cuve de granit venue du moulin, et au nord un mur du XVIe siècle. Le propriétaire de ce qui fut un des plus beaux châteaux de la région fit partir toutes les pièces de valeur dans sa propriété des Côtes d'Armor, la paix revenue.

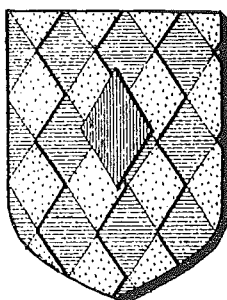
Le château de Lieuzel, trop vétuste pour être restauré, fut transféré à la pointe de Pen-Lan en Billiers ; ses pierres servirent à construire l'hôtel de Roche-Vilaine, dans un style moyenâgeux. Les engins de l'agriculture moderne imposèrent aux fermiers successeurs le comblement des fossés autour de l'enceinte.

Le château de Kermérien fut endommagé par l'ouragan de 1987 ; plus tard, la vieille tour de la Lohière s'effondra en partie, vaincue par la pluie, le vent ... et les ans. Mais des sites intacts, des bâtiments bien entretenus à Kermérien, plus modernes à la Lohière et Saint-Georges, les moulins de Lieuzel et de Guer, et le grand château de Coëtbo, restent les témoins bien présents du travail des hommes et des grandeurs du passé.

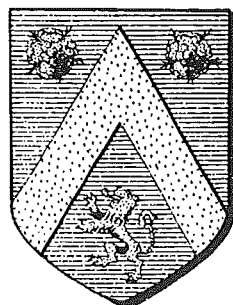
Gilbert Baudry

Membre de la S.A.H.P.L.

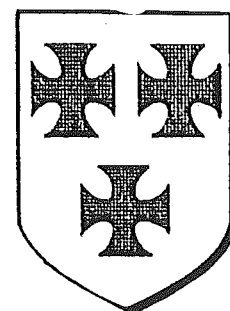
❧❧❧



des Portes



de Marnière de Guer



de Cosnoal

BIBLIOGRAPHIE - TRAVAUX CONSULTES

- ♦ Gaëtan d'Aviau de Ternay - Dictionnaire des Magistrats de la Chambre des Comptes de Bretagne 17, rue Saint Romain - 75006 Paris - Edité en 1995.
- ♦ Charles Floquet - Le protestantisme à Pontivy - La chronique de Pontivy - Octobre 1986 - N° 38 p. 15 et suiv.
- ♦ Louis Galles - Manuscrits groupés en un Dictionnaire des terres - A.D.M.
- ♦ Me Pierre Hévin - Coutumes générales du Pays et duché de Bretagne - Successions en Bretagne au XVIIIe siècle - Imprimé chez Vatar à Rennes - 1745 - A.D.M.
- ♦ René de Laigue - La noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles.
- ♦ Denis Le Brun - Traité des successions - T. III - Paris 1743 - A.D.M.
- ♦ Julien de Marnière de Guer - Hévin : "Question de droit et de coutume : ... comment se détermine la proximité en retrait lignager". - Archives Départementales d'Ille et Vilaine - 1F10.
- ♦ Dom Hyacinthe Morice (1) - Mémoires pour servir de preuves ... Pr.
et dom Taillandier (2) - Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne - 1756 - T. II - Supplément
"Journal de Jérôme d'Arradon".
- ♦ Louis Rosenzweig, archiviste départemental 1 - cartulaire général du Morbihan
2 - fonds 3J6 de ses manuscrits non publiés - A.D.M.



Aveux à la Chambre des Comptes de Bretagne

Archives Départementales de la Loire Atlantique - A.D.L.A.

- ♦ de Cosnoal B 1589 - B 1598 - B 2418
en plus, Inventaires aux A.D.M. : B 2789 - B 2859
- ♦ Ermar B 1953/11
- ♦ de Kermérien B 1084 - B 1140 - B 1568/1 et 2 - B 1579 - B 2406 - 20 J 201
- ♦ de Kerpunze B 1572 - B 1578 et B 1578/3
- ♦ des Portes B 599 - B 1565/9 - B 1578/3
- ♦ Rouxel B 1084 - B 1568 - 1 double d'aveu archivé aux A.D.M. E 5296
- ♦ de St Georges B 1572
- ♦ Thomas B 1578/3 - B 2406 - B 2407



AUTRES SOURCES ET COTES D'ARCHIVES

- 1 Dom Morice - Pr I c 638
Rosenzweig 3J6/1
- 2 Rosenzweig - Cartulaire I N° 321
- 3 Rosenzweig - Cartulaire I N° 476
- 4 Rosenzweig 3J/5
- 5 René Balanec - Voies romaines en Morbihan - Bulletin de la SAHPL 1988
- 6 Dom Morice - Pr. II c 374
- 7 de Laigue - o.c. Réformations, Inzinac
- 8 A.D.L.A. B 1572
- 9 Dom Morice - Pr. III c 1112
- 10 A.D.M B 5293
- 11 A.D.L.A B 1140
- 12 A.D.L.A. B 1084
- 13 A.D.M B 5218
- 14 de Laigue - o.c. Guilligomarc'h
- 15 A.D.M. 6A1 et A.D.L.A. 1578/3
- 16 A.D.L.A. B 1587
- 17 A.D.M. B 2754
- 18 G. d'Aviau de Ternay - ouvrage cité - A.D.M. B 2859
- 19 A.D.M. B 2859
- 20 A.D.M. E 5252
- 21 A.D.M. 3J6/3 et Ch. Floquet o.c.
- 22 Préface de Dom Taillandier dans Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne o.c.
- 23 Dom Morice - Pr. III c 1503
- 24 Rosenzweig 3J6/4
- 25 A.D.M. B 5298
- 26 Ch. Floquet o.c.
- 27 Dom Morice - Pr. III c 1664
- 28 A.D.M. B 2770
- 29 A.D.M. B 2789
- 30 A.D.M. B 2789
- 31 A.D.M. B 2827 et B 2859
- 32 A.D.L.A. B 265 - A.D.M. B 2772
- 33 A.D.M. E 5135
- 34 A.D.M. B 2476
- 35 A.D.M. B 5470
- 36 A.D.M. Q 504
- 37 A.D.M. B 2518
- 38 A.D.M. BJ6/3-4
- 39 A.D.L.A. B 1568
- 40 A.D.M. B 2793 - E 5496
- 41 A.D.M. E 1648
- 42 A.D.M. B 2872
- 43 A.D.L.A. B 1589
- 44 A.D.M. B 2859
- 45 A.D.M. E 1648
- 46 A.D.M. B 2872
- 47 A.D.M. 3J6/3



A.D.M. : Archives Départementales du Morbihan à Vannes
A.D.L.A. Archives Départementales de Loire Atlantique à Nantes

SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT

Maison des Associations - Cité Allendé - 56100 LORIENT

La *Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient* a été créée en 1969 par un groupe de Lorientais sensibilisés à la dégradation de notre patrimoine. Ses objectifs sont de trois ordres :

- ☞ étudier les sites archéologiques de notre région lorientaise
- les protéger
- les présenter au grand public

De nombreuses découvertes et mesures de sauvetage sont à porter à l'actif des membres de la Société. Ainsi, plusieurs chantiers de fouilles ont été menés à bien :

Guidel (1969/1971)
Larmor-Plage (1974)
Erdeven (1972)
Saint-Pierre-Quiberon (1974)
Inzinzac-Lochrist (1977/1986)

Depuis 1988, la Société participe activement à la constitution de la **CARTE ARCHEOLOGIQUE DE BRETAGNE**, sous l'égide du Ministère de la Culture ; plus de 250 sites inédits ont déjà été découverts dans le cadre de ce programme.

Notre Société est ouverte à tous et propose :

- ♦ des conférences mensuelles,
- ♦ des visites de sites, de monuments, de musées et de chantiers de fouilles,
- ♦ des travaux de prospection sur le terrain, en vue de la constitution de l'inventaire archéologique,
- ♦ des travaux de recherches historiques dans le cadre d'un Groupe Histoire,
- ♦ la libre disposition, pour les adhérents, d'une importante bibliothèque d'ouvrages et de revues, pour tous les niveaux de connaissance.

Une permanence se tient tous les samedis, de 14 H 30 à 16 H 30 au local de la Société - Porte E - 1er étage, à gauche - Cité Allendé à Lorient.

Enfin, la *Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays de Lorient* édite et diffuse une publication annuelle de ses travaux, principalement consacrée aux chantiers de l'exercice écoulé, et comportant des essais et des communications inédits.



SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT
Maison des Associations - Cité Allendé - 56100 LORIENT

Bulletin d'adhésion

M. Mme Melle _____ Prénom : _____

Demeurant _____

Profession _____ N° de téléphone _____

Montant de la cotisation 1997 : 130 F/personne (couple 210 F) - Etudiant : 60 F.

Société d'Archéologie et d'Histoire
du Pays de Lorient
Maison des Associations
Cité Allendé
56100 LORIENT

*Dépôt Légal N° 35/97 du 26 novembre 1997
délivré par la Préfecture du Morbihan - Vannes*



